

# ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

ET

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



DOCUMENTATION  
pour la 35<sup>e</sup> session de l'Assemblée en 2004

**ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002**  
**ET**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

#### AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

1. Les états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 sont présentés ci-après sous onze rubriques correspondant aux différents fonds ou groupes de fonds. Le volume des opérations financières, exprimées par les dépenses effectuées, est indiqué ci-après en regard de chaque fonds ou groupe de fonds et il est résumé à la Figure 1.

	Montant total des dépenses (en dollars des États-Unis)	
	2002	2001
1. Programme ordinaire (crédits votés par l'Assemblée ou par le Conseil)	54 817 941	57 050 270
2. Financement collectif (fonds pour le financement collectif de services de navigation aérienne)	21 119 513	23 588 578
3. Dépenses des services d'administration et de fonctionnement (fonds pour l'administration et le fonctionnement des programmes de coopération technique)	5 250 848	4 773 053
4. Programme des Nations Unies pour le développement (fonds fournis par des gouvernements au PNUD au titre d'arrangements de partage des coûts)	19 590 255	52 767 928
5. Fonds d'affectation spéciale et accords de services de gestion (fonds fournis par divers contributeurs pour des projets de coopération technique exécutés par l'OACI)*	27 846 401	31 579 206
6. Service des achats d'aviation civile (fonds fournis par divers contributeurs pour des achats d'aviation civile à effectuer pour leur compte)*	9 976 787	10 227 156
7. Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation (fonds fournis par divers contributeurs pour l'amélioration de la sécurité de l'aviation)	1 257 424	668 384
8. Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (fonds fournis par divers contributeurs pour les audits de supervision de la sécurité)	16 295	104 379
9. Mécanisme de mise en œuvre des objectifs de l'OACI (fonds fournis par divers contributeurs pour la coopération technique)*	94 968	129 339
10. Comptes/Fonds spéciaux	1 518 380	644 706
11. Autres fonds (n'entrant dans aucune des catégories ci-dessus)*	<u>3 299 141</u>	<u>3 511 329</u>
Total	<u>144 787 953</u>	<u>185 044 328</u>

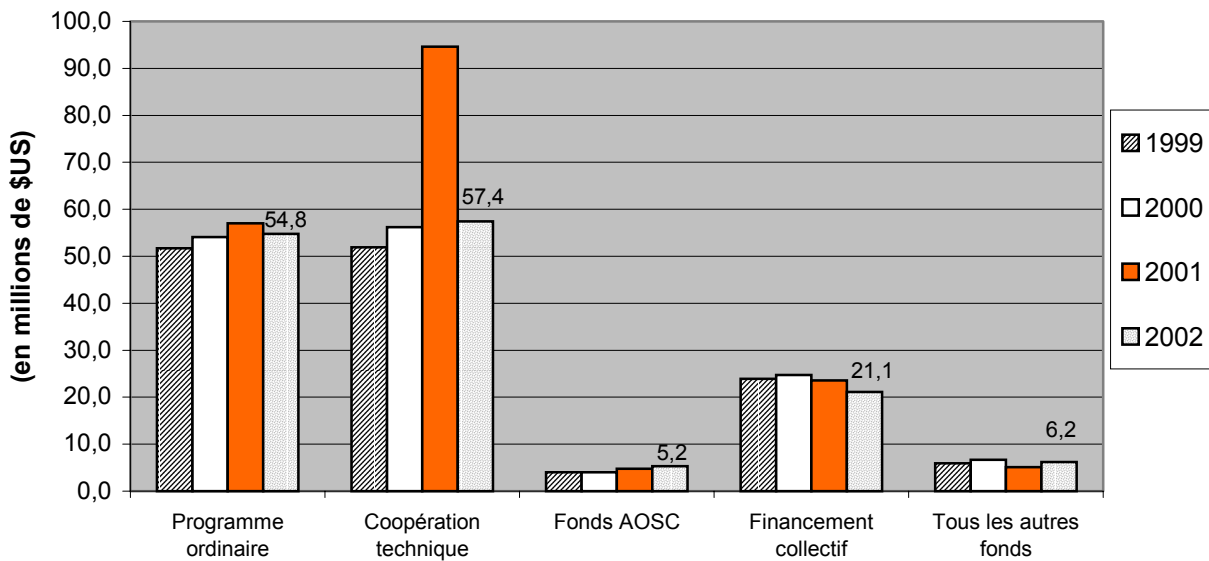
\* À l'exclusion des frais généraux d'administration.

2. Des renseignements sommaires concernant les recettes, les dépenses, l'actif et le passif des principaux fonds de l'OACI et le total combiné de tous les fonds figurent dans les États I et II.

3. Une comparaison des dépenses totales, exprimées en millions de dollars des États-Unis, pour toutes les activités menées par l'OACI depuis quatre ans est présentée à la Figure 1 ci-après.

**FIGURE 1**

**DÉPENSES TOTALES — COMPARAISONS ENTRE  
TOUS LES FONDS AU 31 DÉCEMBRE**



**4. PROGRAMME ORDINAIRE**

4.1 **Crédits.** À sa 33<sup>e</sup> session, en 2001, au paragraphe A2 du dispositif de sa Résolution A33-23, l'Assemblée a voté des crédits d'un montant de 56 743 000 dollars pour 2002. Le détail des crédits, des virements, des dépenses et des soldes des crédits non utilisés figure à l'État IV, page 12. Le bilan pour 2002 peut se résumer comme suit :

Crédits initiaux	56 743 000 \$
Augmentation des crédits	1 215 000
Crédits reportés de 2001	280 000
Crédits reportés à 2002	(3 355 466)
Crédits révisés	54 882 534
Total des dépenses	<u>54 817 941</u>
Solde des crédits non utilisés	<u>64 593 \$</u>

4.2 **Recettes.** Les crédits de l'exercice 2002, approuvés par l'Assemblée à sa 33<sup>e</sup> session, devaient être financés par les contributions des États contractants, s'élevant à 49 940 000 dollars, par les recettes accessoires, estimées à 4 544 000 dollars, et par un excédent de trésorerie de 2 259 000 dollars. Le détail des recettes effectives figure à l'État I, page 9, et appelle les observations ci-après :

- a) Les contributions des États contractants pour 2002 s'élevaient à 49 954 982 dollars, y compris la contribution d'un nouvel État contractant d'un montant de 14 982 dollars. Durant l'année, 46 917 069 dollars ont été reçus et un solde de 3 037 913 dollars des contributions de l'exercice en cours restait impayé à la fin de l'exercice. Au début de l'exercice, un montant de 14 162 245 dollars était à recevoir des États au titre de 2001 et des exercices précédents; sur ce montant, 1 956 443 dollars ont été perçus, de sorte que le solde impayé s'élevait à 12 205 802 dollars. Le montant des contributions à recevoir pour tous les exercices était de 15 243 715 dollars au 31 décembre 2002. Le détail des contributions figure aux Tableaux A et B.
- b) **Les recettes accessoires** se sont élevées à 5 017 763 dollars, alors que les prévisions étaient de 4 544 000 dollars.

4.3 **Excédent budgétaire.** Au 31 décembre 2002, le total de l'excédent, indiqué à l'État V, s'élevait à 14 166 042 dollars contre 26 733 166 dollars en 2001. Cette diminution marquée est surtout attribuable au report net de crédits (3 075 466 \$), à la redistribution de l'excédent de trésorerie (1 000 000 \$) et à la mise en réserve dans l'excédent de trésorerie d'un montant de 8 429 000 \$ à utiliser en 2003 et 2004 conformément à la Résolution A33-23B de l'Assemblée. Le solde des contributions à recevoir des États (15 243 715 \$) était supérieur à celui de 2001, ce qui a contribué à une diminution de l'excédent de trésorerie égale à 1 081 470 \$. En raison des mouvements décrits ci-dessus, l'exercice s'est clôturé par un déficit total de trésorerie de 1 077 673 dollars.

4.4 **L'encaisse** accumulée dans le Fonds général au 31 décembre 2002 s'élevait à 24 709 696 dollars (y compris le solde du Fonds de roulement) et elle est indiquée à l'État II.

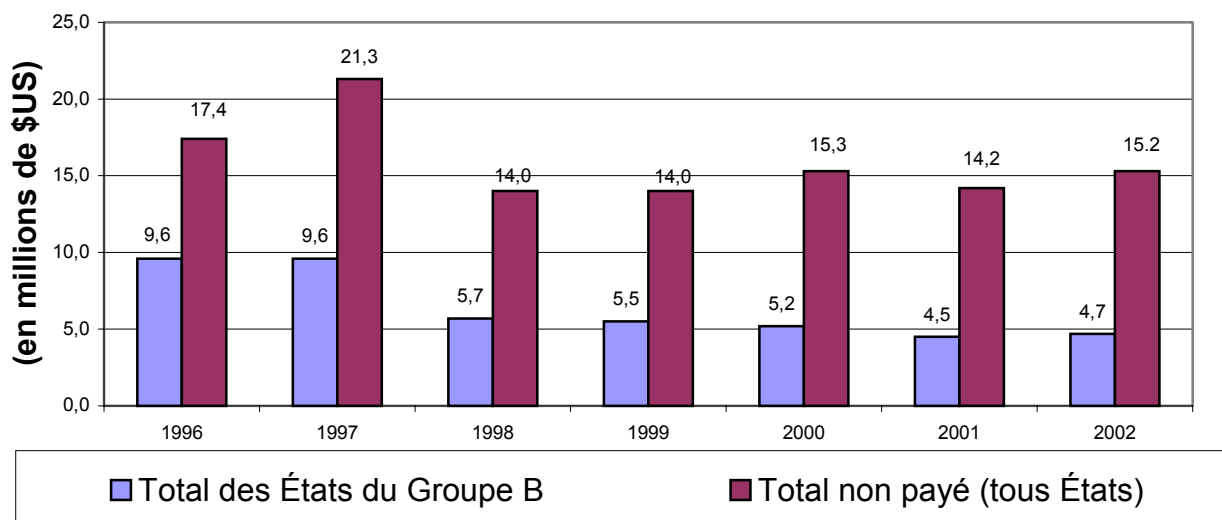
4.5 **Achat à terme de devises.** Afin de réduire l'incidence sur le budget des fluctuations du taux de change entre le dollar des États-Unis et le dollar canadien et de contribuer à l'élimination du problème que posent les prévisions des taux de change dans le budget, l'Organisation a passé des contrats d'achat à terme de dollars canadiens d'une valeur totale de 151 212 000 dollars (au coût de 97 177 403 dollars des États-Unis), dont la livraison s'échelonne entre le 4 janvier 2002 et le 1<sup>er</sup> décembre 2004. En 2002, l'Organisation a reçu 50 221 000 dollars canadiens, au coût réel de 32 276 632 dollars des États-Unis.

## 5. PROGRAMME ORDINAIRE — SITUATION DES CONTRIBUTIONS

5.1 Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 4.2, alinéa a), ci-dessus, le solde des contributions à recevoir des États contractants au 31 décembre 2002 pour 2002 et les exercices précédents s'élevait à 15,24 millions de dollars contre 14,16 millions de dollars au 31 décembre 2001. Le pourcentage des contributions reçues au cours des quatre derniers exercices par rapport au montant à recevoir était de 93 %. La Figure 2 illustre la situation des contributions à recevoir à la fin de chaque exercice, depuis 1996. Ainsi que le montre l'État V, les retards dans la réception des contributions pendant l'exercice ont causé un déficit de trésorerie à la fin de 2002.

FIGURE 2

CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS  
AU 31 DÉCEMBRE



5.2 Sur le total des contributions en souffrance (15,24 millions de dollars au 31 décembre 2002), 1,1 million de dollars se rapportait à des États représentés au Conseil. À la même date, les contributions impayées des États du Groupe B, qui ont des arriérés de trois exercices complets ou plus, s'élevaient à 4,7 millions de dollars.

5.3 Au 31 décembre 2002, 34 États avaient passé des accords en vue de liquider leurs arriérés au moyen de versements échelonnés sur plusieurs années. Aux termes des accords, ces États verseront leur contribution pour l'année en cours ainsi qu'une annuité partielle au titre de leurs arriérés. La note du Tableau B indique les États qui n'avaient pas respecté les termes de leur accord au 31 décembre 2002.

## 6. FONDS POUR LES DÉPENSES DES SERVICES D'ADMINISTRATION ET DE FONCTIONNEMENT (FONDS AOSC)

6.1 Le Fonds AOSC est utilisé pour défrayer les coûts d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique, et il est principalement financé par les frais généraux d'administration imputés aux projets du PNUD, du CAPS, du Fonds d'affectation spéciale et des projets MSA.

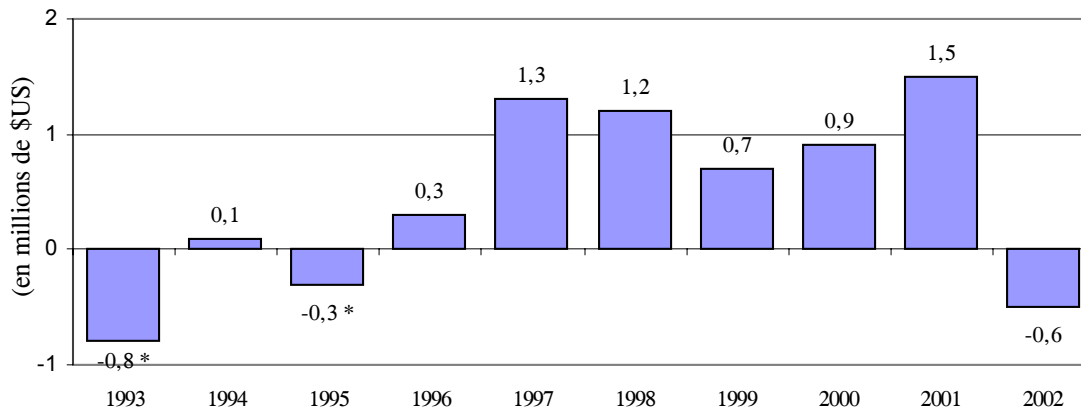
6.2 En 2002, 0,3 million de dollars ont été dépensés pour améliorer l'efficacité et le rendement de la Direction de la coopération technique. L'effet net du déficit et de ces dépenses d'amélioration de la Direction a été de réduire l'excédent accumulé dans le Fonds AOSC à 7,3 millions de dollars au 31 décembre 2002, contre 8,2 millions de dollars en 2001.

6.3 En 2002, les recettes du Fonds AOSC ont été de 4,3 millions de dollars, c'est-à-dire 1,9 million de dollars de moins qu'en 2001 et environ 0,2 million de dollars de moins que dans le budget

indicatif des recettes présenté à la 33<sup>e</sup> session de l'Assemblée. La réduction des recettes en 2002 a été surtout marquée dans les projets du PNUD et elles étaient inférieures de 1,9 million de dollars à celles de 2001. En revanche, les dépenses réelles ont atteint 5,2 millions de dollars, dont 0,3 million de dollars correspondaient à des dépenses occasionnées par l'amélioration de l'efficacité et du rendement de la Direction financées par l'excédent expressément réservé à cette fin. Après avoir tenu compte des 0,3 million de dollars dépensés pour procéder à cette amélioration, les dépenses nettes de l'exercice atteignaient 4,9 millions de dollars, c'est-à-dire moins que le budget indicatif final de 5,1 millions de dollars approuvé par le Conseil. Ainsi, pour la première fois depuis 1996, le budget AOSC a connu un déficit, qui s'élevait à 0,6 million de dollars.

FIGURE 3

**AOSC — DÉFICITS ET EXCÉDENTS  
AU 31 DÉCEMBRE\*\***



\* Déficits, compte non tenu du soutien du Programme ordinaire

\*\* Les montants ci-dessus ne comprennent pas les dépenses occasionnées par l'amélioration de l'efficacité et du rendement de la Direction de la coopération technique.

6.4 La Figure 1 montre qu'en 2002, les dépenses totales du Programme de coopération technique (TCP) ont atteint 57,4 millions de dollars contre 94,6 millions en 2001. Aussi, le recouvrement des frais généraux d'administration et des coûts de soutien qui représente la principale source de recettes du Fonds AOSC a diminué. De plus, les achats au titre du TCP évalués à 6 millions de dollars, pour lesquels une partie substantielle du travail a été achevée avant le 31 décembre 2002, n'ont pu être comptabilisés en 2002 car les fonds nécessaires aux achats n'ont pas été reçus de l'État contractant intéressé. En vertu de la politique comptable actuelle adoptée depuis la création du TCP, les recettes provenant des frais généraux d'administration ne sont pris en compte que sur la base des dépenses réelles effectuées dans le cadre des projets. Par conséquent, même si une partie substantielle de travaux effectués par l'OACI peut avoir été achevée au cours d'un exercice financier, les frais généraux d'administration peuvent seulement être comptabilisés pendant l'exercice financier suivant, quand les contrats d'achat sont effectivement passés. Inversement, l'OACI peut continuer d'avoir à faire des dépenses au cours des exercices suivants en raison des mesures de suivi qui doivent être prises pour exécuter les contrats. Les recettes et les dépenses qui sont faites pour les engendrer ne doivent pas nécessairement être comptabilisées au cours d'un même exercice financier. C'est pourquoi l'appréciation de la position

financière du Fonds AOSC sur une plus longue période, de deux ou trois ans par exemple, permettrait de dresser un meilleur tableau des résultats des opérations.

**7. CRÉATION D'UNE FACILITÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION (IFFAS)**

En application de la Résolution A33-10 de l'Assemblée, le Conseil, le 4 décembre 2002, durant sa 167<sup>e</sup> session, a établi la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS). Conformément à sa Charte administrative approuvée par le Conseil, l'IFFAS fonctionnera indépendamment sous la tutelle du Conseil. Un compte spécial a été établi pour recevoir des États contractants des contributions volontaires IFFAS. Au 31 décembre 2002, le solde du compte s'établissait à 226 144 dollars.

**8. CERTIFICATION ET APPROBATION :**

Les états figurant dans le présent rapport annuel sont certifiés :

---

(Signature)  
S. Kandasamy  
Sous-Directeur chargé des finances

Les états figurant dans le présent rapport annuel sont approuvés :

---

(Signature)  
R.C. Costa Pereira  
Secrétaire général



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

	<b>Page</b>
<b>VÉRIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b> .....	8
État I — État des recettes et des dépenses et changements des soldes des fonds .....	9
État II — État de l'actif, du passif et soldes de fonds .....	10
État III — État de l'encaisse .....	11
État IV — État des crédits .....	12
État V — État de l'excédent budgétaire .....	13
<b>PROGRAMME ORDINAIRE</b>	
Tableau A — Contributions des États contractants pour l'exercice 2002 .....	14
Tableau B — Contributions à recevoir des États contractants pour tous les exercices financiers.....	17
Tableau C — Contributions reçues par anticipation .....	19
<b>COMPTES/FONDS SPÉCIAUX</b>	
Tableau D — Tableau des recettes et des dépenses, de l'actif, du passif et soldes des fonds .....	20
<b>FONDS DE FINANCEMENT COLLECTIF</b>	
Tableau E — Tableau des recettes et des dépenses, de l'actif, du passif et soldes des fonds .....	21
Tableau E.1 — Tableau des contributions, des soldes à recevoir et des crédits portés au compte des gouvernements contractants au titre des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande .....	22
<b>PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT</b>	
Tableau F — État de la situation financière.....	24
Tableau F.1 — Dépenses par pays et par région.....	25
<b>FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION</b>	
Tableau G — Tableau des recettes et des dépenses et soldes des fonds.....	26
<b>FONDS DU SERVICE DES ACHATS D'AVIATION CIVILE</b>	
Tableau H — Tableau des recettes et des dépenses et soldes des fonds.....	28
<b>FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION</b>	
Tableau I — Tableau des recettes et des dépenses, de l'actif, du passif et soldes des fonds .....	29
<b>FONDS DU PROGRAMME UNIVERSEL OACI D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ</b>	
Tableau J — Tableau des recettes et des dépenses, de l'actif, du passif et soldes des fonds .....	30
<b>FONDS DU MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE L'OACI</b>	
Tableau K — Tableau des recettes et des dépenses, de l'actif, du passif et soldes des fonds .....	31
<b>AUTRES FONDS</b>	
Tableau L — Tableau des recettes et des dépenses, de l'actif, du passif et soldes des fonds .....	32
<b>NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS</b> .....	34
<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b> .....	57



## VÉRIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

À l'attention de l'Assemblée de  
l'Organisation de l'aviation civile internationale

L'état de l'actif et du passif de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) au 31 décembre 2002 ainsi que les états des recettes et des dépenses et des changements des soldes de fonds, des flux de trésorerie au titre des fonds de l'OACI, l'état de l'excédent budgétaire et l'état des crédits au titre du fonds général du Programme ordinaire, ainsi que les tableaux et les notes d'accompagnement pour l'exercice échu à la date en question ont été vérifiés par mes soins. La responsabilité de ces états financiers incombe au Secrétaire général. Ma responsabilité est d'exprimer un avis sur ces états financiers, fondé sur ma vérification.

Cette vérification s'est faite conformément aux normes communément adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, répondant aux normes internationales en matière de vérification. Ces normes exigent que je conçoive et que j'exécute la vérification en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent aucune inexactitude matérielle. L'examen, par sondage, des éléments probants à l'appui des montants et des renseignements fournis dans les états financiers fait partie de cette vérification. Celle-ci suppose également que l'on évalue les principes comptables utilisés et les prévisions significatives faites par la Direction, de même que la présentation générale des états financiers. J'estime que la vérification à laquelle j'ai procédé fournit une base raisonnable pour formuler une opinion.

À mon avis, ces états financiers présentent correctement, dans tous ses aspects matériels, la situation financière de l'Organisation de l'aviation civile internationale au 31 décembre 2002 ainsi que les résultats de ses opérations et changements au niveau des soldes de fonds, des flux de trésorerie au titre des fonds de l'OACI, de l'excédent budgétaire et des crédits au titre du fonds général du Programme ordinaire pour l'exercice échu à ladite date, en conformité avec la politique comptable de l'Organisation de l'aviation civile internationale exposée dans la Note 2 accompagnant des états financiers, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice financier précédent.

J'estime en outre que les transactions de l'Organisation de l'aviation civile internationale qui sont venues à ma connaissance au cours de cette vérification des états financiers ont, dans tous leurs aspects d'importance, été trouvées conformes au Règlement financier et aux instructions des organes délibérants de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Conformément aux dispositions de l'article XIII du Règlement financier, j'ai également rédigé un rapport circonstancié sur ma vérification des états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Sheila Fraser, FCA  
Vérificatrice générale du Canada  
Commissaire aux comptes de l'Organisation

Montréal, Canada  
le 15 mai 2003

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**  
**ETAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET CHANGEMENTS DES SOLDES DES FONDS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Programme ordinaire		Fonds des dépenses		Comptes/		Total partiel		Fonds		Programme des		Fonds d'affectation		Fonds du		Mécanismes		Autres		Règlement		Total				
	Fonds de roulement	Fonds général et de roulement	de fonctionnement	de services d'administration	Fonds spéciaux	Fonds spéciaux	Fonds OACI	Fonds OACI	de financement collectif	de financement collectif	Nations Unies pour le développement	Nations Unies pour le développement	spéciale et Accord de services de gestion	spéciale et Accord de services de gestion	Service des achats d'aviation civile	Service des achats d'aviation civile	OACI *	OACI *	Fonds	Fonds	2002	2001	2002	2001			
<b>RECETTES</b>																											
Contributions fixées	#####	#####			261	370	#####	#####	237	#####														#####	#####		
Contributions des gouvernements et autres contributions																									#####	#####	
Autres recettes	#####	#####																							#####	#####	
Vente de publications																									#####	#####	
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations																									#####	#####	
Recettes pour services rendus: frais administratifs																									#####	#####	
PNUD et Fonds d'affectation spéciale	44	43	#####	#####			3 486	#####																	#####	#####	
Recettes d'intérêts	433	#####	127	256	70	21	630	#####	19	45															#####	#####	
Recettes provenant de redevances d'usage / frais d'administration																									#####	#####	
Divers	#####	#####	759	274	792	510	2 850	#####	#####	#####															#####	#####	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	#####	#####	#####	#####	#####	901	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	
<b>DÉPENSES</b>																											
Traitements, salaires et frais communs de personnel	#####	#####	#####	#####	577	271	#####	#####																	#####	#####	
Dépenses générales d'exploitation	#####	#####	76	58	403	208	7 009	#####																	#####	#####	
Déplacements	#####	#####	151	144	30	4	1 779	#####																	#####	#####	
Matériel	525	935	6	39	362	49	893	#####																	#####	#####	
Réunions	396	943					396	943																	#####	#####	
Frais d'experts et autres dépenses de personnel																									#####	#####	
Sous-traitance																									#####	#####	
Formation																									#####	#####	
Frais généraux d'administration																									#####	#####	
Coûts des services																									#####	#####	
Efficacité/rendement de TCB (Note 6 - Fonds AOSC)			290	145			290	145	#####	#####															#####	#####	
Divers	370	163	149	230	146	113	665	506	99	4	501	807	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	#####	#####	#####	#####	#####	645	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	155	#####	#####	#####	#####	256	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	
Virement provenant de la réserve de l'excédent de TCB			290	145			290	145																		#####	#####
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	155	#####	#####	#####	#####	256	( 873)	606	1 202	#####	8 022	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	
<b>SOLDES DES FONDS</b>																											
Virement provenant de la réserve de l'excédent de TCB			#####	#####			( 290)	#####																	( 290)	( 145)	
Ajustement des engagements/dépenses non liquidés de l'exercice précédent	345	413	12	15		100	357	528																357	528		
Répartition de l'excédent (Note 11 - Programme ordinaire)	#####	#####																							#####	#####	
Augmentation (diminution) du Fonds de roulement	( 3)	7					( 3)	7																	( 3)	7	
Virements sur/provenant d'autres fonds (État V)	#####	#####			562	#####																			#####	#####	
Remboursement de contributions/virements des soldes des fonds																									#####	#####	
Soldes des fonds, début de l'exercice	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	
<b>SOLDES DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE</b>	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	( 817)	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	

\* Les mécanismes OACI comprennent le Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation (Tableau I), le Fonds du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (Tableau J) et le Fonds du mécanisme de mise en œuvre des objectifs de l'OACI (Tableau K).

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**  
**ÉTAT DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2002**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Programme ordinaire Fonds général et Fonds de roulement		Fonds des dépenses des services d'administration de fonctionnement		Comptes/ Fonds spéciaux		Total partiel Fonds OACI		Fonds de financement collectif		Programme des Nations Unies pour le développement		Fonds d'affectation spéciale et Accord de services de gestion		Fonds du service des achats d'aviation civile		Mécanismes OACI *		Autres fonds		Règlement		Total	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
<b>ACTIF</b>																								
Liquidités et dépôts à terme	#####	29 673	#####	8 439	#####	#####	37 169	39 277	1 359	1 407	276	228	#####	#####	7 772	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	81 229	88 207
Comptes débiteurs:																								
Contributions fixées à recevoir d'États contractants (Tableaux A, B, E et Note 4 - Programme ordinaire)	#####	14 175	#####		#####	#####	15 311	14 175	1													15 312	14 175	
Solde inter-fonds	1 091	674	322	185	#####	#####	5 153	7 270	4	4	2 544	2 295	1 126	294	203	175	#####	47	102	84	#####	#####		
Sommes à recevoir et avances	3 200	3 938	664	354	164	140	4 028	4 432	1 540	1 226	7 961	2 614	170	382	3	3	149	9				13 851	8 666	
Dépenses à recouvrer auprès d'organismes régionaux: CAFAC et CLAC (Note 5 du Programme ordinaire)	1 746	1 708					1 746	1 708														1 746	1 708	
Autres contributions	32	66					32	66														32	66	
Terrains et bâtiments (prix coûtant)	1 065	1 065					1 065	1 065														1 065	1 065	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	#####	51 299	#####	8 978	#####	#####	64 504	67 993	2 904	2 637	10 781	5 137	#####	#####	7 978	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####
<b>PASSIF</b>																								
Contributions reçues par anticipation (Tableau C)	3 173	3 166					3 173	3 166									20					3 193	3 166	
Engagements non liquidés	1 282	2 036	169	284	139	130	1 590	2 450			5 602	28 570	1 331	2 297	3 504	1 573	188	21	40	40	12 255	34 951		
Comptes créditeurs	3 779	4 291	76	96	161		4 016	4 387			27 762	7 080	2 770	3 153	2 713	7 639	162	33			37 423	22 292		
Montants dus à des organismes régionaux: CEAC (Note 5 - Programme ordinaire)	379	447					379	447													379	447		
Solde inter-fonds	5 522	7 274	#####	348	482	69	7 294	7 691			16	108	1 805	1 966	908	91	596	100	253	213	#####	#####		
Crédits aux gouvernements contractants qui assurent des services (Tableau E)									3 721	4 656									29	5		3 750	4 661	
Autres soldes et crédits			10	1			10	1													10	1		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	#####	17 214	#####	729	782	199	16 462	18 142	3 721	4 656	33 380	35 758	5 906	7 416	7 125	9 303	966	154	322	258	#####	#####	57 010	65 518
<b>SOLDES DES FONDS</b>																								
Représentés par:																								
Fonds engagés pour les terrains et les bâtiments	1 065	1 065					1 065	1 065														1 065	1 065	
Crédits reportés (Note 3 - Programme ordinaire)	3 355	280					3 355	280														3 355	280	
Excédent cumulatif (État V)	#####	26 733					14 167	26 733														14 167	26 733	
Excédent de trésorerie réservé (État V) (Note 11 - Programme ordinaire)	8 429						8 429															8 429		
Fonds de roulement (Note 6 - Programme ordinaire)	6 004	6 007					6 004	6 007														6 004	6 007	
Réserve pour TCB (Notes 5 et 6 - AOSC)			323	305			323	305														323	305	
Soldes des fonds			#####	7 944	#####	#####	14 699	15 461	#####	#####	#####	#####	#####	#####	853	3 215	#####	#####	#####	#####	#####	22 882	13 979	
<b>TOTAL DES SOLDES DES FONDS</b>	#####	34 085	#####	8 249	#####	#####	48 042	49 851	#####	#####	#####	#####	#####	#####	853	3 215	#####	#####	#####	#####	#####	56 225	48 369	
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS</b>	#####	51 299	#####	8 978	#####	#####	64 504	67 993	2 904	2 637	10 781	5 137	#####	#####	7 978	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####

\* Les mécanismes OACI comprennent le Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation (Tableau I), le Fonds du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (Tableau J) et le Fonds du mécanisme de mise en œuvre des objectifs de l'OACI (Tableau K).

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**  
**ÉTAT DE L'ENCAISSE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002**

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Programme ordinaire Fonds général et Fonds de roulement		Fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement	
	2002	2001	2002	2001
LIQUIDITÉS PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION:				
Excédent net (déficit) des recettes sur les dépenses (État I) (Note 6)	155	#####	#####	1 538
Moins: Recettes sur intérêts	( 433)	#####	#####	#####
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	#####	1 163		
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	700	126	#####	16
(Augmentation) diminution des autres actifs	34	15		
Augmentation (diminution) des contributions reçues par anticipation	7	196		
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	( 580)	1 160	( 20)	( 33)
Augmentation (diminution) des engagements non liquidés	( 754)	( 798)	#####	165
Augmentation (diminution) d'autres soldes et comptes créditeurs			9	1
<b>ENCAISSE NETTE (DÉCAISSEMENT NET) PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>#####</b>	<b>( 462)</b>	<b>#####</b>	<b>1 431</b>
ENCAISSE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT:				
(Augmentation) diminution des soldes inter-fonds à recevoir	( 417)	20	#####	969
Augmentation (diminution) des soldes inter-fonds à payer	#####	5 171	942	#####
Augmentation (diminution) du solde du Fonds de roulement	( 3)	7		
Recettes sur intérêts	433	1 136	127	256
<b>ENCAISSE NETTE (DÉCAISSEMENT NET) PROVENANT D'ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT</b>	<b>#####</b>	<b>6 334</b>	<b>932</b>	<b>1 122</b>
ENCAISSE PROVENANT D'AUTRES SOURCES:				
Amélioration de l'efficacité et du rendement de TCB (Note 6 - Fonds AOSC)			#####	#####
Ajustement des engagements et des dépenses de l'exercice précédent	345	413	12	15
Répartition de l'excédent et virements au Plan d'incitation financière	#####	#####		
<b>ENCAISSE NETTE (DÉCAISSEMENT NET) PROVENANT D'AUTRES SOURCES</b>	<b>#####</b>	<b>#####</b>	<b>#####</b>	<b>#####</b>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME				
Encaisse et dépôts à terme, début de l'exercice	29 673	31 043	8 439	6 016
<b>ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>24 710</b>	<b>29 673</b>	<b>7 897</b>	<b>8 439</b>

Les notes et tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

PROGRAMME ORDINAIRE - FONDS GÉNÉRAL  
ÉTAT DES CRÉDITS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

ÉTAT IV

- 12 -

	Crédits						Dépenses			Solde
	Montants originaux (A33-23A) \a	Montant reporté de l'exercice précédent \b	Augmentation \c	Virements entre grands programmes \d	Montants reportés à l'exercice suivant \d	Montants révisés	Décassements	Engagements non liquidés	Total	
Politique générale et direction	1 838		110	73	( 991)	1 030	1 015	9	1 024	6
Navigation aérienne	8 236		514		( 812)	7 938	7 632	260	7 892	46
Transport aérien	4 491		30		( 73)	4 448	4 358	62	4 420	28
Fonds d'amélioration du mécanisme AVSEC							250		250	( 250)
Affaires juridiques	786		72		( 30)	828	821	3	824	4
Programmes régionaux et autres programmes	14 761		63	254	( 275)	#####	14 497	301	14 798	5
Soutien administratif	21 528		426	( 77)	( 367)	#####	20 809	532	21 341	169
Finances, Relations extérieures/Information du public et évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion	3 372			( 216)	( 246)	2 910	2 797	84	2 881	29
Programme universel d'audits de supervision de la sécurité	968	280		( 34)	( 153)	1 061	1 024	12	1 036	25
	55 980	280	1 215		(2 947)	#####	53 203	1 263	54 466	62
Programme universel d'audits de supervision de la sécurité financé sur l'excédent de trésorerie	763				( 408)	355	333	19	352	3
<b>TOTAL</b>	<b>56 743</b>	<b>280</b>	<b>1 215</b>		<b>(3 355)</b>	<b>#####</b>	<b>53 536</b>	<b>1 282</b>	<b>54 818</b>	<b>65</b>

\a Comprennent les crédits financés par l'excédent de trésorerie de 2 259 000 [A33-23, A-3 c)].

\b Approuvé par le Conseil à sa 165<sup>e</sup> session (C-165/4).

\c Approuvé par le Conseil à sa 166<sup>e</sup> session (C-166/2) et 167<sup>e</sup> session (C-167/7).

\d Approuvé par le Conseil à sa 167<sup>e</sup> session (C-167/9).

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

**PROGRAMME ORDINAIRE - FONDS GÉNÉRAL  
ÉTAT DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE  
POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2002**

(en milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2001
Solde de l'excédent cumulatif au début de l'exercice	26 733	31 362
i) Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses (Note 3 - Programme ordinaire)	155	(1 188)
ii) Ajustement des dépenses de l'exercice précédent	143	( 66)
iii) Passés par profits et pertes	( 6)	
iv) Annulation des engagements non liquidés de l'exercice précédent	208	479
v) Crédits reportés de l'exercice précédent (Note 3 - Programme ordinaire)	280	4 081
vi) Crédits reportés de l'exercice suivant (Note 3 - Programme ordinaire)	(3 355)	( 280)
vii) Répartition de l'excédent		(1 982)
viii) Virement à des comptes/fonds spéciaux:		
Fonds pour les technologies de l'information et des communications (TIC)		(3 570)
Mesures incitatives pour le règlement des arriérés (A33-27)		
(Note 1.4 - Comptes/fonds spéciaux)	( 562)	(2 103)
ix) Virement de/(à) l'excédent de trésorerie réservé (A33-23B) (Note 11 - Programme ordinaire)		
Virement à l'excédent de trésorerie réservé durant l'exercice	(11 688)	
Virement de l'excédent de trésorerie réservé durant l'exercice	2 259	
Solde de l'excédent cumulatif à la fin de l'exercice	14 167	26 733
Excédent représenté par :		
Excédent/(déficit) de trésorerie	(1 077)	12 571
Excédent hors encaisse du solde des contributions en soutrance a recevoir (Tableau B)	15 244	14 162
Solde de l'excédent cumulatif à la fin de l'exercice	14 167	26 733
<b>Excédent de trésorerie réservé (A33-23B) (Note 11 - Programme ordinaire)</b>		
Solde de l'excédent de trésorerie réservé au début de l'exercice	-	
Montant réservé conformément à la Résolution A33-23B	11 688	
Répartition de l'excédent de trésorerie, 1 <sup>er</sup> janvier 2002	(1 000)	
Virement à l'excédent cumulatif durant l'exercice		
Au Programme universel d'audits de supervision de la sécurité	( 763)	
Utilisé pour minimiser les contributions de l'exercice	(1 496)	
Solde de l'excédent de trésorerie réservé à la fin de l'exercice	8 429	

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE  
CONTRIBUTIONS DES ÉTATS CONTRACTANTS AU FONDS GÉNÉRAL  
POUR L'EXERCICE 2002 ET SOLDES À RECEVOIR  
AU 31 DÉCEMBRE 2002

(en dollars des États-Unis)

États contractants Résolutions A33-26 et A33-23A	2002	Contributions	Contributions reçues	Soldes à recevoir
Afghanistan	0,06	29 964		29 964
Afrique du Sud	0,52	259 688	259 688	
Albanie	0,06	29 964		29 964
Algérie	0,07	34 958	34 958	
Allemagne	7,74	3 865 356	3 865 356	
Andorre	0,06	29 964	29 964	
Angola	0,06	29 964		29 964
Antigua-et-Barbuda	0,06	29 964		29 964
Arabie saoudite	0,63	314 622	314 622	
Argentine	0,72	359 568		359 568
Arménie	0,06	29 964		29 964
Australie	1,66	829 004	829 004	
Autriche	0,77	384 538	384 538	
Azerbaïdjan	0,06	29 964		29 964
Bahamas	0,06	29 964	29 964	
Bahreïn	0,06	29 964	29 964	
Bangladesh	0,07	34 958	601	34 357
Barbade	0,06	29 964	29 964	
Bélarus	0,06	29 964	950	29 014
Belgique	0,95	474 430	474 430	
Belize	0,06	29 964		29 964
Bénin	0,06	29 964		29 964
Bhoutan	0,06	29 964	29 964	
Bolivie	0,06	29 964	29 964	
Bosnie-Herzégovine	0,06	29 964		29 964
Botswana	0,06	29 964	29 964	
Brésil	1,64	819 016	819 016	
Brunéi Darussalam	0,06	29 964	29 964	
Bulgarie	0,06	29 964	29 964	
Burkina Faso	0,06	29 964		29 964
Burundi	0,06	29 964	23 947	6 017
Cambodge	0,06	29 964	29 964	
Cameroun	0,06	29 964	8 744	21 220
Canada	2,30	1 148 620	1 148 620	
Cap-Vert	0,06	29 964		29 964
Chili	0,29	144 826	144 826	
Chine	1,25	624 250	624 250	
Chypre	0,06	29 964	29 964	
Colombie	0,21	104 874	2 203	102 671
Comores	0,06	29 964		29 964
Congo	0,06	29 964		29 964
Costa Rica	0,06	29 964	1 199	28 765
Côte d'Ivoire	0,06	29 964	20 024	9 940
Croatie	0,06	29 964	29 964	
Cuba	0,06	29 964	29 964	
Danemark	0,57	284 658	284 658	
Djibouti	0,06	29 964		29 964
Égypte	0,17	84 898	81 839	3 059
El Salvador	0,06	29 964		29 964
Émirats arabes unis	0,35	174 790	144 243	30 547
Équateur	0,06	29 964	29 964	
Érythrée	0,06	29 964	29 964	
Espagne	2,04	1 018 776	1 018 776	
Estonie	0,06	29 964	29 964	
États-Unis	25,00	12 485 000	12 485 000	
Éthiopie	0,06	29 964	29 964	
Fédération de Russie	0,84	419 496	419 496	
Fidji	0,06	29 964	29 232	732
Finlande	0,44	219 736	219 736	
France	5,40	2 696 760	2 696 760	
Gabon	0,06	29 964		29 964
Gambie	0,06	29 964		29 964
Géorgie	0,06	29 964		29 964
Ghana	0,06	29 964	29 964	
Grèce	0,41	204 754	200 554	4 200
Grenade	0,06	29 964	11 323	18 641
Guatemala	0,06	29 964	29 964	
Guinée	0,06	29 964	3 495	26 469
Guinée équatoriale	0,06	29 964		29 964
Guinée-Bissau	0,06	29 964		29 964



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE  
CONTRIBUTIONS DES ÉTATS CONTRACTANTS AU FONDS GÉNÉRAL  
POUR L'EXERCICE 2002 ET SOLDES À RECEVOIR  
AU 31 DÉCEMBRE 2002

(en dollars des États-Unis)

États contractants Résolutions A33-26 et A33-23A	2002	Contributions	Contributions reçues	Soldes à recevoir
Guyana	0,06	29 964	29 964	
Haïti	0,06	29 964	29 964	
Honduras	0,06	29 964	29 964	
Hongrie	0,12	59 928	59 928	
Îles Cook	0,06	29 964	29 964	
Îles Marshall	0,06	29 964		29 964
Îles Salomon	0,06	29 964		29 964
Inde	0,40	199 760	199 760	
Indonésie	0,25	124 850	124 850	
Iran (République islamique d')	0,23	114 862	21 421	93 441
Iraq	0,10	49 940		49 940
Irlande	0,28	139 832	139 832	
Islande	0,06	29 964	29 964	
Israël	0,48	239 712		239 712
Italie	3,78	1 887 732	1 887 732	
Jamahiriyah arabe libyenne	0,06	29 964	13 392	16 572
Jamaïque	0,06	29 964		29 964
Japon	14,58	7 281 252	7 281 252	
Jordanie	0,06	29 964	29 964	
Kazakhstan	0,06	29 964	29 964	
Kenya	0,06	29 964		29 964
Kirghizistan	0,06	29 964		29 964
Kiribati	0,06	29 964		29 964
Koweït	0,17	84 898	84 898	
Lesotho	0,06	29 964	29 964	
Lettonie	0,06	29 964	29 964	
L'ex-République yougoslave de Macédoine	0,06	29 964		29 964
Liban	0,06	29 964	29 964	
Libéria	0,06	29 964	18 313	11 651
Lituanie	0,06	29 964	29 964	
Luxembourg	0,13	64 922	64 922	
Madagascar	0,06	29 964		29 964
Malaisie	0,54	269 676	269 676	
Malawi	0,06	29 964		29 964
Maldives	0,06	29 964	29 964	
Mali	0,06	29 964		29 964
Malte	0,06	29 964	29 964	
Maroc	0,10	49 940		49 940
Maurice	0,06	29 964	29 964	
Mauritanie	0,06	29 964		29 964
Mexique	0,92	459 448	459 448	
Micronésie (États fédérés de)	0,06	29 964		29 964
Monaco	0,06	29 964	29 964	
Mongolie	0,06	29 964	29 964	
Mozambique	0,06	29 964	29 964	
Myanmar	0,06	29 964		29 964
Namibie	0,06	29 964	931	29 033
Nauru	0,06	29 964		29 964
Népal	0,06	29 964		29 964
Nicaragua	0,06	29 964		29 964
Niger	0,06	29 964		29 964
Nigéria	0,06	29 964	29 964	
Norvège	0,51	254 694	254 694	
Nouvelle-Zélande	0,37	184 778	184 778	
Oman	0,08	39 952	39 952	
Ouganda	0,06	29 964	29 964	
Ouzbékistan	0,06	29 964		29 964
Pakistan	0,16	79 904	79 904	
Palaos	0,06	29 964	29 964	
Panama	0,06	29 964	29 964	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,06	29 964	29 964	
Paraguay	0,06	29 964		29 964
Pays-Bas	1,97	983 818	983 818	
Pérou	0,10	49 940	49 940	
Philippines	0,17	84 898	63 996	20 902

**TABLEAU A**  
(suite)

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

PROGRAMME ORDINAIRE  
CONTRIBUTIONS DES ÉTATS CONTRACTANTS AU FONDS GÉNÉRAL  
POUR L'EXERCICE 2002 ET SOLDES À RECEVOIR  
AU 31 DÉCEMBRE 2002

(en dollars des États-Unis)

États contractants Résolutions A33-26 et A33-23A	2002	Contributions	Contributions reçues	Soldes à recevoir
Pologne	0,26	129 844	129 844	
Portugal	0,41	204 754	204 754	
Qatar	0,06	29 964	29 964	
République arabe syrienne	0,07	34 958	34 958	
République centrafricaine	0,06	29 964		29 964
République de Corée	1,99	993 806	964 406	29 400
République démocratique du Congo	0,06	29 964		29 964
République démocratique populaire lao	0,06	29 964	1 199	28 765
République de Moldova	0,06	29 964	29 964	
République dominicaine	0,06	29 964	29 964	
République populaire démocratique de Corée	0,06	29 964		29 964
République tchèque	0,17	84 898	84 898	
République-Unie de Tanzanie	0,06	29 964	29 964	
Roumanie	0,07	34 958	34 958	
Royaume-Uni	5,39	2 691 766	2 691 766	
Rwanda	0,06	29 964		29 964
Sainte-Lucie	0,06	29 964		29 964
Saint-Marin	0,06	29 964	29 964	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,06	29 964	300	29 664
Samoa	0,06	29 964	29 964	
Sao Tomé-et-Principe	0,06	29 964		29 964
Sénégal	0,06	29 964		29 964
Seychelles	0,06	29 964		29 964
Sierra Leone	0,06	29 964		29 964
Singapour	1,10	549 340	549 340	
Slovaquie	0,06	29 964	29 964	
Slovénie	0,06	29 964	29 964	
Somalie	0,06	29 964		29 964
Soudan	0,06	29 964	29 753	211
Sri Lanka	0,06	29 964	29 964	
Suède	0,78	389 532	389 532	
Suisse	1,25	624 250	624 250	
Suriname	0,06	29 964		29 964
Swaziland	0,06	29 964	29 964	
Tadjikistan	0,06	29 964		29 964
Tchad	0,06	29 964		29 964
Thaïlande	0,58	289 652	289 652	
Togo	0,06	29 964	29 964	
Tonga	0,06	29 964		29 964
Trinité-et-Tobago	0,06	29 964	29 964	
Tunisie	0,06	29 964	29 964	
Turkménistan	0,06	29 964	29 964	
Turquie	0,45	224 730	224 130	600
Ukraine	0,06	29 964	29 964	
Uruguay	0,06	29 964		29 964
Vanuatu	0,06	29 964		29 964
Venezuela	0,20	99 880		99 880
Viet Nam	0,06	29 964	29 964	
Yémen	0,06	29 964	29 964	
Yougoslavie *	0,06	29 964	29 964	
Zambie	0,06	29 964		29 964
Zimbabwe	0,06	29 964	29 964	
<b>Sous-total</b>	<b>100,00</b>	<b>49 940 000</b>	<b>46 917 069</b>	<b>3 022 931</b>
<b>Nouvel État contractant</b>				
Saint-Kitts-et-Nevis	C-167/4	0,06	14 982	14 982
<b>TOTAL</b>		<b>49 954 982</b>	<b>46 917 069</b>	<b>3 037 913</b>

\* Le nom de cet État a été officiellement remplacé par Serbie-Monténégro en février 2003.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE  
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS  
AU 31 DÉCEMBRE 2002 POUR TOUS LES EXERCICES

(en dollars des États-Unis)

États contractants	Fonds général			Fonds de Roulement	Total des soldes à recevoir
	2002 (Tableau A)	Exercices antérieurs	Total		
<b>GROUPE A (cf. note)</b>					
Bélarus (1)	29 014	4 021	33 035		33 035
Bénin (1)	29 964	252 498	282 462		282 462
Bosnie-et-Herzégovine (1)	29 964	62 644	92 608		92 608
Burkina Faso (1)	29 964	258 633	288 597		288 597
Burundi (1)	6 017	59 535	65 552		65 552
Cambodge		255 307	255 307		255 307
Congo (1)	29 964	304 296	334 260		334 260
Côte d'Ivoire (1)	9 940	133 631	143 571		143 571
El Salvador (1)	29 964	105 361	135 325		135 325
Gabon (1)	29 964	191 626	221 590		221 590
Gambie (1)	29 964	285 525	315 489		315 489
Grenade (1)	18 641	303 855	322 496		322 496
Guinée (1)	26 469	223 854	250 323		250 323
Guinée équatoriale (1)	29 964	29 484	59 448		59 448
Îles Cook		135 415	135 415		135 415
Kazakhstan		373 499	373 499		373 499
Kirghizistan (1)	29 964	197 583	227 547		227 547
Libéria (1)	11 651	269 934	281 585		281 585
Madagascar (1)	29 964	17 631	47 595		47 595
Malawi (1)	29 964	41 828	71 792		71 792
Mali (1)	29 964	295 219	325 183		325 183
Mauritanie (1)	29 964	315 593	345 557		345 557
Nicaragua (1)	29 964	104 901	134 865		134 865
Niger (1)	29 964	157 541	187 505		187 505
Paraguay (1)	29 964	76 087	106 051		106 051
République centrafricaine (1)	29 964	357 653	387 617		387 617
République de Moldova		173 994	173 994		173 994
Rwanda (1)	29 964	112 498	142 462		142 462
Sao Tomé-et-Principe (1)	29 964	336 051	366 015		366 015
Seychelles (1)	29 964	85 832	115 796		115 796
Sierra Leone (1)	29 964	274 815	304 779		304 779
Suriname (1)	29 964	125 448	155 412		155 412
Tchad (1)	29 964	408 162	438 126		438 126
Zambie (1)	29 964	104 706	134 670		134 670
<b>Total Groupe A</b>	<b>820 868</b>	<b>6 434 660</b>	<b>7 255 528</b>		<b>7 255 528</b>
<b>GROUPE B (cf. note)</b>					
Afghanistan	29 964	259 765	289 729	459	290 188
Antigua-et-Barbuda	29 964	346 705	376 669	981	377 650
Arménie	29 964	68 070	98 034		98 034
Comores	29 964	405 432	435 396	540	435 936
Djibouti	29 964	399 014	428 978	1 080	430 058
Géorgie	29 964	281 506	311 470	3 600	315 070
Guinée-Bissau	29 964	459 845	489 809	1 080	490 889
Îles Salomon	29 964	224 110	254 074		254 074
Iraq	49 940	1 037 061	1 087 001	2 400	1 089 401
Nauru	29 964	203 756	233 720		233 720
République démocratique du Congo	29 964	226 891	256 855		256 855
Somalie	29 964	417 222	447 186	1 080	448 266
<b>Total Groupe B</b>	<b>379 544</b>	<b>4 329 377</b>	<b>4 708 921</b>	<b>11 220</b>	<b>4 720 141</b>

TABLEAU B  
(suite)

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE  
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS  
AU 31 DÉCEMBRE 2002 POUR TOUS LES EXERCICES

(en dollars des États-Unis)

États contractants	Fonds général		Total	Fonds de Roulement	Total des soldes à recevoir
	2002 (Tableau A)	Exercices antérieurs			
<b>GROUPE C (cf. note)</b>					
Argentine	359 568	307 462	667 030		667 030
Îles Marshall	29 964	57 913	87 877		87 877
Israël	239 712	177 493	417 205		417 205
Kenya	29 964	13 270	43 234		43 234
Maroc	49 940	42 747	92 687	600	93 287
Micronésie ((États fédérés de)	29 964	29 492	59 456		59 456
Myanmar	29 964	28 765	58 729		58 729
Ouzbékistan	29 964	28 765	58 729		58 729
Sainte-Lucie	29 964	57 913	87 877		87 877
Sénégal	29 964	44 888	74 852		74 852
Tonga	29 964	29 964	59 928		59 928
Uruguay	29 964	27 797	57 761		57 761
Venezuela	99 880	84 414	184 294	1 200	185 494
Total Groupe C	1 018 776	930 883	1 949 659	1 800	1 951 459
<b>GROUPE D (cf. note)</b>					
Afrique du Sud (2)				4 200	4 200
Angola	29 964		29 964		29 964
Azerbaïdjan	29 964		29 964		29 964
Bangladesh	34 357		34 357		34 357
Belgique (2)				3 600	3 600
Belize	29 964		29 964		29 964
Cameroun	21 220		21 220		21 220
Cap-Vert	29 964		29 964		29 964
Chine (2)				15 600	15 600
Colombie	102 671		102 671	3 600	106 271
Costa Rica	28 765		28 765		28 765
Égypte	3 059		3 059		3 059
Émirats arabes unis	30 547		30 547	4 200	34 747
Fidji	732		732		732
Grèce	4 200		4 200		4 200
Iran (République islamique d')	93 441		93 441	4 200	97 641
Jamahiriya arabe libyenne	16 572		16 572		16 572
Jamaïque	29 964		29 964		29 964
Kiribati	29 964		29 964		29 964
L'ex-République yougoslave de Macédoie	29 964		29 964		29 964
Malaisie (2)				7 200	7 200
Namibie	29 033		29 033		29 033
Népal	29 964		29 964		29 964
Philippines	20 902		20 902		20 902
Pologne (2)				4 200	4 200
République de Corée	29 400		29 400		29 400
République démocratique populaire lao	28 765		28 765		28 765
République populaire démocratique de	29 964		29 964		29 964
Saint-Kitts-et-Nevis	14 982		14 982	3 600	18 582
Saint-Vincent-et-les Grenadines	29 664		29 664		29 664
Soudan	211		211		211
Suisse (2)				1 200	1 200
Tadjikistan	29 964		29 964		29 964
Thaïlande (2)				2 400	2 400
Turquie	600		600		600
Vanuatu	29 964		29 964		29 964
Total Groupe D	818 725		818 725	54 000	872 725
L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie*		510 882	510 882		510 882
<b>TOTAL</b>	<b>3 037 913</b>	<b>12 205 802</b>	<b>15 243 715</b>	<b>67 020</b>	<b>15 310 735</b>

Note (1) : États qui n'ont pas respecté les termes de leurs accords au 31 décembre 2002.

Note (2) : Les montants se rapportant au Fonds de roulement tiennent compte des ajustements du triennat 2002 - 2004 effectués le 1

Groupe A : Ces États ont conclu des accords avec le Conseil pour le règlement de leurs arriérés de contributions sur un certain no

Groupe B : États qui n'ont pas conclu d'accords avec le Conseil pour le règlement de leurs arriérés de contributions remontant à t

Groupe C : États dont les arriérés remontent à moins de trois années entières.

Groupe D : États qui n'ont pas acquitté leurs contributions pour l'exercice 2002 seulement.

\* Le montant imputable de la dette de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie reste à déterminer.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE - FONDS GÉNÉRAL  
CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION  
AU 31 DÉCEMBRE 2002

(en dollars des États-Unis)

Allemagne	7 800
Arabie saoudite	600
Australie	825 412
Bahamas	2 595
Brésil	210 684
Canada	1 137 458
Chypre	1 018
Danemark	281 848
Espagne	1 800
Fédération de Russie	20 400
Finlande	2 400
France	600
Honduras	3 369
Indonésie	10 200
Italie	6 350
Japon	47 400
Jordanie	1 800
Koweït	1 200
Mongolie	1 199
Nouvelle-Zélande	600
Pakistan	1 200
Pays-Bas	600
Pérou	990
République arabe syrienne	600
Roumanie	600
Royaume-Uni	12 600
Singapour	578 795
Slovaquie	1 199
Sri Lanka	889
Suède	3 000
Ukraine	6 000
Viet Nam	1 063
Yémen	1 199
	<hr/>
	<u>3 173 468</u>

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

COMPTES/ FONDS SPÉCIAUX  
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS  
AU 31 DÉCEMBRE 2002

(en dollars des États-Unis)

	Compte de recouvrements des coûts de transport aérien	Fonds pour installations et autres aménagements	Compte du Projet Anglais normalisé	Mesures incitatives pour le règlement des arriérés	Fonds pour les technologies de l'information et des communications (TIC)	Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)	Services linguistique	Comptes publications électroniques	Commission préparatoire du Registre international	Compte des projets spéciaux d'information du public	TOTAL	
											2002	2001
<b>RECETTES ET DÉPENSES</b>												
<b>Recettes</b>												
Contributions						222 709			38 915		261 624	370 174
Intérêts	1 216	9 010	3 206		51 062	3 435	634	755	329	30	69 677	20 393
Location d'installations		382 189									382 189	325 036
Divers	83 200						127 728	174 573		24 500	410 001	184 752
	<u>84 416</u>	<u>391 199</u>	<u>3 206</u>		<u>51 062</u>	<u>226 144</u>	<u>128 362</u>	<u>175 328</u>	<u>39 244</u>	<u>24 530</u>	<u>1 123 491</u>	<u>900 355</u>
<b>Dépenses</b>												
Traitements, salaires et frais communs de personnel	27 892	194 807	77 557		203 899		39 937	13 445	19 908		577 445	271 092
Dépenses générales de fonctionnement		212 963			113 371		76 868				403 202	208 462
Déplacements			9 281		3 483		14 168	1 659	1 659		30 250	3 632
Matériel		65 246			285 681		5 610	5 394			361 931	48 678
Divers	48 410	4 812		57 633	18 727		281	13 736	319	1 634	145 552	112 842
	<u>76 302</u>	<u>477 828</u>	<u>86 838</u>	<u>57 633</u>	<u>625 161</u>		<u>136 864</u>	<u>34 234</u>	<u>21 886</u>	<u>1 634</u>	<u>1 518 380</u>	<u>644 706</u>
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	8 114	( 86 629)	( 83 632)	( 57 633)	( 574 099)	226 144	( 8 502)	141 094	17 358	22 896	( 394 889)	255 649
<b>ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS</b>												
<b>Actif</b>												
Liquidités et dépôts à te	102 268	482 422	261 936		3 338 977	226 144	12 961	107 640	19 196	10 530	4 562 074	1 165 606
Comptes débiteurs	11 802	119 016					33 332				164 150	139 784
Dû par d'autres fonds	938	19 826		3 622 850	10 643		14 755	56 879		14 000	3 739 891	6 410 846
	<u>115 008</u>	<u>621 264</u>	<u>261 936</u>	<u>3 622 850</u>	<u>3 349 620</u>	<u>226 144</u>	<u>61 048</u>	<u>164 519</u>	<u>19 196</u>	<u>24 530</u>	<u>8 466 115</u>	<u>7 716 236</u>
<b>Passif</b>												
Dû à d'autres fonds	2 061	22 687	118 852		303 098		19 574	13 936	1 838		482 046	68 558
Comptes créditeurs	24 100	121 339			10 839		3 964	1 293			161 535	
Engagements non liquidés	9 242	68 546			37 858		13 262	8 196		1 634	138 738	130 355
	<u>35 403</u>	<u>212 572</u>	<u>118 852</u>		<u>351 795</u>		<u>36 800</u>	<u>23 425</u>	<u>1 838</u>	<u>1 634</u>	<u>782 319</u>	<u>198 913</u>
<b>Soldes</b>												
Au début de l'exercice	71 501	495 321	226 716	3 118 780	3 571 924		33 081				7 517 323	1 488 301
Ajustement aux recettes de l'exercice précédent	( 10)						( 331)				( 341)	100 000
Virements sur/provenant d'autres fonds				561 703							561 703	5 673 373
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	8 114	( 86 629)	( 83 632)	( 57 633)	( 574 099)	226 144	( 8 502)	141 094	17 358	22 896	( 394 889)	255 649
À la fin de l'exercice	<u>79 605</u>	<u>408 692</u>	<u>143 084</u>	<u>3 622 850</u>	<u>2 997 825</u>	<u>226 144</u>	<u>24 248</u>	<u>141 094</u>	<u>17 358</u>	<u>22 896</u>	<u>7 683 796</u>	<u>7 517 323</u>
	<u>115 008</u>	<u>621 264</u>	<u>261 936</u>	<u>3 622 850</u>	<u>3 349 620</u>	<u>226 144</u>	<u>61 048</u>	<u>164 519</u>	<u>19 196</u>	<u>24 530</u>	<u>8 466 115</u>	<u>7 716 236</u>

TABIEAU D

- 20 -

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DE FINANCEMENT COLLECTIF  
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS  
AU 31 DÉCEMBRE 2002

(en dollars des États-Unis)

	Fonds de l'Accord de financement collectif conclu avec le Danemark	Fonds de l'Accord de financement collectif conclu avec l'Islande	TOTAL	
			2002	2001
<b>RECETTES ET DÉPENSES</b>				
<b>Recettes</b>				
Recettes des redevances d'usage	3 111 973	18 954 174	22 066 147	21 749 569
Contributions des gouvernements contractants	199 392	37 193	236 585	(3 676 591)
Intérêts	5 374	14 033	19 407	44 607
Ajustements de change				90 727
	<u>3 316 739</u>	<u>19 005 400</u>	<u>22 322 139</u>	<u>18 208 312</u>
<b>Dépenses</b>				
Coût estimé des services pour l'exercice en cours	4 559 867	18 700 732	23 260 599	23 658 201
Règlement du coût des services pour l'exercice précédent	190 238	(2 429 635)	(2 239 397)	( 73 049)
Frais divers	45 039	44 843	89 882	3 426
Ajustements de change	8 429		8 429	
	<u>4 803 573</u>	<u>16 315 940</u>	<u>21 119 513</u>	<u>23 588 578</u>
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	<u>(1 486 834)</u>	<u>2 689 460</u>	<u>1 202 626</u>	<u>(5 380 266)</u>
<b>ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS</b>				
<b>Actif</b>				
Encaisse	522 102	836 385	1 358 487	1 406 988
Dû par d'autres fonds	1 534	2 623	4 157	3 747
Contributions à recevoir (Tableau E.1)	998		998	300
Avances aux gouvernements fournisseurs des services		1 540 326	1 540 326	1 225 508
	<u>524 634</u>	<u>2 379 334</u>	<u>2 903 968</u>	<u>2 636 543</u>
<b>Passif</b>				
Sommes portées au crédit des gouvernements contractants (Tableau E.1)	602 437	2 745 373	3 347 810	3 513 373
Dû aux gouvernements fournisseurs des services	373 113		373 113	1 142 751
	<u>975 550</u>	<u>2 745 373</u>	<u>3 720 923</u>	<u>4 656 124</u>
<b>Soldes</b>				
Au début de l'exercice	1 035 918	(3 055 499)	(2 019 581)	3 360 685
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(1 486 834)	2 689 460	1 202 626	(5 380 266)
	<u>( 450 916)</u>	<u>( 366 039)</u>	<u>( 816 955)</u>	<u>(2 019 581)</u>
	<u>524 634</u>	<u>2 379 334</u>	<u>2 903 968</u>	<u>2 636 543</u>

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

TABLEAU E.1

CONCLU AVEC LE DANEMARK AU 31 DÉCEMBRE 2002

( en couronnes danoises)

	Soldes débiteurs/ (créditeurs) au début de l'exercice	Contributions pour 2002	Contributions reçues	Virement à l'Accord de financement collectif avec l'Islande	Soldes à la fin de l'exercice À recevoir	Crédits
Allemagne	( 489 504)	160 841				328 663
Belgique	( 17 757)	48 200		30 443		
Canada	( 547 710)	93 145				454 565
Cuba	2 504	(7 546)				5 042
Danemark	( 40 111)	11 596				28 515
Égypte	( 9 567)	(1 020)				10 587
Espagne	( 34 290)	32 510				1 780
États-Unis	(2 708 106)	638 726				2 069 380
Fédération de Russie	( 85 048)	(16 644)				101 692
Finlande	( 27 716)	(6 301)				34 017
France	( 288 633)	183 811				104 822
Grèce	( 57 606)	10 994				46 612
Irlande	( 73 725)	47 693				26 032
Islande	( 114 462)	40 221				74 241
Italie	( 96 293)	91 223				5 070
Japon	( 82 886)	6 308				76 578
Koweït	( 19 537)	( 169)				19 706
Norvège	( 20 817)	6 575				14 242
Pays-Bas		(3 253)				3 253
Royaume-Uni	(1 188 122)	109 652				1 078 470
Slovaquie		42	42			
Suède	( 50 212)	15 205				35 007
Suisse	( 116 870)	124 354			7 484	
	<u>(6 066 468)</u>	<u>1 586 163</u>	<u>42</u>	<u>30 443</u>	<u>7 484</u>	<u>4 518 274</u>
Équivalent en dollars des États-Unis	<u>( 726 523)</u>	<u>199 392</u>	<u>102</u>	<u>74 206</u>	<u>998</u>	<u>602 437</u>

- 22 -



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS, DES SOLDES À RECEVOIR ET DES CRÉDITS PORTÉS AU COMPTE  
DES GOUVERNEMENTS CONTRACTANTS AU TITRE DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COLLECTIF  
CONCLU AVEC L'ISLANDE AU 31 DÉCEMBRE 2002

	(en dollars des États-Unis)					
	Soldes débiteurs/ (créditeurs) au début de l'exercice	Contributions pour 2002	Contributions reçues	Virement à l'Accord de financement collectif avec le Danemark	Soldes à la fin de l'exercice	
					À recevoir	Crédits
Allemagne	( 220 174)	6 922				( 213 252)
Belgique	( 22 669)	2 582		3 987		( 16 100)
Canada	( 243 357)	( 231)				( 243 588)
Cuba	( 3 502)	( 819)				( 4 321)
Danemark	( 17 085)	248				( 16 837)
Égypte	( 5 457)	( 312)				( 5 769)
Espagne	( 23 331)	2 354				( 20 977)
États-Unis	(1 237 252)	11 951				(1 225 301)
Fédération de Russie	( 35 761)	( 2 833)				( 38 594)
Finlande	( 19 876)	( 1 022)				( 20 898)
France	( 139 899)	11 535				( 128 364)
Grèce	( 23 818)	646				( 23 172)
Irlande	( 35 617)	2 999				( 32 618)
Islande	( 53 037)	1 583				( 51 454)
Italie	( 50 888)	6 483				( 44 405)
Japon	( 24 080)	29				( 24 051)
Koweït	( 8 095)	( 287)				( 8 382)
Norvège	( 15 970)	64				( 15 906)
Pays-Bas		( 5 664)				( 5 664)
Royaume-Uni	( 512 439)	( 8 127)				( 520 566)
Slovaquie		3	3			
Suède	( 29 304)	583				( 28 721)
Suisse	( 64 939)	8 506				( 56 433)
	<u>(2 786 550)</u>	<u>37 193</u>	<u>3</u>	<u>3 987</u>		<u>(2 745 373)</u>

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT  
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE TERMINÉE  
LE 31 DECEMBRE 2002

(en dollars des Etats-Unis)

	2002	2001
<b>FONDS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Solde du Fonds au début de l'exercice	(30 620 848)	(11 642 521)
À ajouter:		
Retrait de trésorerie du PNUD	24 200 000	23 460 000
Bordereaux interservices, reçus	11 302 092	13 546 452
Autres débits/crédits (nets)	(6 780 720)	( 168 270)
Recettes accessoires et ajustements d	102 046	26 832
Divers, à débiter/rembourser au PNUD	4 638	348
	<u>28 828 056</u>	<u>36 865 362</u>
	(1 792 792)	25 222 841
À déduire:		
Dépenses de l'exercice (Tableau F.1)		
Projets		
Décaissements	13 735 196	24 014 499
Engagements non liquidés	5 602 296	28 570 154
Dépenses de soutien	<u>1 215 421</u>	<u>3 075 761</u>
	20 552 913	55 660 414
Services de soutien du développement des politiques	252 763	177 834
Soutien des services techniques au niveau des projets		5 441
<b>Total des dépenses (État I)</b>	<u>20 805 676</u>	<u>55 843 689</u>
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	<u><b>(22 598 468)</b></u>	<u><b>(30 620 848)</b></u>
<b>SE DÉCOMPOSE COMME SUIV:</b>		
Liquidités en banque, en caisse ou en circulation	276 143	227 528
Montants dus par d'autres fonds	<u>2 543 672</u>	<u>2 295 381</u>
Sommes à recevoir et soldes débiteurs divers	7 961 658	2 614 028
	<u>10 781 473</u>	<u>5 136 937</u>
Moins:		
Montants dus à d'autres fonds	15 526	107 504
Sommes à payer et soldes créditeurs divers	27 762 119	7 080 127
Engagements non liquidés - Exercice en cours	<u>5 602 296</u>	<u>28 570 154</u>
	<u>33 379 941</u>	<u>35 757 785</u>
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	<u><b>(22 598 468)</b></u>	<u><b>(30 620 848)</b></u>

Certifié:

Approuvé:

(Signature)

S. Kandasamy

Sous-Directeur chargé des fin.

(Signature)

R.C. Costa Pereira

Secrétaire général

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DÉPENSES PAR PAYS ET PAR RÉGION  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002  
(en dollars des États-Unis)

<b><u>PAYS</u></b>	
Bahreïn	2 364
Botswana	1 665
* Colombie	5 023 846
République démocratique du Congo	(960 )
Equateur	9 429 052
Ethiopie	50 918
Indonésie	506 448
Iran, République islamique d'	11 113
Liban	381 114
Jamahiriya arabe lybienne	76 866
Pérou	54 048
République de Corée	11 956
Somalie	2 684 633
Venezuela	3 172
Total - pays	18 236 235
<b><u>RÉGION</u></b>	
Amérique latine et Caraïbes	1 101 257
<b>TOTAL PARTIEL</b>	19 337 492
<b>Coût de soutien du programme</b>	1 215 421
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	20 552 913

\* Le montant ne comprend pas une dépense supplémentaire d'environ 1,3 million de dollars relative à une dépense de contrepartie que l'OACI, en sa qualité d'agent d'exécution, doit comptabiliser conformément aux règles et directives du PNUD. Ce montant n'a pas été comptabilisé dans l'attente d'éclaircissements de la part du bureau du PNUD en Colombie.

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION  
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS  
AU 31 DÉCEMBRE 2002

(en dollars des États-Unis)

Fonds	Solde au 01.01.2002	Recettes		Dépenses		Virements à partir ou vers d'autres fonds	Rembourse- ment de contributions	Solde au 31.12.2002
		Contributions	Intérêts et recettes diverses	Coût des projets	Frais généraux d'administration			
AFGHANISTAN (DFID) MSA*		284 518	1 472	269 543	18 867			( 2 420)
AFGHANISTAN MSA* (NOTE 5 - TF, MSA)					87 000			( 87 000)
ARABIE SAOUDITE	225 127			1 854 251	27 809	1 760 000		103 067
ARABIE SAOUDITE MSA *	8 775 577	5 066 667	640 387	3 482 379	348 238	(1 760 000)		8 892 014
ARGENTINE MSA *	25 457	769 793	392	721 177	67 884			6 581
ARGENTINE (DA)		58 276						58 276
BAHAMAS (DCA)	70 242		1 153					71 395
BANGLADESH	14 890		244	500	65			14 569
BARBADE	297 468		4 347	94 406	12 273	2 514		197 650
BELGIQUE (PROGRAMME DES EXPERTS ASSOCIÉS)	117 524		1 406	62 584	7 510			48 836
BOLIVIE	556 517	1 771 453	6 524	1 506 028	134 825	( 179 542)	( 322 939)	191 160
BOSNIE-HERZÉGOVINE	844 592		14 393	482 356	23 164			353 465
BRÉSIL (CART) MSA *	471 537		20 849	493	( 1 124)	46 050		539 067
BRÉSIL (DAC) MSA *	64 724	6 405 257	170 243	5 032 292	145 444	( 884 018)		578 470
BRÉSIL (DEPV) MSA *	641 821	4 633 116	306 834	3 000 381	68 324	( 601 444)		1 911 622
BRÉSIL (ITCM) MSA *	68 529		35 924	1 392 351	18 094	1 264 079		( 41 913)
BRÉSIL (SSA) MSA *	( 118 117)		8 775	( 57 358)	( 6 199)	169 333		123 548
BRÉSIL (DONP)						6 000		6 000
CHINE	50 493		841	10 398	1 352			39 584
COCESNA	173 439		1 123	150 110	15 318			9 134
COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES	12 787		210					12 997
COSCAP (SA) EC GRA MSA*	216 109	77 482	3 276	105 604	10 561			180 702
COSCAP (SEA) EC GRA MSA*	91 315		1 199	61 993	6 199			24 322
COSTA RICA		31 990	38	17 144	1 714			13 170
EL SALVADOR	10 233	11 390	178	9 494	1 234			11 073
ÉMIRATS ARABES UNIS MSA *	176 973	429 821	8 057	369 542	36 954			208 355
FIDJI MSA*		43 590	272	25 175	2 517			16 170
GHANA MSA*		17 475	39	3 000	300			14 214
GRÈCE MSA *	772 579	790 790	12 228	587 928	64 671			922 998
GUATEMALA MSA *	279 632	164 412	4 946	143 153	14 668			291 169
GUINÉE ÉQUATORIALE MSA*		29 500	226					29 726
GUYANA (EC)		10 687	138	9 900				925
GUYANA (GTV)	9 210	11 980	207	3 498	1 340			16 559
HAÏTI	44 606	67 770	518	60 000	7 800			45 094
INDE MSA*	152 885		1 995	55 866	5 587			93 427
INDONÉSIE MSA *	17 855		318	10 604	1 379			6 190
IRAQ	39 020							39 020
ITALIE (PROGRAMME DES EXPERTS ASSOCIÉS)	45 469	90 847	850	74 250	3 712			59 204
LESOTHO	20 184		332					20 516
LESOTHO (CAD)	95 310		1 565					96 875
LETTONIE	39 717		661	5 221	678			34 479
LIBAN MSA *	670 236	54 285	11 296			2 938	( 245 200)	493 555
LIBÉRIA MSA*		19 100	507					19 607
MACAO	72 709	74 429	2 528	38 671	5 026			105 969
MALDIVES	17 440		416	( 5 909)	( 590)			24 355
MAROC (ONDA)	78 387		1 242	58	8			79 563
MEXIQUE MSA*		18 900	5	18 000	900			5
MONGOLIE	15 474		255					15 729
MONGOLIE MSA*	14 022		70				( 14 092)	

**INTERNATIONAL CIVIL AVIATION ORGANIZATION**  
**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION**  
**TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2002**

(en dollars des États-Unis)

Fonds	Solde au 01.01.2002	Recettes		Dépenses		Virements à partir ou vers d'autres fonds	Rembourse- ment de contributions	Solde au 31.12.2002
		Contributions	Intérêts et recettes diverses	Coût des projets	Frais généraux d'administration			
NIGÉRIA MSA*			41	30 386	3 039	45 000		11 616
NIGÉRIA (FAAN) MSA *	174 329		2 916	2 276	296			174 673
NIGÉRIA (NAMA) MSA *	300 320		4 678	39 684	5 159	60 000		320 155
NIGÉRIA (NCAT)	13 636		219					13 855
NORVÈGE (PROGRAMME DES EXPERTS ASSOCIÉS)	22 474		322	( 3 656)	( 439)			26 891
OMAN	279 260	693 480	12 187	518 273	51 826			414 828
OUGANDA	36 858		820	( 12 224)	( 1 589)			51 491
PANAMA (CAD) MSA *	( 30 222)			486				( 30 708)
PANAMA (DGAC) MSA *	237 443	664 346	2 019	509 393	47 099		( 91 709)	255 607
PÉROU MSA*		3 464 188	233	3 615 602	298 343	906 714		457 190
PÉROU (CORPAC)	13 556		160			( 13 716)		
PÉROU (DGTA) MSA*	882 651			( 64 564)	( 6 438)	( 953 653)		
PÉROU (MEE) MSA*	24 977	234 178	310	225 300	27 509	60 655		67 311
PHILIPPINES	159 131	353 742	4 180	149 033	19 374			348 646
PHILIPPINES MSA *	( 351)	35 430	328	10 898	1 417			23 092
PHILIPPINES (DAVAO) MSA *	15 656	15 357	408	3 715	483			27 223
PHILIPPINES (TRAINAIR) MSA *	45 074	170 338	1 970	109 399	14 222			93 761
QATAR MSA*		78 790	381	62 570	6 257			10 344
QATAR (CAAQ) MSA*		23 100	33	13 790	1 379			7 964
RÉGIONAL (AFRIQUE) MSA*	262 967		3 674	62 935	6 293	( 2 389)		195 024
RÉGIONAL (ASECNA) MSA*	25 252		323	( 610)	( 61)		( 26 246)	
RÉGIONAL (AMÉRIQUE DU SUD)	13 520		222					13 742
RÉGIONAL (AMÉRIQUE LATINE)	371 069	219 402	7 064	188 420	24 494	179 542		564 163
RÉGIONAL (ASIE)		239 945	41					239 986
RÉGIONAL (ASIE DU SUD) (COSCAP)	426 071	316 722	8 342	339 822	44 177			367 136
RÉGIONAL (ASIE DU SUD-EST) (COSCAP)	372 257	254 940	5 138	248 729	32 323	4 800		356 083
RÉGIONAL (BOEING)	91 567	59 990	1 647	69 234	6 923			77 047
RÉGIONAL (BOEING) MSA*		50 000	236					50 236
RÉGIONAL (DPKO)	250 225		2 856	254 413	25 441	129 809		103 036
RÉGIONAL (DPKO) MSA *	128 811		998			( 129 809)		
RÉGIONAL (UEMOA)	45 806		649	23 393	3 002			20 060
RÉGIONAL (UN) MSA*		31 645		28 777	2 878			( 10)
RÉGIONAL (WFP) MSA *	28 373	54 990	1 126					84 489
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE MSA *	233 766	361 590	4 143	274 610	27 461	( 182 632)		114 796
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO MSA*		62 390	589	39 627	5 152			18 200
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE MSA*	995 234	15 800	4 533	507 207	79 463			428 897
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE MSA*	26 400	48 387	16 874	51 401	2 570			37 690
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE MSA*		143 380	856	121 598	12 160			10 478
SINGAPOUR	71 683	299 535	2 563	206 980	20 699			146 102
SOMALIE	1 034	2 801 344	6 595				(2 807 015)	1 958
SOUDAN	25 417		417					25 834
SRI LANKA	402 398		6 101	95 634	12 372		( 439)	300 054
THAÏLANDE MSA*		148 300		106 994	10 699			30 607
THAÏLANDE (MTC)	93 945		1 530	8 622	1 121			85 732
VIETNAM	12 415		204					12 619
VIETNAM MSA *	211 812		2 364	142 415	14 240		( 15 666)	41 855
YÉMEN	14 831		244					15 075
CONTRATS FORFAITAIRES (NOTE 6 - TF, MSA)		272 922	671	257 772	25 778			( 9 957)
AUTRES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE**	105 951	6 990	1 902	12 984	1 663	( 7 863)	( 1 603)	90 730
<b>TOTAL</b>	<b>21 557 568</b>	<b>32 054 749</b>	<b>1 381 586</b>	<b>27 846 401</b>	<b>1 960 287</b>	<b>( 77 632)</b>	<b>(3 524 909)</b>	<b>21 584 674</b>

\* Accords de services de gestion

\*\* Sommaire de quarante fonds indiquant soit les soldes de fin d'exercice, soit les transactions en cours

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**  
**FONDS DU SERVICE DES ACHATS D'AVIATION CIVILE**  
**TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2002**  
(en dollars des États-Unis)

Fonds	Solde au 01.01.2002	Recettes		Dépenses		Virements à partir ou vers d'autres fonds	Rembourse- ment de contribution	Solde au 31.12.2002
		Contributions et recettes diverses	Intérêts	Coûts des projets	Frais généraux administrati			
AFGHANISTAN	269 971		2 664	70 910	6 509		( 150 000)	45 216
AUTRICHE		85 198	165	42 677	2 554			40 132
BANGLADESH	208 801		3 429	500	50			211 680
BRÉSIL	1 431	3 111 711	1 580	3 083 909	31 108			( 295)
CAP-VERT	169 529		4 815	24 252	1 454			148 638
CUBA	48 713		791	18 463	1 558			29 483
ÉGYPTE	34 820		672	( 5 866)	( 587)			41 945
INDE	16 217	94 790	185	90 221	3 611			17 360
JAMAHIRIYA ARABE LYBIENNE (CAD)	23 461		287	16	2		( 7 900)	15 830
JAMAHIRIYA ARABE LYBIENNE (CAHI)	27 613		454	626	83			27 358
JAMAHIRIYA ARABE LYBIENNE (LAA)	24 539		403					24 942
LESOTHO	139 566		2 292					141 858
MALDIVES	5 076		83					5 159
MOZAMBIQUE	38 868		580	3 847	231			35 370
MYANMAR	1 079 962		17 337	239 423	13 546			844 330
NIGÉRIA (NAMA)	142 489		2 080			( 105 000)		39 569
OUGANDA	7 031		116	550	55			6 542
PAKISTAN	19 271		317					19 588
PÉROU		185 488	935	122 992	7 010			56 421
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	980 765	2 789 005	53 439	3 300 925	133 594	182 632		571 322
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	59 100	351 170	4 004	1 379	176		( 210 000)	202 719
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	12 476		256					12 732
SIERRA LEONE	14 864		244					15 108
SURINAME	21 650		428					22 078
TRINITÉ-ET-TOBAGO		1 477 754	7 150	1 363 110	55 426			66 368
VIETNAM	( 166 822)		47	1 618 799			( 39 717)	(1 825 291)
YÉMEN	30 347		499					30 846
AUTRES FONDS *	5 534		145	54				5 625
<b>TOTAL</b>	<b>3 215 272</b>	<b>8 095 116</b>	<b>105 397</b>	<b>9 976 787</b>	<b>256 380</b>	<b>77 632</b>	<b>( 407 617)</b>	<b>852 633</b>

\* Sommaire de six fonds indiquant soit les soldes de fin d'exercice, soit les transactions en cours d'exercice de moins

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**  
**FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA SURETE DE L'AVIATION**  
**TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS**  
**AU 31 DECEMBRE 2003**

(en dollars des États-Unis)

	PLAN D'ACTION POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION							AUTRES FONDS AVSEC RÉSERVÉS			TOTAL		
	AMÉLIORATION DU MÉCANISME	PROTOCOLE EXPERTS FRANÇAIS	PAYS-BAS	ROYAUME- UNI	ÉTATS- UNIS	PROGRAMME DE FORMATION RÉSERVÉ	GÉNÉRAL	SOUS-TOTAL	PROTOCOLE DE COOPÉRATION AVEC LA FRANCE	PROGRAMME D'INSTRUCTION NORMALISÉ	PROGRAMME NATIONAL OUGANDA	2002	2001
<b>RECETTES ET DÉPENSES</b>													
<b>Recettes</b>													
Contributions	3 137 151	99 890	44 092	93 837	235 624		199 990	3 810 584				3 810 584	948 490
Intérêts	10 470	292	1 303	1 018	( 501)	10 524	11 668	34 774	2 394	8 522	3 552	49 242	80 694
Divers	250 000							250 000		23 290		273 290	38 675
	<u>3 397 621</u>	<u>100 182</u>	<u>45 395</u>	<u>94 855</u>	<u>235 123</u>	<u>10 524</u>	<u>211 658</u>	<u>4 095 358</u>	<u>2 394</u>	<u>31 812</u>	<u>3 552</u>	<u>4 133 116</u>	<u>1 067 859</u>
<b>Dépenses</b>													
Traitements, salaires et frais communs de per:	230 214	98 260	42 177	86 948	176 829	49 514	51 362	735 304				735 304	417 399
Déplacements officiels	101 842					39 550	80 550	221 942	190 720	2 599	872	416 133	217 361
Matériel	10 227							10 227				10 227	
Divers	( 987)					79 123	3 017	81 153	14 607			95 760	33 624
	<u>341 296</u>	<u>98 260</u>	<u>42 177</u>	<u>86 948</u>	<u>176 829</u>	<u>168 187</u>	<u>134 929</u>	<u>1 048 626</u>	<u>205 327</u>	<u>2 599</u>	<u>872</u>	<u>1 257 424</u>	<u>668 384</u>
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	<u>3 056 325</u>	<u>1 922</u>	<u>3 218</u>	<u>7 907</u>	<u>58 294</u>	<u>( 157 663)</u>	<u>76 729</u>	<u>3 046 732</u>	<u>#####</u>	<u>29 213</u>	<u>2 680</u>	<u>2 875 692</u>	<u>399 475</u>
<b>ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS</b>													
<b>Actif</b>													
Liquidités et dépôts à tr:	2 108 943	45 049	57 194	37 683		550 773	604 522	3 404 164	14 840	525 019	192 785	4 136 808	2 340 800
Dû par d'autres fonds	1 600 409				107 559			1 707 968	31 552			1 739 520	45 700
Comptes débiteurs					127 532			127 532				127 532	
	<u>3 709 352</u>	<u>45 049</u>	<u>57 194</u>	<u>37 683</u>	<u>235 091</u>	<u>550 773</u>	<u>604 522</u>	<u>5 239 664</u>	<u>46 392</u>	<u>525 019</u>	<u>192 785</u>	<u>6 003 860</u>	<u>2 386 500</u>
<b>Passif</b>													
Dû à d'autres fonds	13 922	12 717	3 850	7 706	16 228	1 619	486 089	542 131				542 131	82 215
Contributions payées par	19 766							19 766				19 766	
Comptes créditeurs	1 269				111 734			113 003				113 003	2 467
Engagements non liquidés	148 070					6 521	4 444	159 035	4 708			163 743	12 294
	<u>183 027</u>	<u>12 717</u>	<u>3 850</u>	<u>7 706</u>	<u>127 962</u>	<u>8 140</u>	<u>490 533</u>	<u>833 935</u>	<u>4 708</u>			<u>838 643</u>	<u>96 976</u>
<b>Solde</b>													
Au début de l'exercice		30 410	50 126	22 070	48 835	700 296	507 260	1 358 997	244 617	495 806	190 105	2 289 525	1 890 049
Virements sur/provenant d'autres fonds	470 000						( 470 000)						
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	<u>3 056 325</u>	<u>1 922</u>	<u>3 218</u>	<u>7 907</u>	<u>58 294</u>	<u>( 157 663)</u>	<u>76 729</u>	<u>3 046 732</u>	<u>#####</u>	<u>29 213</u>	<u>2 680</u>	<u>2 875 692</u>	<u>399 475</u>
À la fin de l'exercice	<u>3 526 325</u>	<u>32 332</u>	<u>53 344</u>	<u>29 977</u>	<u>107 129</u>	<u>542 633</u>	<u>113 989</u>	<u>4 405 729</u>	<u>41 684</u>	<u>525 019</u>	<u>192 785</u>	<u>5 165 217</u>	<u>2 289 524</u>
	<u>3 709 352</u>	<u>45 049</u>	<u>57 194</u>	<u>37 683</u>	<u>235 091</u>	<u>550 773</u>	<u>604 522</u>	<u>5 239 664</u>	<u>46 392</u>	<u>525 019</u>	<u>192 785</u>	<u>6 003 860</u>	<u>2 386 500</u>

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DU PROGRAMME UNIVERSEL OACI D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ  
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS  
AU 31 DÉCEMBRE 2002

(en dollars des États-Unis)

	FRANCE	ALLEMAGNE	ÉTATS-UNIS	GÉNÉRAL	TOTAL	
					2002	2001
<b>RECETTES ET DÉPENSES</b>						
<b>Recettes</b>						
Contributions			18 568		18 568	90 080
Intérêts	171	1 452		292	1 915	4 527
	<u>171</u>	<u>1 452</u>	<u>18 568</u>	<u>292</u>	<u>20 483</u>	<u>94 607</u>
<b>Dépenses</b>						
Traitements, salaires et frais communs de personnel			16 134		16 134	104 379
Déplacements officiels						
Matériel			161		161	
Divers						
			<u>16 295</u>		<u>16 295</u>	<u>104 379</u>
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	171	1 452	2 273	292	4 188	( 9 772)
<b>ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS</b>						
<b>Actif</b>						
Liquidités et dépôts à t€	10 594	89 879		18 032	118 505	129 166
Dû par d'autres fonds						
Comptes débiteurs			18 568		18 568	
	<u>10 594</u>	<u>89 879</u>	<u>18 568</u>	<u>18 032</u>	<u>137 073</u>	<u>129 166</u>
<b>Passif</b>						
Dû à d'autres fonds						8 892
Comptes créditeurs			16 843		16 843	
Engagements non liquidés						4 232
			<u>16 843</u>		<u>16 843</u>	<u>13 124</u>
<b>Soldes</b>						
Au début de l'exercice	10 423	88 427	( 548)	17 740	116 042	125 814
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	171	1 452	2 273	292	4 188	( 9 772)
À la fin de l'exercice	<u>10 594</u>	<u>89 879</u>	<u>1 725</u>	<u>18 032</u>	<u>120 230</u>	<u>116 042</u>
	<u>10 594</u>	<u>89 879</u>	<u>18 568</u>	<u>18 032</u>	<u>137 073</u>	<u>129 166</u>



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DU MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE L'OACI  
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS  
AU 31 DÉCEMBRE 2002

(en dollars des États-Unis)

	ESPAGNE					TOTAL	
	Enseignement technique aéronautique (A16-7)	Bourses de coopération technique (AECI)	Experts de coopération technique (AECI)	Trainair (AECI)	Inseignement coopération technique (AENA)	2002	2001
<b>RECETTES ET DÉPENSES</b>							
<b>Recettes</b>							
Contributions					34 990	34 990	49 990
Intérêts	165	135	338	469	1 014	2 121	9 532
	<u>165</u>	<u>135</u>	<u>338</u>	<u>469</u>	<u>36 004</u>	<u>37 111</u>	<u>59 522</u>
<b>Dépenses</b>							
Traitements, salaires et frais communs de personnel			3 402		14 527	17 929	13 560
Dépenses de personnel (experts)		7 179	3 544			10 723	62 321
Formation				6 241	31 092	37 333	39 735
Matériel			20 420	6 798	1 500	28 718	11 885
Frais généraux d'administration		933	3 558	1 699	3 312	9 502	15 469
Divers				72	193	265	1 838
		<u>8 112</u>	<u>30 924</u>	<u>14 810</u>	<u>50 624</u>	<u>104 470</u>	<u>144 808</u>
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	<u>165</u>	<u>( 7 977)</u>	<u>( 30 586)</u>	<u>( 14 341)</u>	<u>( 14 620)</u>	<u>( 67 359)</u>	<u>( 85 286)</u>
<b>ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS</b>							
<b>Actif</b>							
Liquidités et dépôt	10 199	8 382	17 550	16 582	79 144	131 857	127 188
Dû par d'autres fonds							407
Comptes débiteurs					2 483	2 483	9 225
	<u>10 199</u>	<u>8 382</u>	<u>17 550</u>	<u>16 582</u>	<u>81 627</u>	<u>134 340</u>	<u>136 820</u>
<b>Passif</b>							
Dû à d'autres fonds		8 112	11 167	1 878	32 455	53 612	8 730
Comptes créditeurs			369	9 942	21 232	31 543	30 663
Engagements non liquidés			8 959	1 308	13 680	23 947	4 830
		<u>8 112</u>	<u>20 495</u>	<u>13 128</u>	<u>67 367</u>	<u>109 102</u>	<u>44 223</u>
<b>Solides</b>							
Au début de l'exercice	10 034	8 247	27 641	17 795	28 880	92 597	177 883
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	165	( 7 977)	( 30 586)	( 14 341)	( 14 620)	( 67 359)	( 85 286)
À la fin de l'exercice	<u>10 199</u>	<u>270</u>	<u>( 2 945)</u>	<u>3 454</u>	<u>14 260</u>	<u>25 238</u>	<u>92 597</u>
	<u>10 199</u>	<u>8 382</u>	<u>17 550</u>	<u>16 582</u>	<u>81 627</u>	<u>134 340</u>	<u>136 820</u>

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS  
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS  
AU 31 DÉCEMBRE 2002

(en dollars des États-Unis)

	Frais d'administration pour les Accords de financement collectif	Fonds pour les services en langue arabe	Fonds pour les services en langue chinoise	Fondation Edward Warner	France Programme des experts associés	Allemagne Programme des experts associés
<b>RECETTES ET DÉPENSES</b>						
<b>Recettes</b>						
Recettes de redevances d'usage/ recettes de frais administratifs:	381 922				74 010	
Contributions					794	
Intérêts	<u>5 783</u>	<u>1 673</u>	<u>1 740</u>	<u>135</u>		<u>370</u>
	<u>387 705</u>	<u>1 673</u>	<u>1 740</u>	<u>135</u>	<u>74 804</u>	<u>370</u>
<b>Dépenses</b>						
Coûts estimatifs des services pour l'exercice en cours						
Règlement des coûts des services de l'exercice précédent						
Traitements, salaires et frais commu	226 953	23 043			73 001	15 284
Déplacements officiels	14 968	1 355			23 840	
Matériel						
Frais généraux d'administration					11 670	1 850
Divers	<u>180 106</u>			<u>3 289</u>	<u>408</u>	<u>130</u>
	<u>422 027</u>	<u>24 398</u>		<u>3 289</u>	<u>108 919</u>	<u>17 264</u>
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	<u>( 34 322)</u>	<u>( 22 725)</u>	<u>1 740</u>	<u>( 3 154)</u>	<u>( 34 115)</u>	<u>( 16 894)</u>
<b>ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS</b>						
<b>Actif</b>						
Liquidités et dépôts à terme	288 888	84 355	107 699	5 987	12 193	17 282
Dû par d'autres fonds	<u>17 918</u>				<u>74 010</u>	
	<u>306 806</u>	<u>84 355</u>	<u>107 699</u>	<u>5 987</u>	<u>86 203</u>	<u>17 282</u>
<b>Passif</b>						
Dû à d'autres fonds	153 866	1 355			36 529	1 952
Crédits à des gouvernements assurant des services						
Engagements non liquidés	<u>35 236</u>					<u>39</u>
	<u>189 102</u>	<u>1 355</u>			<u>36 529</u>	<u>1 991</u>
<b>Soldes</b>						
Au début de l'exercice	152 026	105 725	105 959	9 141	83 789	32 185
Remboursement de contributions						
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	<u>( 34 322)</u>	<u>( 22 725)</u>	<u>1 740</u>	<u>( 3 154)</u>	<u>( 34 115)</u>	<u>( 16 894)</u>
À la fin de l'exercice	<u>117 704</u>	<u>83 000</u>	<u>107 699</u>	<u>5 987</u>	<u>49 674</u>	<u>15 291</u>
	<u>306 806</u>	<u>84 355</u>	<u>107 699</u>	<u>5 987</u>	<u>86 203</u>	<u>17 282</u>

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS  
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS  
AU 31 DÉCEMBRE 2002

(en dollars des États-Unis)

	Fonds du Prix de la Commission de navigation aérienne	Japon Fonds pour auxiliaires	Pays-Bas Programme des experts associés	Atlantique Nord Fonds du Système de surveillance de l'altitude	République de Corée Fonds des administrateurs auxiliaires	TOTAL	
						2002	2001
<b>RECETTES ET DÉPENSES</b>							
<b>Recettes</b>							
Recettes de redevances d'usage/ recettes de frais administratifs				2 521 434		2 903 356	2 769 624
Contributions		78 527	87 320		99 596	339 453	530 623
Intérêts	57	6 531	845	45 706	182	63 816	178 151
	<u>57</u>	<u>85 058</u>	<u>88 165</u>	<u>2 567 140</u>	<u>99 778</u>	<u>3 306 625</u>	<u>3 478 398</u>
<b>Dépenses</b>							
Coûts estimatifs des services pour l'exercice en cours				2 541 983		2 541 983	2 803 945
Règlement des coûts des services de l'exercice précédent				( 60 006)		( 60 006)	( 63 005)
Traitements, salaires et frais commu		112 481	47 361		77 024	575 147	559 208
Déplacements officiels		5 523	5 766			51 452	33 235
Matériel							
Frais généraux d'administration		14 309	6 966		9 294	44 089	43 457
Divers	( 22)	1 240	4 921	38	455	190 565	177 946
	<u>( 22)</u>	<u>133 553</u>	<u>65 014</u>	<u>2 482 015</u>	<u>86 773</u>	<u>3 343 230</u>	<u>3 554 786</u>
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	79	( 48 495)	23 151	85 125	13 005	( 36 605)	( 76 388)
<b>ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS</b>							
<b>Actif</b>							
Liquidités et dépôts à Dû par d'autres fonds	2 580	375 112	37 344	3 116 947	22 244	4 070 631	4 061 700
				6 368	3 851	102 147	84 155
	<u>2 580</u>	<u>375 112</u>	<u>37 344</u>	<u>3 123 315</u>	<u>26 095</u>	<u>4 172 778</u>	<u>4 145 855</u>
<b>Passif</b>							
Dû à d'autres fonds		28 880	14 193		16 481	253 256	212 242
Crédits à des gouvernements assurant des services				28 796		28 796	5 360
Engagements non liquidés		1 757			2 552	39 584	40 506
		<u>30 637</u>	<u>14 193</u>	<u>28 796</u>	<u>19 033</u>	<u>321 636</u>	<u>258 108</u>
<b>Soldes</b>							
Au début de l'exercice	2 501	392 970		3 009 394	( 5 943)	3 887 747	4 022 882
Remboursement de contributions							( 58 747)
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	79	( 48 495)	23 151	85 125	13 005	( 36 605)	( 76 388)
	<u>2 580</u>	<u>344 475</u>	<u>23 151</u>	<u>3 094 519</u>	<u>7 062</u>	<u>3 851 142</u>	<u>3 887 747</u>
À la fin de l'exercice	<u>2 580</u>	<u>375 112</u>	<u>37 344</u>	<u>3 123 315</u>	<u>26 095</u>	<u>4 172 778</u>	<u>4 145 855</u>

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

#### FONDS DE L'ORGANISATION

##### 1. L'ORGANISATION

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est une institution spécialisée des Nations Unies. Elle a pour buts et objectifs d'élaborer les principes et les techniques de la navigation aérienne internationale et de promouvoir la planification et le développement du transport aérien international.

##### 1.1 **Objet et financement des fonds**

Les fonds sont établis de temps à autre par décision de l'Assemblée ou du Conseil et, sauf disposition contraire, ils sont administrés en conformité avec le Règlement financier de l'Organisation.

##### 2. **GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS — TOUS LES FONDS**

###### a) **Présentation des états financiers**

Les états financiers sont présentés en dollars des États-Unis et sont conformes aux dispositions du Règlement financier de l'OACI. Sauf indication contraire, leur présentation respecte les normes comptables du système des Nations Unies qui constituent le cadre de la comptabilité et de l'information financière dans le système des Nations Unies.

Les résultats financiers de l'OACI figurant dans les États I et II sont présentés de façon sommaire par type général d'activité et en combinaison après l'élimination de toutes les balances entre les fonds et de tous les frais généraux d'administration. Leur présentation combinée ne doit pas donner à entendre que les divers fonds peuvent être combinés car les ressources d'un fonds particulier ne peuvent normalement pas être utilisées dans un autre fonds.

Les fonds de l'OACI se composent du Fonds général, du Fonds de roulement, du Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) et des Comptes/Fonds spéciaux. À de pures fins de présentation, le Fonds général et le Fonds de roulement du Programme ordinaire sont combinés dans les États I à III.

###### b) **Comptabilisation des recettes**

Les recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice sauf pour la vente des publications, les redevances d'usage et les contributions reçues au titre des fonds d'affectation spéciale et des accords de services de gestion, des fonds du Service des achats d'aviation civile, du Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation, du Fonds du Programme universel OACI d'audits de supervision de la

sécurité et des autres fonds, pour lesquels la méthode employée est celle de la comptabilité de caisse, exception faite des montants facturés conformément à des accords. Cette comptabilisation est conforme aux normes comptables du système des Nations Unies, sauf en ce qui a trait aux ventes de publications et aux redevances d'usage.

**c) Comptabilisation des dépenses**

Au nombre des dépenses figurent les montants correspondant aux biens et aux services fournis au cours de l'exercice financier ainsi que les montants des obligations légitimes durant cet exercice. Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice sauf pour ce qui concerne les matériels, pour lesquels les dépenses le sont en fonction de bons de commande ou de contrats signés relevés en fin d'exercice, et certaines prestations aux employés. Les obligations non liquidées correspondent aux montants des commandes placées, des contrats conclus, des services reçus et d'autres transactions qui sont à imputer sur les ressources financières de l'exercice en cours et dont le paiement doit être effectué durant un exercice futur.

**d) Indemnités de cessation d'emploi et prestations versées après la retraite**

Les conditions d'emploi des employés de l'Organisation prévoient qu'ils ont droit à des indemnités de cessation d'emploi bien définies. En outre, l'Organisation fournit certaines prestations d'aide médicale aux retraités remplissant les conditions requises. Les contributions de l'Organisation à ces indemnités et prestations sont comptabilisées durant l'exercice au cours duquel elles sont dues.

**e) Conversion des monnaies**

Les transactions se font en plusieurs monnaies. Les transactions d'une année sont comptabilisées en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de la transaction, mais les décaissements payés en monnaie achetée à terme sont convertis en dollars des États-Unis au taux de change à terme. Les différences entre les transactions à ces deux taux sont imputées aux dépenses. La Note 7 de la section Programme ordinaire contient des renseignements plus détaillés sur l'achat de devises à terme.

Les soldes de fin d'exercice sont exprimés en dollars des États-Unis au taux opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre.

**f) Contributions en nature**

L'Organisation ne comptabilise pas les contributions en nature. La valeur estimative de ces contributions est inscrite dans les fonds qui les reçoivent.

## **PROGRAMME ORDINAIRE**

1. Le Programme ordinaire comprend les fonds ci-dessous qui sont administrés conformément au paragraphe 7.3 du Règlement financier.

### **a) Fonds général**

Le Fonds général a été établi par l'Assemblée. Il sert à alimenter les dépenses du Programme ordinaire au moyen de crédits approuvés par l'Assemblée. Le Fonds général est financé par les contributions des États contractants conformément au barème des contributions établi par l'Assemblée, par des recettes accessoires et par des avances du Fonds de roulement.

### **b) Fonds de roulement**

Le Fonds de roulement a aussi été établi par l'Assemblée. Il peut servir à faire les avances nécessaires au Fonds général pour financer les crédits budgétaires en attendant la réception des contributions des États contractants. Les avances sont remboursées dès que des fonds sont disponibles dans le Fonds général.

Les avances du Fonds de roulement au Fonds de financement collectif pertinent peuvent être faites si nécessaire pour la réalisation de projets visés par des accords conclus au titre du Chapitre XV de la Convention, pour défrayer les dépenses en attendant la réception des contributions à recevoir des États participants en vertu desdits accords, le solde des montants avancés ne pouvant pas dépasser 100 000 dollars à tout moment et devant être remboursé dès que des paiements sont effectués par les États participants.

Les avances peuvent être faites aussi à un fonds spécial pertinent créé en vertu du paragraphe 8.4 du Règlement financier, sous réserve des limites qui y sont prescrites, pour financer des crédits approuvés par le Conseil au titre du paragraphe 5.2, alinéa b), du Règlement financier.

Le niveau du Fonds de roulement fixé par l'Assemblée est financé par les avances versées par les États contractants en application du barème établi par l'Assemblée. Les intérêts des placements du Fonds de roulement sont comptabilisés dans les recettes du Fonds général.

## **2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS — PROGRAMME ORDINAIRE**

### **a) Crédits**

Les crédits annuels votés par l'Assemblée et les crédits supplémentaires approuvés par le Conseil restent utilisables pendant une période de douze mois après la fin de l'exercice financier auquel ils se rapportent, dans la mesure nécessaire à la liquidation des engagements contractés au cours de cet exercice. Le Secrétaire général peut effectuer des virements atteignant 10 % des crédits votés pour chaque grand programme et, au-delà de ce pourcentage, le Conseil, quels que soient ses pouvoirs

au titre du paragraphe 5.10 du Règlement financier de l'OACI d'effectuer des virements entre grands programmes, peut décider de reporter à l'exercice suivant tout crédit non utilisé au cours d'un exercice compris dans la période qui sépare les sessions triennales ordinaires de l'Assemblée. Le total des crédits engagés et reportés ne peut dépasser le total des crédits autorisés plus les montants reportés de l'exercice précédent. Tout solde des crédits non utilisés est annulé.

Les crédits reportés à l'exercice suivant sont déduits de l'excédent cumulatif.

**b) Contributions des États contractants**

Les recettes provenant des contributions statutaires sont une obligation légitime des États contractants et elles sont considérées comme étant des recettes de l'année au cours de laquelle elles deviennent dues et payables.

Les contributions des États contractants sont fixées et payables en dollars des États-Unis, mais l'Organisation peut accepter des paiements en d'autres monnaies en tant que de besoin. Ces paiements sont comptabilisés en dollars des États-Unis, au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de réception. Les paiements reçus des États contractants sont d'abord affectés aux avances qu'ils doivent au Fonds de roulement, le solde étant ensuite porté en diminution de leurs contributions impayées au Fonds général, en commençant par les plus anciennes.

Aucune disposition ne prévoit de retard dans la perception des contributions.

**c) Excédent budgétaire**

L'excédent des recettes sur les dépenses est crédité au compte de l'excédent. Un excédent de trésorerie se concrétise quand l'excédent total est supérieur aux contributions à recevoir des États contractants. Un déficit de trésorerie se produit quand les contributions à recevoir sont supérieures à l'excédent total.

**d) Annulation d'engagements de l'exercice antérieur**

Tout engagement non liquidé persistant douze mois après la fin de l'exercice financier pendant lequel il a été contracté et qui n'est plus valide est annulé et crédité à l'excédent budgétaire.

**e) Achat à terme de devises**

Les contrats d'achat à terme sont comptabilisés pendant l'année où les fonds sont reçus.

**f) Répartition des dépenses entre le Programme ordinaire et le Fonds AOSC**

Des sessions antérieures de l'Assemblée ont approuvé la recommandation du Conseil visant à intégrer la Direction de la coopération technique dans la structure de l'Organisation et à faire que le budget du Programme ordinaire soutienne le Programme de coopération technique. Par suite, certains coûts de personnel ont été transférés au Programme ordinaire et certains autres coûts, tels que la location et

l'entretien des locaux, précédemment partagés entre les deux programmes, ont été entièrement absorbés par le Programme ordinaire. La 33<sup>e</sup> session de l'Assemblée a confirmé dans sa Résolution A33-21 les décisions prises concernant une nouvelle politique de coopération technique.

**g) Biens durables**

Le coût des biens durables est imputé aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils ont été achetés. Les biens durables acquis par l'Organisation sont définis comme les biens d'une valeur de 1 500 \$ ou plus ou d'une longévité de cinq années ou plus et les biens spéciaux attrayants d'une valeur d'au moins 500 \$. Un inventaire des biens durables est tenu et il est actuellement procédé au calcul de leur valeur.

**3. MODIFICATION DE LA POLITIQUE COMPTABLE**

La présentation des crédits reportés a été modifiée par rapport à celle des exercices précédents. Antérieurement, un crédit reporté était comptabilisé sous la forme d'une réduction de l'excédent et d'une augmentation des recettes de l'exercice au cours duquel il était utilisé. Depuis 2002, un crédit reporté est traité comme une réserve d'excédent. Lorsqu'elle est utilisée, la réserve est réduite et le montant est viré à l'excédent cumulatif pour financer les dépenses du Programme ordinaire. Les États I, II, III et V de l'exercice précédent ont été redressés en conséquence.

Cette modification a été apportée pour tenir compte dans les recettes uniquement de celles qui ont été effectivement perçues pendant l'exercice, alors que les montants réservés pour financer des dépenses d'exercices futurs sont indiqués séparément dans l'excédent. La modification n'a aucun effet sur le solde de l'excédent, mais le montant de l'excédent des recettes sur les dépenses indiqué dans les États I et V a diminué de 3 801 000 \$ en 2001 et augmenté de 3 075 000 \$ en 2002.

**4. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS**

Au 31 décembre 2002, les contributions au Fonds général à recevoir des États contractants s'élevaient à 15 243 715 \$ contre 14 162 245 \$ à la fin de 2001. Les contributions en souffrance des États du Groupe B, c'est-à-dire des États ayant des arriérés équivalant au moins aux trois exercices précédents et n'ayant pas signé un accord avec le Conseil pour les liquider, s'élevaient à 4 708 921 \$ contre 4 488 699 \$ au 31 décembre 2001.

L'accumulation des contributions dues au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001 est résumée comme suit :



<b>Année</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
1974-95	6 676 764 \$	7 014 720 \$
1996	974 601	1 003 946
1997	1 054 489	1 087 424
1998	653 675	666 423
1999	521 310	569 280
2000	595 486	1 171 502
2001	<u>1 729 477</u>	<u>—</u>
Exercices antérieurs	12 205 802	11 513 295
Exercice en cours	<u>3 037 913</u>	<u>2 648 950</u>
	<u>15 243 715 \$</u>	<u>14 162 245 \$</u>

**5. DÉPENSES REMBOURSABLES PAR LA CAFAC, LA CEAC ET LA CLAC  
OU MONTANTS DUS À CES ORGANISMES RÉGIONAUX (ÉTAT II)**

L'OACI assure des services de secrétariat à la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), à la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC) et à la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC). Le montant des coûts est prélevé initialement sur le Fonds général et les dépenses sont remboursables par les organismes régionaux en cause.

Les montants nets recouvrables auprès des organismes régionaux ou qui leur sont dus pour toutes transactions effectuées par l'OACI en leur nom sont indiqués ci-après :

	<b><u>REMBOURSABLE PAR LA</u></b>			<b><u>DÛ À LA</u></b>
	<b><u>CAFAC</u></b>	<b><u>CLAC</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>CEAC</u></b>
Solde dû par (à) au 31 décembre 2001	1 604 740	103 277	1 708 017	(446 763)
Plus : dépenses effectuées en 2002	256 314	152 381	408 695	2 029 766
Moins : montants reçus en 2002	<u>(217 105)</u>	<u>(153 961)</u>	<u>(371 066)</u>	<u>(1 962 050)</u>
Solde dû par (à) au 31 décembre 2002	<u>1 643 949</u>	<u>101 697</u>	<u>1 745 646</u>	<u>(379 047)</u>

**6. NIVEAU DU FONDS DE ROULEMENT (ÉTAT II)**

Au 31 décembre 2002, le Fonds de roulement atteignait 6 003 600 \$ (contre 6 007 200 \$ en 2001). Ce niveau a été maintenu par la Résolution A33-28 de l'Assemblée. La contribution pour 2002 d'un nouvel État contractant, Saint-Kitts-et-Nevis, a été fixée à 3 600 dollars, montant dont le niveau du Fonds a donc augmenté.

## 7. ACHAT À TERME DE DEVISES

En 2001, l'Organisation a conclu des contrats d'achat à terme de dollars canadiens pour répondre aux besoins du Programme ordinaire et du Fonds AOSC. Elle a ainsi acheté un total de 151 212 000 \$Can, dont l'acquisition s'échelonnait entre le 4 janvier 2002 et le 1<sup>er</sup> décembre 2004. En 2002, l'Organisation a reçu 50 221 000 \$Can au coût réel de 32 276 632 \$US.

Les décaissements en dollars canadiens sont indiqués au taux de change à terme et non au taux de change opérationnel de l'ONU. La différence entre les achats au taux opérationnel de l'ONU et au taux pour les achats à terme de dollars canadiens s'est élevée, en 2002, à un débit de 258 541 \$, contre un débit de 726 064 \$ en 2001. De ce montant total, 232 687 \$ (débit de 655 614 en 2001) figurent comme un débit dans les dépenses des grands programmes du Programme ordinaire et 25 854 \$ (débit de 70 450 \$ en 2001) se rapportent au Fonds AOSC et sont répartis au prorata de l'utilisation des dollars canadiens achetés à terme.

Les montants en dollars canadiens à acheter au cours des deux prochaines années et leurs équivalents en dollars des États-Unis, aux taux contractés à terme, sont les suivants :

	<b>Dollars canadiens</b>	<b>Dollars des États-Unis</b>
2003	50 281 000	32 304 730
2004	<u>50 710 000</u>	<u>32 596 041</u>
	<u>100 991 000 \$</u>	<u>64 900 771 \$</u>

## 8. CONTRIBUTIONS EN NATURE

En vertu d'ententes distinctes entre l'Organisation et les Gouvernements du Canada, de l'Égypte, de la France, du Mexique, du Pérou, du Sénégal et de la Thaïlande, ces gouvernements prennent à leur charge la totalité ou une partie du loyer des locaux situés sur leurs territoires respectifs. Le Gouvernement du Canada prend aussi à sa charge la majeure partie des coûts de fonctionnement et de maintenance des locaux du siège. Ces coûts sont traités comme des contributions en nature.

La valeur des contributions en nature, estimée d'après les contrats de location ou, en l'absence de contrat, d'après la valeur marchande estimative, est indiquée ci-après :

	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Canada	7 220 000 \$	7 400 000 \$
Égypte	103 000	103 000
France	487 000	510 000
Pérou	101 000	113 000
Sénégal	9 000	8 000
Thaïlande	<u>347 000</u>	<u>337 000</u>
	<u>8 267 000 \$</u>	<u>8 471 000 \$</u>

Le Gouvernement du Mexique fournit une contribution en espèces pour le loyer et les services du Bureau régional de Mexico. En 2002, cette contribution était de 134 000 \$ (97 000 \$ en 2001).

## **9. INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI ET PRESTATIONS VERSÉES APRÈS LA RETRAITE**

Conformément à la pratique en vigueur dans le système commun des Nations Unies, l'OACI n'a reconnu dans aucun de ses comptes financiers le passif correspondant aux coûts d'assurance maladie après la cessation de service ou à tout autre type de paiements de fin de service payables aux membres du personnel qui quittent l'Organisation. En conséquence, l'OACI n'a prévu aucune réserve pour financer ce passif. Les dépenses en question sont prises en compte dans le budget annuel et les dépenses réelles encourues au cours de chaque exercice financier, lorsque intervient la cessation de service de membres du personnel, sont identifiées comme dépenses de l'exercice en cours.

Il est estimé que le montant des indemnités de cessation d'emploi et des prestations versées après la retraite au titre du Programme ordinaire totalisait 13,2 millions de dollars au 31 décembre 2002 (12,8 millions de dollars au 31 décembre 2001). Le coût estimatif des indemnités de congé et des prestations versées à la retraite est fondé sur l'expérience des cinq dernières années. Les autres estimations des indemnités de cessation d'emploi sont fondées sur les droits effectivement acquis par les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur au 31 décembre 2002, évalués au coût historique moyen de cette prestation.

Une protection d'assurance maladie est fournie aux retraités qui y ont droit. Durant l'exercice en cours, le Programme ordinaire a contribué 477 000 \$ pour des prestations de soins de santé à des retraités y ayant droit, y compris ceux qui émargent au Fonds AOSC (424 000 \$ au 31 décembre 2001).

Le passif corrélatif à l'assurance santé après cessation de service que l'Organisation peut avoir à payer aux membres du personnel durant les prochaines années a été déterminé par une évaluation actuarielle effectuée conformément aux principes actuariels généralement acceptés, aux normes professionnelles de l'Institut canadien des actuaires et à celles de l'Institut canadien des comptables agréés. L'évaluation actuarielle du passif afférent aux prestations de santé dans les années à venir (comprenant soins médicaux et soins dentaires) est estimée à 28,1 millions de dollars. Le passif couvre tout le personnel de l'OACI, y compris les fonctionnaires qui émargent au Fonds AOSC.

## **10. ENGAGEMENTS DE LOCATION À LONG TERME**

Au 31 décembre 2002, l'Organisation avait contracté des engagements d'environ 2,6 millions de dollars par an, sur 14 ans, au titre de sa participation au loyer de base ainsi qu'aux coûts de fonctionnement et de maintenance des locaux du siège.

En août 2000, l'Organisation a signé un contrat de location de cinq ans relatif à un système téléphonique PBX et à un serveur de télécopie à lecteur optique. Le contrat prévoit des versements mensuels de 13 493 dollars canadiens (soit environ 8 500 dollars des États-Unis) jusqu'à son expiration en mai 2005.

## **11. UTILISATION DE L'EXCÉDENT DE TRÉSORERIE**

- 1) Dans sa Résolution A33-23B, l'Assemblée a décidé ce qui suit :

- a) que le 1<sup>er</sup> janvier 2002, conformément à la Résolution A26-23, l'Organisation prélèvera 1 000 000 \$ sur le solde de l'excédent de trésorerie et les créditera aux États contractants au titre du plan d'incitations financières;
  - b) qu'aux 1<sup>er</sup> janvier 2002, 1<sup>er</sup> janvier 2003 et 1<sup>er</sup> janvier 2004 respectivement, l'Organisation affectera les montants de 763 000 \$, 1 052 000 \$ et 2 062 000 \$ au Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (poursuite des activités courantes et élargissement du programme);
  - c) que l'Organisation affectera 1 496 000 \$, 1 748 000 \$ et 3 567 000 \$ au financement partiel du budget du Programme ordinaire pour les années 2002, 2003 et 2004 afin de réduire les contributions des États contractants.
- 2) Un excédent de trésorerie de 11 688 000 dollars a été réservé dans l'excédent cumulatif pour financer les montants approuvés. En 2002, la réserve a été épuisée en raison de la redistribution de 1 million de dollars puisés dans l'excédent, l'affectation de 763 000 dollars à la poursuite et à l'élargissement de l'USOAP et 1 496 000 dollars pour financer une partie du budget du Programme ordinaire afin de minimiser les contributions des États contractants.

## 12. PARTICIPATION À LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

L'OACI est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui avait été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le fonds de pension est un régime de prestations défini et financé. L'obligation financière de l'OACI à l'endroit de la Caisse se compose de ses cotisations autorisées calculées au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que de sa part de tout déficit actuariel de la Caisse aux termes de l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les paiements pour la couverture des déficits ne sont versés que si et lorsque l'Assemblée générale, ayant déterminé la nécessité de tels paiements en se fondant sur une évaluation de la suffisance actuarielle de la Caisse à la date de l'évaluation, aura invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué l'article en question.

Les paiements effectués à la Caisse, comprenant les contributions des participants et de l'Organisation, s'élevaient à 13 381 737 dollars en 2002 (contre 12 656 043 dollars en 2001).

## 13. DÉPENSES IMPRÉVUES

En septembre 2001, un ex-membre du personnel a interjeté appel auprès du Tribunal administratif des Nations Unies (UNAT) contre une décision du Secrétaire général. Dans son appel, il réclamait entre autres de l'OACI le paiement de «38 années de traitement de base net». En octobre 2001, un autre membre du personnel a lui aussi interjeté un appel devant l'UNAT, dans lequel il réclamait notamment le versement de 150 000 \$US par l'OACI. Les deux appels sont actuellement en instance devant l'UNAT et leur issue ne peut être prédite.

## **FONDS DES DÉPENSES DES SERVICES D'ADMINISTRATION ET DE FONCTIONNEMENT (AOSC)**

1. Le Fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) a été établi au titre des dispositions de l'Article IX du Règlement financier de l'OACI. Les dépenses d'administration et de fonctionnement des programmes de coopération technique sont imputées au Fonds AOSC. Ce Fonds est essentiellement financé par les montants imputés à titre de frais d'administration au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), aux fonds d'affectation spéciale, aux accords de services de gestion et aux fonds du Service des achats d'aviation civile.

## **2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS — FONDS AOSC**

### **a) Prévisions budgétaires**

Les prévisions budgétaires annuelles indicatives du Fonds AOSC, approuvées par l'Assemblée et ajustées ensuite par le Conseil conformément aux dispositions de l'Article IX du Règlement financier, restent utilisables pendant une période de douze mois après la fin de l'exercice financier auquel elles se rapportent, dans la mesure nécessaire à la liquidation des engagements contractés au cours de cet exercice. Dans certains cas, le Conseil peut approuver le report à l'exercice suivant du solde non utilisé des crédits des prévisions budgétaires.

### **b) Frais généraux d'administration**

Ces frais sont imputés au Fonds du PNUD et aux fonds d'affectation spéciale sur une base déterminée en coordination avec le PNUD et les pays bénéficiaires. Les honoraires d'administration des accords de services de gestion (MSA) sont négociés avec les sources de financement. Les frais imputés au Service des achats d'aviation civile (CAPS) sont calculés conformément au barème établi par le Conseil pour les accords CAPS.

### **c) Affectation des dépenses entre Programme ordinaire et Fonds AOSC**

L'affectation des dépenses entre Programme ordinaire et Fonds AOSC fait l'objet de commentaires dans la Note 2 f) du Programme ordinaire.

## **3. INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI ET PRESTATIONS VERSÉES APRÈS LA RETRAITE**

Il est estimé que les prestations cumulatives du personnel employé dans le cadre du Fonds AOSC totalisaient 3,4 millions de dollars au 31 décembre 2002 (3,2 millions de dollars au 31 décembre 2001). Voir la Note 9 du Programme ordinaire concernant le passif corrélatif à l'assurance santé après cessation de service.

#### 4. ACHAT À TERME DE DEVISES

Ainsi que l'indique la Note 7 de la section Programme ordinaire, en raison des écarts favorables entre le taux de change opérationnel de l'ONU et le taux de change à terme, la somme de 25 854 \$ est incluse comme un débit dans les dépenses du Fonds AOSC de 2002, contre un débit de 70 450 \$ en 2001.

#### 5. AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ET DU RENDEMENT DE LA DIRECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

À sa 155<sup>e</sup> session, en 1998, le Conseil a approuvé la proposition de consacrer jusqu'à 20 % de l'excédent annuel réalisé sur le budget-programme AOSC de l'exercice précédent à l'amélioration de l'efficacité et du rendement de la Direction de la coopération technique, selon les besoins (C-DEC 155/7).

Le solde des montants réservés à cette fin s'établit comme suit :

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2002	305 201 \$
Provision pour 2001 (20 % de 1 537 589 \$)	<u>307 518</u>
	612 719
Moins : dépenses encourues en 2002	<u>289 613</u>
Solde au 31 décembre 2002	<u>323 106 \$</u>

#### 6. REDRESSEMENT D'EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours des exercices précédents, les dépenses relatives aux activités concernant l'amélioration de l'efficacité et du rendement de la Direction de la coopération technique étaient comptabilisées dans les dépenses annuelles du Fonds AOSC, à la rubrique Autres fonds et le mouvement dans la réserve était indiqué dans une note. Dans les comptes de 2002, le montant dépensé pour améliorer l'efficacité et le rendement de la Direction figure dans une catégorie distincte de dépenses, la réserve de l'excédent AOSC est comptabilisée séparément dans l'État II et le montant de l'excédent utilisé pour financer les dépenses de l'exercice en cours est signalé par une réduction des dépenses totales de l'État I, pour arriver à un excédent des recettes nettes par rapport aux dépenses. Les États I et III du Fonds AOSC pour l'exercice précédent ont été redressés pour traduire ce changement dans l'indication du montant réservé et utilisé pour améliorer l'efficacité et le rendement de la Direction de la coopération technique mentionné à la Note 5 du Fonds AOSC.

#### 7. DÉPENSES IMPRÉVUES

Ainsi qu'il est indiqué dans la Note 3 des fonds d'affectation spéciale, des accords de services de gestion et des fonds CAPS, un sous-traitant a invoqué une procédure d'arbitrage pour le règlement d'une réclamation découlant de services d'achat fournis par l'OACI dans le cadre du Fonds du Service des achats d'aviation civile (CAPS). Le montant du règlement qui s'élève à 1,3 million de dollars des États-Unis a été payé en décembre 2002, a été comptabilisé dans le Fonds CAPS et est indiqué dans les coûts du projet du Viet Nam qui fait l'objet du Tableau H. Le solde total du compte du projet du Viet Nam au 31 décembre 2002, pour ce qui est des frais de justice accumulés et du règlement final,

s'élevait à 1 825 291 dollars. Dans la mesure où le Viet Nam ne rembourse pas pleinement ce montant à l'OACI, la différence sera absorbée par le Fonds AOSC.

## COMPTES/FONDS SPÉCIAUX

### 1. **Objet et financement des Comptes/Fonds spéciaux**

1.1 Le **Compte de recouvrement des coûts du transport aérien** a été établi par le Conseil en 2001 pour financer les recettes et les dépenses liées à des services spécifiques assurés par la Direction du transport aérien aux États contractants et à d'autres.

1.2 Le **Fonds pour les installations de conférence et autres aménagements** a été établi en 1999 pour comptabiliser les recettes et les coûts d'administration, d'exploitation et de remise en état liés à la location des installations de conférence, du garage et de la cafétéria.

1.3 Le **Projet Anglais normalisé** a été établi pour améliorer les procédures de communication en aviation civile.

1.4 Le **Compte des mesures incitatives en vue du règlement des arriérés** a été créé en vertu du deuxième paragraphe du dispositif de la Résolution A32-27 de l'Assemblée et, à sa 33<sup>e</sup> session, l'Assemblée, par sa Résolution A33-27, a confirmé la poursuite de ce programme. Le paragraphe 3 du dispositif de cette résolution dispose que «les versements des États contractants ayant des arriérés équivalant à trois exercices complets ou davantage seront conservés dans un compte distinct en vue de financer les dépenses pour des activités liées à la sûreté de l'aviation et des projets nouveaux et imprévus dans le domaine de la sécurité de l'aviation, et/ou de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes de l'OACI». Les fonds nécessaires sont obtenus par des transferts de l'excédent du Programme ordinaire.

1.5 Le **Fonds pour les technologies de l'information et des communications (TIC)** a été établi en 2001 en application de la Résolution A33-24 de l'Assemblée en vue de faciliter la modernisation des systèmes financiers de l'OACI, d'améliorer les sites Web de l'OACI et de regrouper les serveurs de fichiers.

1.6 Le **Fonds de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)** a été établi par le Conseil en 2002, conformément aux principes et directives énoncés dans la Résolution A33-10 de l'Assemblée, pour financer des projets liés à la sécurité pour lesquels les États ne peuvent fournir ou obtenir les ressources financières nécessaires.

1.7 Le **Compte services linguistiques** pour la fourniture de services d'interprétation, de traduction et d'imprimerie a été établi en 2001 pour administrer les recettes et les coûts liés à la fourniture de tels services à d'autres organisations internationales, à des agences gouvernementales et à des délégations nationales.

1.8 Le **Compte des publications électroniques** a été établi en 2002 par le Secrétaire général de l'OACI conformément au paragraphe 7.2 du Règlement financier pour la production et la vente de publications électroniques.

1.9 Le **Compte de la Commission préparatoire du Registre international** a été établi par le Conseil en 2001. À sa 161<sup>e</sup> session tenue en décembre 2001, le Conseil a accepté la responsabilité de

guider et de superviser les travaux de la Commission préparatoire d'experts relatifs aux activités préliminaires concernant l'établissement de l'Autorité de surveillance du Registre international et d'administrer les fonds qui seront mis à la disposition de la Commission préparatoire. Le Registre international est un mécanisme autofinancé par des redevances d'usage, sur la base du recouvrement des coûts, conformément au paragraphe 3 de l'article XX du Protocole portant sur les aéronefs. Les activités de la Commission préparatoire sont financées par des contributions volontaires d'États et de parties intéressées du secteur privé.

1.10 Le **Compte des projets spéciaux d'information du public**, établi en 2002 par le Secrétaire général de l'OACI en vertu du paragraphe 7.2 du Règlement financier, se rapporte aux activités autofinancées du Bureau des relations extérieures et de l'information du public de l'OACI.

## 2. **GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS — COMPTES/FONDS SPÉCIAUX**

Les politiques applicables sont décrites à la section Grandes lignes de la politique comptable et des rapports financiers — tous les fonds.

## 3. **MESURES INCITATIVES POUR LE RÈGLEMENT DES ARRIÉRÉS DE LONGUE DATE**

Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 1.4 ci-dessus (Comptes/Fonds spéciaux), les paiements effectués par les États contractants ayant des arriérés équivalant à trois exercices complets ou davantage sont conservés dans un compte distinct.

Au 31 décembre 2002, le solde de ce compte s'élevait à 3 622 850 \$ (contre 3 118 780 \$ en 2001). Le total des crédits accumulés dans ce compte au 31 décembre 2002 s'élevait à 3 748 223 \$ (contre 3 186 521 \$ en 2001).

À sa 160<sup>e</sup> session, le Conseil a autorisé l'utilisation de 425 000 \$ prélevés sur ce compte pour le financement des mesures de suivi des audits OACI de supervision de la sécurité conformément à des lignes directrices précises. Au 31 décembre 2002, un montant total de 125 374 \$ a été dépensé (57 633 \$ en 2002 et 67 741 \$ durant les années précédentes) au titre de cette autorisation du Conseil, le solde de 299 626 \$ n'ayant pas été dépensé. Ce dernier montant n'est pas comptabilisé.

## **FONDS DE FINANCEMENT COLLECTIF**

1. En vertu des principes énoncés au Chapitre XV de la Convention relative à l'aviation civile internationale, plusieurs gouvernements ont adhéré aux Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande pour prendre collectivement en charge le coût d'installations et de services fournis par les gouvernements de ces deux pays. Il s'agit de services de la circulation aérienne, de services météorologiques, de services de télécommunications aéronautiques et météorologiques et d'aides de radionavigation. Vingt-trois gouvernements adhèrent actuellement à ces deux accords.

1.1 Les dépenses réelles sont remboursées à 95 % aux Gouvernements du Danemark et de l'Islande. Sur ces 95 %, les coûts imputables à l'aviation civile sont recouverts au moyen de redevances d'usage et les gouvernements contractants se partagent le coût des services non recouverts ainsi, le partage



se faisant proportionnellement au nombre de traversées effectuées par leurs aéronefs civils sur les routes entre l'Europe et l'Amérique du Nord dont une partie se situe au nord du parallèle 45E Nord, entre les méridiens 15E Ouest et 50E Ouest.

## 2. **GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET RAPPORTS FINANCIERS — FONDS DE FINANCEMENT COLLECTIF**

### a) **Base comptable**

Les comptes sont tenus conformément aux dispositions des accords. Les normes comptables du système des Nations Unies sont appliquées à ceci près que les recettes tirées des redevances d'usage sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

### b) **Recettes des redevances d'usage**

Des redevances d'usage sont facturées par le Royaume-Uni, pour le compte du Danemark et de l'Islande, aux aéronefs commerciaux ou privés qui exécutent des vols dans la région où les services sont assurés. Les redevances perçues par le Royaume-Uni, après déduction de frais d'administration dont le montant ne doit pas dépasser 5 %, sont versées directement au Danemark et à l'Islande. Dans les états financiers de l'OACI ces versements sont traités comme des recettes de l'exercice au cours duquel ils sont reçus par le Danemark et l'Islande.

### c) **Contributions**

Le Conseil peut déterminer les contributions qui doivent être versées par les gouvernements contractants pour couvrir l'excédent des coûts estimatifs des services sur les recettes estimatives des redevances d'usage, qui est ajusté pour tenir compte des règlements des coûts des exercices antérieurs et des recettes des redevances d'usage approuvées pour l'exercice en cours. Ces contributions sont déterminées conformément aux termes des accords et sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

### d) **Coûts des services**

Les coûts de l'exercice en cours sont estimés par les gouvernements fournisseurs des services et approuvés par le Conseil. Les ajustements des coûts estimatifs des services sont approuvés par le Conseil pour un exercice donné et sont comptabilisés dans le courant de l'année du règlement.

### e) **Conversion des monnaies**

#### 1) Fonds de l'Accord de financement collectif conclu avec l'Islande :

- Les contributions des gouvernements contractants sont perçues en dollars des États-Unis.

— Les recettes des redevances d’usage reçues du Royaume-Uni en livres sterling sont converties en dollars des États-Unis au taux de change en vigueur le premier jour ouvrable du mois au cours duquel elles sont versées à l’Islande.

— Les coûts des services sont comptabilisés en dollars des États-Unis.

2) Fonds de l’Accord de financement collectif conclu avec le Danemark :

— Les contributions des gouvernements contractants sont perçues en couronnes danoises.

— Les recettes des redevances d’usage reçues du Royaume-Uni en livres sterling sont converties en couronnes danoises au taux de change au comptant.

— Les coûts des services sont comptabilisés en couronnes danoises.

— Aux fins de la présentation des états financiers, les transactions effectuées en couronnes danoises au cours de l’exercice sont converties en dollars des États-Unis en appliquant la moyenne annuelle du taux de change opérationnel des Nations Unies et les soldes disponibles à la fin de l’exercice sont exprimés en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l’ONU en vigueur le 31 décembre.

3. **SOLDE DES FONDS DE FINANCEMENT COLLECTIF**

Le solde des fonds s’établit comme suit :

	Fonds danois	Fonds islandais	Total	
			2002	2001
Excédent d’exploitation/ (déficit)	(535 468) \$	(591 582) \$	(1 127 050) \$	(2 400 152) \$
Réserve d’intérêts accumulés	<u>84 552</u>	<u>225 543</u>	<u>310 095</u>	<u>380 571</u>
	<u>(450 916) \$</u>	<u>(366 039) \$</u>	<u>(816 955) \$</u>	<u>(2 019 581) \$</u>

La réserve d’intérêts accumulés est utilisée pour couvrir certaines dépenses de l’Organisation qui n’ont pas un caractère annuel ou qui ne servent pas à financer les activités courantes d’administration de ces accords.

#### 4. REDEVANCES D'USAGE À RECEVOIR

Le solde de redevances d'usage à recevoir au titre des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande s'élevait à environ 4,7 millions de dollars des États-Unis au 31 décembre 2002 (4,3 millions de dollars des États-Unis au 31 décembre 2001).

### PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)

1. Dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'exécution ou la mise en œuvre des projets relatifs à l'aviation civile peut être confiée à l'OACI.

#### 2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS — FONDS DU PNUD

##### a) Autorité législative et présentation des transactions

Outre le Règlement financier de l'OACI, les transactions doivent être conformes aux conditions du PNUD. Les Tableaux F et F.1 ont été établis conformément aux directives et au mode de présentation prescrits par le PNUD.

##### b) Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées de la façon décrite à la Note 2 c) de la section Fonds de l'Organisation. De plus, pour les contrats de sous-traitance, elles sont comptabilisées en application du calendrier de paiement convenu dans le contrat du sous-traitant. Les dépenses des projets comprennent les décaissements et les engagements non liquidés pour lesquels des crédits ont été alloués au cours de l'exercice dans les budgets de projets approuvés. Les dépenses de soutien sont fondées sur les dépenses relatives au projet et calculées sur une base déterminée par le PNUD et les pays bénéficiaires. Un engagement par anticipation est une obligation contractée durant l'exercice en cours qui engage des ressources de périodes futures; ce type d'engagement n'est pas reflété dans les dépenses de l'exercice en cours.

#### 3. ENGAGEMENTS AU TITRE D'EXERCICES FINANCIERS FUTURS

Au cours de l'année, des engagements ont été effectués au titre d'exercices financiers futurs pour les projets suivants :

a) PNUD Iran, pour un total de 59 207 \$;

b) PNUD Somalie, pour un total de 10 040 \$.

Ces bons d'achat ne sont pas inscrits dans les comptes de l'exercice en cours.

## **FONDS D’AFFECTATION SPÉCIALE, ACCORDS DE SERVICES DE GESTION ET FONDS DU SERVICE DES ACHATS D’AVIATION CIVILE (CAPS)**

1. Des gouvernements et d’autres contributeurs peuvent demander à l’OACI de leur faire bénéficier de sa coopération technique pour des projets déterminés relatifs à des activités d’aviation civile. Un fonds d’affectation spéciale est établi pour chaque accord conclu entre l’OACI et un gouvernement ou un contributeur. Alors que les fonds d’affectation spéciale et les accords de services de gestion visent à couvrir une large gamme de services de coopération technique, l’Accord CAPS ne concerne que les services d’achat. Ces projets sont financés au moyen de fonds d’affectation spéciale et sont administrés par l’OACI.

### **2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS — FONDS D’AFFECTATION SPÉCIALE, MSA ET CAPS**

#### **a) Recettes**

Les contributions sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et financent la mise en œuvre de projets pendant l’exercice en cours et pendant les exercices ultérieurs.

#### **b) Dépenses**

Les dépenses sont comptabilisées de la façon décrite à la Note 2 c) de la section Fonds de l’Organisation. De plus, pour les contrats de sous-traitance, elles sont comptabilisées en application du calendrier de paiement convenu dans le contrat du sous-traitant ou comptabilisées d’une manière qui tient compte des exigences des contributeurs. Les dépenses des projets comprennent les sorties d’argent et les obligations non liquidées pour lesquelles des fonds ont été fournis dans les budgets approuvés des projets pour l’année en cours. Un engagement par anticipation est une obligation contractée durant l’exercice en cours qui engage des ressources de périodes futures; ce type d’engagement n’est pas reflété dans les dépenses de l’exercice en cours.

#### **c) Frais généraux d’administration**

Pour les fonds d’affectation spéciale, ces frais sont imputés aux dépenses de l’exercice en cours et calculés sur une base déterminée en coordination avec le PNUD et les pays bénéficiaires. Les honoraires d’administration des accords de services de gestion sont négociés avec les sources de financement.

Les frais généraux d’administration du CAPS sont calculés conformément au barème établi par le Conseil pour les accords relatifs au Service des achats d’aviation civile.

### **3. DÉPENSES IMPRÉVUES**

Conformément à l’Accord du Service des achats d’aviation civile (CAPS) conclu avec l’Administration générale de l’aviation civile du Viet Nam, l’OACI a passé un contrat avec un entrepreneur, Tripal Systems Pty. Ltd., en août 1990 pour la fourniture d’équipements et de services

nécessaires à la modernisation des installations et services de voies aériennes à l'aéroport Noi Bai International d'Hanoi (Viet Nam), d'une valeur de 6 557 862 \$US augmenté de coûts supplémentaires de 31 974 \$US convenus le 1<sup>er</sup> juin 1991, dont 5 349 501 \$US ont été payés. Le solde a été annulé lorsque l'OACI a mis fin au contrat en février 1993 parce que Tripal ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles.

L'entrepreneur a tout d'abord réclamé un montant supplémentaire de 8 107 800 \$US, exclusion faite des intérêts, en dédommagement de coûts supplémentaires, de pertes et de dommages et il a institué une procédure d'arbitrage durant le dernier trimestre de 1992. Le 9 octobre 1996, l'entrepreneur a déposé un acte détaillé d'introduction d'instance auprès du tribunal d'arbitrage, d'un montant total de 14 953 693 \$US en dommages, intérêts et coûts. Il s'est réservé le droit de soumettre des réclamations supplémentaires. Le 31 juillet 1998, l'OACI a déposé une défense écrite et une demande reconditionnelle détaillée, se défendant de toute réclamation et réclamant de Tripal 9 715 408 \$US pour dommages.

Le 19 avril 1999, Tripal a déposé une réponse et une défense, réclamant un total de 8 160 068 \$US plus intérêts et coûts, montant inférieur à sa réclamation totale initiale. Le 30 novembre 1999, l'OACI a déposé une réfutation détaillée auprès du tribunal.

Tous les frais de justice occasionnés jusqu'à la fin de 1997 ont été payés par les fonds CAPS du Viet Nam qui restaient, conformément aux obligations du Viet Nam au titre de l'Accord CAPS. Depuis le début de 1998, l'OACI a dû avancer des fonds pour couvrir les frais du litige en cours. À la suite de plusieurs demandes du Secrétaire général, le Viet Nam a fourni des fonds supplémentaires, conformément à l'Accord CAPS, pour couvrir les coûts de l'arbitrage, et l'OACI a reçu un paiement de 430 437 \$US du Viet Nam le 5 janvier 2001. Ce montant couvrait les dépenses faites par l'OACI jusqu'au 31 juillet 2000 et constitue la dernière somme que l'OACI avait demandé au Viet Nam de lui payer le 24 août 2000.

Le conseiller juridique externe de l'OACI a estimé que le total des frais de justice des audiences devant le tribunal d'arbitrage, qui devaient commencer le 6 janvier 2003, s'élèverait à 1,128 million de dollars des États-Unis et atteindrait peut-être même 2,6 millions de dollars à la charge de l'OACI.

En octobre 2002, pour éviter l'escalade des dépenses et les risques d'un procès, dont une décision défavorable ne pouvait être exclue, les parties sont convenues de soumettre leur différend à un médiateur. Les réunions de médiation qui ont eu lieu à Montréal à la fin d'octobre 2002 et qui ont duré jusqu'à novembre 2002 ont abouti à un règlement extrajudiciaire. Au titre de ce règlement, l'OACI doit à Tripal, en son propre nom et au nom du Viet Nam, un montant de 1,3 million de dollars, et les trois parties (Tripal, l'OACI et le Viet Nam) renoncent mutuellement, complètement et définitivement à toutes réclamations et exigences, actuelles ou futures, découlant de l'affaire en litige.

Le règlement extrajudiciaire a été signé par Tripal le 29 novembre 2002 et par l'OACI le 13 décembre 2002. Le Secrétaire général a invité le Viet Nam à signer le règlement par une lettre du 11 décembre 2002. À ce jour, le Viet Nam ne l'a pas encore signé.

Conformément au règlement extrajudiciaire, le montant convenu a été déposé en fiducie auprès du conseiller juridique externe de l'OACI, le 13 décembre 2002. Ce montant sera remis au conseiller juridique externe de Tripal dans les six mois qui suivront l'exécution du règlement par l'OACI et Tripal. Conformément au paragraphe 11 de l'Accord CAPS conclu avec le Viet Nam, celui-ci est tenu de rembourser à l'OACI le montant du règlement et les frais de justice s'y rapportant. Pendant l'exercice 2002, l'OACI a dépensé 1 618 799 \$US, comprenant le règlement de 1,3 million de dollars mentionné

ci-dessus. Le total des avances de l'OACI non remboursé précédemment par le Viet Nam s'élève à 1 825 291 \$US. À ce jour, le Viet Nam n'a pas indiqué s'il remboursera ce montant à l'OACI et, en dépit d'un remboursement antérieur fait en janvier 2001, il n'est pas possible de prédire quand et dans quelle mesure le Viet Nam honorera ses engagements financiers (voir aussi la Note 7 du Fonds AOSC).

#### **4. ENGAGEMENTS AU TITRE D'EXERCICES FINANCIERS FUTURS**

Au cours de l'exercice, des engagements ont été pris pour de futures périodes financières, pour les projets suivants :

- a) CAPS Brésil, pour un total de 15 547 362 \$;
- b) MSA (DAC) du Brésil, pour un total de 41 841 \$;
- c) MSA (DEPV) du Brésil, pour 34 560 \$;
- d) MSA (ITCM) du Brésil, pour un total de 25 858 \$.

Ces bons de commande ne sont pas inscrits dans les comptes de la période en cours.

#### **5. MSA DE L'AFGHANISTAN**

L'accord de gestion de services conclu avec le Gouvernement transitoire de l'Afghanistan dispose que l'OACI doit lui fournir des services d'achat. Or les achats réels sont financés directement par le Gouvernement transitoire et l'OACI n'a reçu ou dépensé aucun fonds concernant ces achats. L'OACI n'étant pas responsable de ces achats, seuls les frais généraux d'administration qui s'y rapportent sont comptabilisés.

#### **6. CONTRATS FORFAITAIRES**

En 2002, l'OACI a conclu des arrangements de coopération technique, appelés contrats forfaitaires, avec des États contractants. Ces contrats diffèrent des arrangements MSA et de fonds d'affectation spéciale en ce qu'ils portent sur une courte période et que leur montant est fixe. Les frais administratifs sont comptabilisés comme des dépenses et sont comptabilisés et ajustés à l'expiration du contrat pour tenir compte d'un excès ou d'un manque à recouvrer des dépenses réelles.

### **MÉCANISMES DE L'OACI**

#### **FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION**

1. Les fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation (AVSEC) énumérés ci-après ont été établis pour recevoir les contributions volontaires d'États contractants pour le financement d'activités du Programme de sûreté de l'aviation.

- 1) un fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation établi pour donner suite à une décision que le Conseil a prise en 1989, pour fournir aux États une assistance technique, financière et matérielle dans le domaine de la sûreté de l'aviation (AVSEC);

- 2) des fonds distincts établis avant 2001 pour comptabiliser les contributions reçues d'États contractants pour financer des activités particulières (réservées);
- 3) un fonds d'amélioration du mécanisme AVSEC, établi en 2001, pour donner suite à la Résolution A33-1 de l'Assemblée qui invite instamment tous les États contractants à verser des contributions sous forme de ressources financières ou humaines au mécanisme AVSEC de l'OACI afin d'appuyer et de renforcer la lutte contre le terrorisme et l'intervention illicite dans l'aviation civile et charge le Conseil d'élaborer des propositions et de prendre des décisions appropriées pour un financement plus stable des activités de l'OACI dans le domaine de la sûreté de l'aviation.

1.2 En 2002, le Conseil a approuvé le Plan d'action pour la sûreté de l'aviation (ASPA), qui comporte 13 projets qui seront financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation. Les activités relatives aux projets ASPA sont financées par le fonds général et par des fonds réservés du Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation.

1.3 Les États ont aussi fourni des billets d'avion et des experts, pour de courtes périodes, pour effectuer des missions de formation à la sûreté de l'aviation non inscrites dans les comptes du Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation. La valeur des contributions en nature, essentiellement sous la forme de services d'experts de courte durée, est estimée à 275 000 \$ pour 2002 (275 000 \$ aussi en 2001).

1.4 Les frais administratifs et les frais d'appui occasionnés par les activités au titre des fonds d'affectation spéciale AVSEC n'étaient pas alimentés par ces fonds et sont imputés au Programme ordinaire.

## **FONDS DU PROGRAMME UNIVERSEL OACI D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ**

1. Le Fonds du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) a été établi initialement en 1995 de manière à comptabiliser les contributions volontaires versées par certains États pour la réalisation d'évaluations de la supervision de la sécurité de l'aviation civile dans les États qui demandaient volontairement de telles évaluations. À la suite de l'adoption de la Résolution A32-11, les évaluations volontaires du programme de supervision de la sécurité ont été remplacées par des audits réguliers et obligatoires de la sécurité et, le 1<sup>er</sup> janvier 1999, le programme a été rebaptisé Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité. De 1999 au 31 décembre 2002, le Fonds d'affectation spéciale a été utilisé pour apporter un soutien financier au programme, sous la forme de contributions volontaires versées expressément par les États pour financer des postes de supervision de la sécurité au Secrétariat et pour financer le fonctionnement du programme ou pour être affectées à des activités spécifiques. Le Fonds d'affectation spéciale a été administré dans le cadre du Programme ordinaire et fonctionne séparément du Programme de coopération technique, sans qu'il y ait de frais généraux sur les projets mis en œuvre. Les frais administratifs sont imputés au Programme ordinaire.

1.1 À sa 33<sup>e</sup> session, l'Assemblée (paragraphe 8 du dispositif de la Résolution A33-8) a chargé le Secrétaire général d'entreprendre une étude portant sur l'élargissement du programme (en particulier sur l'exécution d'audits des éléments essentiels de l'Annexe 13 — *Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation*). En mars 2002, le Conseil a approuvé que, sous réserve que toutes conditions

spécifiées par les gouvernements donateurs soient respectées, le solde du Fonds USOAP soit utilisé pour financer les travaux préparatoires et l'élargissement des audits à toutes les dispositions de l'Annexe 13, et que ces activités soient entreprises en 2003. Aussi, les soldes des comptes d'audit au 31 décembre 2002, dans la mesure où ils ne sont pas réservés à d'autres fins particulières, seront virés en 2003 dans un nouveau compte établi pour financer les activités préparatoires relatives à la conduite des audits relatifs aux dispositions de l'Annexe 13.

1.2 Les montants versés par les États pour financer certains postes précis de supervision de la sécurité ou certaines activités spécifiques dans ce domaine sont comptabilisés dans le compte de la supervision de la sécurité de chaque État. Les crédits donnés par les États pour financer les activités réelles de mise en œuvre sont comptabilisés dans un compte général du Fonds du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité.

1.3 Les États ont également fourni des billets d'avion et des experts, pour de courtes périodes, dans le cadre des missions d'audit de supervision de la sécurité.

1.4 Des contributions volontaires ont été reçues au cours de l'année, au titre du compte général de l'État suivant :

États-Unis	<u>18 568</u> \$
------------	------------------

1.5 La valeur des contributions en nature, concernant principalement des experts mis à disposition à court terme, est estimée à 103 500 \$ en 2002 (395 000 \$ en 2001).

## **FONDS DU MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE L'OACI**

1. L'Assemblée (31<sup>e</sup> session) a entériné la nouvelle politique de coopération technique, qui comportait l'établissement d'un mécanisme de financement dont l'objet était de mettre à la disposition de la coopération technique des ressources supplémentaires pouvant être affectées aux activités dont il serait déterminé, le cas échéant, qu'elles sont nécessaires à la mise en œuvre des normes et des pratiques recommandées (SARP) ainsi que des plans de navigation aérienne. Les frais généraux d'administration sont négociés avec les bailleurs de fonds.

1.1 À sa 148<sup>e</sup> session (C-DEC 148/5), le Conseil a entériné l'incorporation, dans le Fonds du mécanisme de mise en œuvre des objectifs de l'OACI, du Fonds d'enseignement technique aéronautique, qui avait été créé en vertu de la Résolution A16-7 de l'Assemblée.

1.2 Les dons faits par les États pour financer des activités spécifiques sont comptabilisés dans le compte du mécanisme de chaque État.

## **AUTRES FONDS**

### **1. Objet et financement de ces fonds**

- a) Le **Fonds des frais d'administration des Accords de financement collectif** a été établi par le Conseil (C-DEC 136/22) pour recouvrer, au moyen de frais d'administration, la totalité des coûts des installations et services fournis par l'OACI



pour l'administration des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande.

- b) Le **Fonds pour les services en langue arabe** est alimenté par les contributions versées par certains États contractants en vue de financer une partie du coût de l'élargissement des services en langue arabe à l'OACI.
- c) Le **Fonds pour les services en langue chinoise** est alimenté par le solde des fonds restants de la contribution du Gouvernement de la République populaire de Chine pour participer au financement du Groupe chinois de l'OACI.
- d) Le **Fonds de la Fondation Edward Warner** a été établi pour défrayer le coût des prix décernés à des personnalités ou à des institutions qui ont apporté une contribution exceptionnelle au développement de l'aviation civile internationale.
- e) Le **Fonds du Programme des experts associés de la France** a été établi en 1979 au titre du Programme d'experts de la coopération technique en vertu d'un accord signé avec le Gouvernement français pour la mise à disposition d'experts associés dont il financera les services.
- f) Le **Fonds du Programme des experts associés d'Allemagne** a été établi en 1981 au titre du Programme d'experts de la coopération technique en vertu d'un accord signé avec le Gouvernement allemand pour la mise à disposition d'experts associés dont il financera les services.
- g) Le **Fonds du Prix de la Commission de navigation aérienne de l'OACI** a été approuvé par le Conseil en 1999 pour le financement du prix. Le prix sera décerné tous les deux ans à une personne ou à un groupe qui a contribué de façon éminente aux travaux de la Commission, dans le cadre de ses groupes d'experts, groupes d'étude et réunions à l'échelle mondiale ou de toute autre façon appropriée.
- h) Le **Fonds du Japon pour administrateurs auxiliaires** a été établi en 1988 par la signature d'un accord selon lequel le Gouvernement japonais fournira à l'Organisation des administrateurs auxiliaires dont il financera les services.
- i) Le **Programme d'experts associés des Pays-Bas** a été établi en 1999 au titre du Programme d'experts de la coopération technique en vertu d'un accord signé avec le Gouvernement des Pays-Bas pour la mise à disposition d'experts associés dont il financera les services.
- j) Le **Fonds du Système de surveillance de l'altitude dans la Région NAT** a été établi en 1995 pour la comptabilisation des transactions effectuées au titre des dispositions de l'Arrangement de financement collectif pour le Système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord que l'OACI a conclu avec six gouvernements contractants. L'objet de ce Fonds est de comptabiliser les coûts d'exploitation et d'entretien définis dans l'Arrangement et de les recouvrer au moyen de redevances d'usage perçues pour tous les aéronefs civils qui effectuent dans l'Atlantique Nord les traversées définies à l'Article VII des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande.

- k) Le **Fonds de la République de Corée pour administrateurs auxiliaires** a été établi en 1991 par la signature d'un accord selon lequel le Gouvernement de la République de Corée fournira à l'Organisation des administrateurs auxiliaires dont il financera les services.

## 2. **GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS — AUTRES FONDS**

### 2.1 **Fonds du Système de surveillance de l'altitude dans la Région NAT**

#### a) **Base comptable**

Les comptes sont tenus conformément aux dispositions des accords de financement collectif. Les normes comptables du système des Nations Unies sont appliquées à ceci près que les recettes tirées des redevances d'usage sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

#### b) **Recettes des redevances d'usage**

Des redevances d'usage sont facturées par le Royaume-Uni, pour le compte du Canada, de l'Irlande, de l'Islande, du Portugal et du Royaume-Uni, aux aéronefs commerciaux ou privés qui exécutent des vols dans la région où les services sont assurés. Les redevances perçues par le Royaume-Uni, après déduction des frais d'administration dont le montant ne doit pas dépasser 5 %, sont versées directement à l'OACI pour redistribution aux parties en cause. Dans les états financiers de l'OACI, ces versements sont traités comme des recettes de l'exercice au cours duquel ils sont reçus par l'OACI.

#### c) **Coûts des services**

Les coûts de l'exercice en cours sont estimés par le Canada, l'Irlande, l'Islande, le Portugal et le Royaume-Uni. Les ajustements apportés aux coûts estimatifs des services au cours d'un exercice donné sont comptabilisés au cours de l'exercice du règlement.

#### d) **Conversion des monnaies**

Les recettes des redevances d'usage reçues du Royaume-Uni en livres sterling sont converties en dollars des États-Unis au taux de change du cours au comptant.

Les coûts des services sont comptabilisés en dollars des États-Unis.

## 3. **REDEVANCES D'USAGE À RECEVOIR**

Le solde des redevances d'usage à recevoir au titre de l'Arrangement de financement collectif du Système de surveillance de l'altitude dans la Région NAT s'élevait à environ 548 000 \$US au 31 décembre 2002 (482 000 \$US au 31 décembre 2001).

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE  
SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE  
L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
2002**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Paragraphe</b>
POINTS SAILLANTS	
INTRODUCTION	1
PORTÉE DE LA VÉRIFICATION	4
ÉTATS FINANCIERS	8
OBSERVATIONS RÉSULTANT DE L'AUDIT 2002	
Projets de coopération technique	18
Bureaux régionaux, en particulier Bureau Asie et Pacifique (Bangkok) et Bureau Europe et Atlantique Nord (Paris)	79
REMERCIEMENTS	115

**POINTS SAILLANTS**

États financiers et avis de vérification	Notre avis sur les états financiers 2002 est émis sans réserve.	8
	30 États sur 35 n'ont pas respecté les dispositions de l'accord conclu pour le règlement de leurs arriérés de contributions.	11
	La valeur des biens durables n'est pas encore indiquée dans les états financiers 2002.	12
	Dans deux accords de services de gestion, les procédures financières de l'OACI n'ont pas été respectées.	14
Projets de coopération technique	Dans l'ensemble, nous avons constaté qu'une planification était effectuée avant l'exécution des projets.	28
	Une analyse des obstacles auxquels un projet est appelé à s'atteler devrait figurer dans le descriptif de projet.	33
	Nécessité de documenter, selon un processus établi, la négociation ou la justification sur laquelle s'appuient les frais généraux appliqués aux projets.	40
	Nécessité d'un mécanisme intégré de collecte des informations sur les activités et les résultats des projets.	65
	Des renseignements limités sont communiqués au sujet des activités et des réalisations des projets.	73
	Nécessité d'un plan d'action comportant une structure intégrée de suivi et de compte rendu.	75
Bureaux régionaux, en particulier Bureau Asie et Pacifique et Bureau Europe et Atlantique Nord	Les bureaux régionaux ont un mandat très large.	82
	Les bureaux régionaux ont de bons processus de planification et de gestion de leur charge de travail.	91
	Initiative du Bureau de Paris en matière de planification des activités mérite d'être appliquée à toutes les régions.	93
	Nécessité de faire intervenir les directeurs régionaux dans les décisions budgétaires.	99
	Rôle capital joué par le Bureau de Bangkok dans le projet EMARSSH.	105
	Les bureaux régionaux devraient partager entre eux des idées d'amélioration.	107
	Nécessité d'un examen formel des plans des bureaux régionaux	114
Nécessité de mieux rendre compte des résultats et des réalisations.	114	

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport décrit les résultats de la vérification externe des comptes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) que mon Bureau a réalisée en mon nom, en qualité de Commissaire aux comptes de l'Organisation.
2. Ce rapport contient des observations et des recommandations découlant de la vérification des états financiers de l'Organisation, de notre audit de conformité de ses transactions et de nos audits de performance de certains programmes et activités.
3. Le présent rapport et l'avis de vérification ont été établis en anglais. Nous avons vérifié les états financiers de l'OACI dans leur version anglaise.

## PORTÉE DE LA VÉRIFICATION

La portée de la vérification a été déterminée en conformité avec le Règlement financier de l'OACI.

4. La portée de la vérification a été déterminée conformément aux dispositions de l'article XIII du Règlement financier de l'OACI et du mandat régissant la vérification externe des comptes, qui figure dans l'annexe à ce règlement.

5. La vérification a été exécutée conformément aux normes de vérification communes adoptées par le Groupe mixte de vérificateurs extérieurs des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi qu'aux normes internationales d'audit.

Portée de l'audit de performance 2002.

6. Nous avons examiné un échantillon de 25 projets gérés par la Direction de la coopération technique, en cherchant à établir si ces projets étaient bien planifiés et gérés. Nous avons aussi examiné certaines questions importantes de performance des bureaux régionaux qui avaient retenu notre attention dans de précédents rapports détaillés, après une visite dans deux bureaux régionaux.

Suite donnée aux rapports pour des exercices antérieurs.

7. Dans l'Additif n° 3, le Secrétaire général a présenté la suite donnée aux recommandations figurant dans nos rapports concernant des exercices antérieurs. Nous n'avons pas examiné ce document car il n'a été disponible que vers la fin de notre vérification; nous nous proposons d'y revenir l'an prochain.

## ÉTATS FINANCIERS ET AVIS DE VÉRIFICATION

L'avis de vérification portant sur les états financiers de 2002 est émis sans réserve.

8. Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 nous ont été soumis par le Secrétaire général pour vérification conformément à l'article 12.4 du Règlement financier de l'OACI. L'avis de vérification sur les états financiers de 2002 est émis sans réserve.

9. Les normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) autorisent les organisations à prévoir des retards dans la perception des arriérés de contributions. Selon la politique comptable de l'OACI, il n'est pas prévu de retards dans le recouvrement des contributions fixées. Le Secrétariat estime que sa politique comptable actuelle est appropriée dans les circonstances existantes.

L'OACI devrait reconsidérer sa politique comptable pour inclure une provision pour retards de longue durée dans le recouvrement des contributions fixées.

10. Les états financiers révèlent le problème des retards dans la perception des sommes à recevoir et à recouvrer et l'effet des montants en cause sur la situation financière de l'Organisation. Nous savons que les retards dans la perception des sommes à recevoir demeurent une préoccupation importante dans le système commun des Nations Unies. Nous encourageons l'OACI à reconsidérer sa politique comptable pour inclure dans ses comptes une provision pour retards de longue durée dans le recouvrement des contributions fixées, afin qu'ils reflètent fidèlement la situation financière de l'Organisation

Trente États contractants sur 35 n'ont pas respecté les dispositions de l'accord conclu pour le règlement de leurs arriérés de contributions.

11. En 2002, l'OACI a reçu environ 736 000 dollars du groupe d'États contractants ayant conclu des accords avec le Conseil pour le règlement de leurs arriérés de contributions sur un certain nombre d'années (Groupe A du Tableau B). Ce résultat représente une baisse notable par rapport à 2001, année où elle avait reçu approximativement 2,3 millions de dollars des États de ce groupe. Nous encourageons l'Organisation à poursuivre ses efforts pour mieux recouvrer ces montants. Au 31 décembre 2002, 30 États contractants sur 35 (86 %) n'avaient pas respecté les obligations leur incombant aux termes de l'accord conclu. Pour l'exercice 2001, 24 États contractants sur 32 (75 %) n'avaient pas respecté ces obligations.

La valeur des biens durables n'est pas toujours indiquée dans les états financiers de 2002.

12. En 2000, nous avons reconnu les efforts de l'Organisation pour respecter l'exigence des normes UNSAS voulant que la valeur des biens durables soit indiquée dans les états financiers ou dans une note s'y rapportant. Un système de contrôle d'inventaire a été mis en place en 2000 et des vérifications portant sur sa précision et son exhaustivité ont été effectuées en avril 2002 par le Bureau de l'évaluation des programmes, de la vérification et de l'examen de la gestion (EAO). Plusieurs recommandations ont été faites en vue d'améliorer le contrôle comptable. Nous constatons que, cette année encore, le Secrétariat n'a pas été en mesure d'indiquer la valeur des biens durables parce que des améliorations du système sont encore nécessaires. Nous l'encourageons fortement à s'occuper de ce problème sans retard en vue d'être en mesure d'indiquer ce montant dans les états financiers apurés de 2003.

Les prestations d'assurance santé des anciens employés sont maintenant indiquées, mais leur indication doit être améliorée.

13. Selon les normes UNSAS, les engagements correspondant aux prestations d'assurance santé des anciens employés doivent être indiqués. Nous avons été satisfaits que l'OACI ait pu fournir l'évaluation actuarielle de ce montant pour 2002. Ces renseignements sont présentés cette année dans la Note 9 relative au Programme ordinaire. Cependant, ils ne sont pas fournis séparément pour le Programme ordinaire et le Fonds des dépenses d'administration et de fonctionnement (AOSC). Le montant obtenu porte sur les deux unités comptables et les deux composantes n'ont pas pu être dissociées. Nous invitons donc l'OACI à recueillir ces renseignements à l'occasion de la prochaine évaluation actuarielle, qui aura lieu pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2004.

Dans deux accords de services de gestion, les règles financières de l'OACI n'ont pas été suivies.

14. Dans deux accords de services de gestion, des paiements ont été effectués avant l'émission des bons de commande correspondants. Dans le premier cas, des paiements d'un montant total de 1 372 679 dollars ont été effectués entre janvier 2002 et juillet 2002 sans autorisation préalable du siège. Le bon de commande, d'un montant de 2 419 563 dollars, n'a été émis qu'à la fin de juillet 2002, suivi de deux modifications de commande ramenant le montant à 2 065 323 dollars. Dans le second cas, des paiements d'un montant total de 214 115 dollars

ont été effectués entre janvier 2002 et mars 2002 et le bon de commande n'a été émis qu'à la fin de mars 2002, pour un montant de 868 225 dollars. Deux modifications de commande ultérieures ont ramené le montant de la commande à 822 000 dollars. L'Administration nous a informés que les paiements avaient été effectués pour des services de sous-traitance, afin d'éviter que les activités du projet ne soient perturbées. Nous encourageons l'Organisation à veiller à ce que les procédures de contrôle interne et celles du Règlement des achats de l'OACI soient respectées, à ce que l'Organisation adopte une attitude plus proactive en ce qui concerne la surveillance des contrôles financiers et de gestion des activités d'acquisition des bureaux des services extérieurs et à ce que toutes actions non conformes aux règles financières approuvées soient portées à l'attention du Secrétaire général.

15. La Note 3 relative aux fonds d'affectation spéciale, aux accords sur les services de gestion et au fonds du service des achats d'aviation civile (CAPS) indique qu'une entente à l'amiable a été signée fin 2002 par Tripal et par l'OACI. À ce jour, elle n'a pas été signée par le Viet Nam. L'entente entre les parties intéressées prévoit le paiement d'un montant de 1,3 million de dollars des États-Unis à Tripal par l'OACI, pour son propre compte et pour le compte du Viet Nam, et le renoncement à toute réclamation présente ou future découlant du litige. Le montant de 1,3 million de dollars des États-Unis, plus 525 291 dollars pour frais de justice, a été payé par l'OACI en décembre 2002. Selon l'Administration, dans la mesure où le Viet Nam ne rembourserait pas intégralement ce montant à l'OACI, le Fonds AOSC couvrirait la différence.

16. Depuis 1993, l'OACI est à la fois l'agent d'exécution et de mise en œuvre d'un projet PNUD en Colombie. Les dépenses du gouvernement sont comptabilisées conformément aux règles et règlements du PNUD, voulant que l'agent de mise en œuvre comptabilise non seulement ses propres dépenses mais aussi celles du gouvernement. En raison de la nature et des circonstances de ce projet (retards dans l'obtention des justificatifs, redressements de crédits après la fin de l'exercice et incertitude sur le point de savoir si certaines dépenses se rapportent effectivement au projet), des redressements ultérieurs pourraient être nécessaires. Alors que selon notre audit des dépenses d'un montant de 1,3 million de dollars des États-Unis auraient dû être comptabilisées en 2002 pour ce projet, l'Administration considère que ces dépenses ne se rapportent pas au projet. Elle n'a pas pu confirmer la validité, l'exhaustivité et l'exactitude des dépenses imputées aux lignes de budget gouvernementales. Si les dépenses étaient comptabilisées, et qu'il apparaisse par la suite qu'elles ne l'ont pas été à juste titre, cela nécessiterait un redressement des dépenses. Cette information figure dans une note de bas de page relative au Tableau F.1. Nous encourageons l'Organisation à surveiller de plus près les dépenses du PNUD et à veiller à ce que les justificatifs soient obtenus en temps voulu pour la vérification annuelle.

Nous n'avons eu à examiner aucune passation par profits et pertes.

17. Selon l'article 11.4 du Règlement financier, le Secrétaire général peut, avec l'assentiment du Comité des finances dans chaque cas où la valeur d'origine dépasse 20 000 dollars, passer par profits et pertes les pertes de numéraire, de matières ou d'autres avoirs, à condition qu'un état de tous les montants ainsi passés par profits et pertes soit soumis aux commissaires aux comptes en même temps que les comptes de l'exercice. Aucune passation par profits et pertes ne nous a été soumise pour 2002.

## OBSERVATIONS RÉSULTANT DE L'AUDIT DE PERFORMANCE DE 2002

### Projets de coopération technique

#### Portée de l'audit

18. L'objectif de l'audit de 2002 était d'évaluer dans quelle mesure la Direction de la coopération technique (TCB) gérait bien les projets sélectionnés dans notre échantillon, pour ce qui est de :

- se conformer à ses propres autorisations, règles et pratiques;
- démontrer l'existence d'une planification suffisante avant l'exécution;
- évaluer et gérer les risques afférents aux projets et aux activités connexes;
- exécuter les projets efficacement, selon les plans convenus;
- surveiller les projets pour déterminer si les résultats prévus sont atteints;
- assurer le suivi et le compte rendu des dépenses de soutien des projets et de la concrétisation de leurs bénéfices en temps voulu et aux niveaux appropriés.

Nous avons sélectionné 25 projets de coopération technique pour l'audit de 2002.

19. Un échantillon de 25 projets de coopération technique sur 200 a été pris au jugé pour représenter la plupart des types de fonds (accord de services de gestion, fonds d'affectation spéciale, service des achats d'aviation civile et PNUD), et la gestion de projets par les quatre sections régionales de la TCB et les autres sections de la Direction. Nous n'avons effectué aucune visite sur le terrain.

20. L'an dernier, notre audit de la coopération technique avait traité des nouveaux risques auxquels l'Organisation était confrontée avec l'accord de services de gestion. Dans tous les projets sélectionnés pour l'audit de cette année, nous avons examiné l'étendue de l'évaluation des risques par la Direction de la coopération technique.

#### Historique

21. Dans le système des Nations Unies, la coopération technique a pris de nombreuses formes au cours des 55 premières années de l'ONU. L'OACI a entrepris l'exécution de projets de coopération technique dès 1951. Une distinction nette est établie entre aide et coopération technique. Les projets de coopération technique devraient comporter une base institutionnelle, le développement de ressources humaines et l'établissement d'infrastructures, ainsi que l'achat d'équipement approprié dans le domaine de l'aviation civile. L'objectif général de la coopération technique est d'aider à l'édification des capacités de l'aviation civile au sein des pays, mais il est généralement admis par les partenaires du développement que les pays en développement devraient en être les moteurs. Pour qu'une stratégie de développement soit efficace, il est indispensable d'édifier des partenariats avec le pays qui conduit le processus.



La plupart des projets sont financés par les pays eux-mêmes ou par des organismes de financement.

22. En principe, il n'y a pas de financement du Programme ordinaire pour les activités de coopération technique, car la Convention de Chicago, qui est la constitution de l'OACI, ne prévoit aucune obligation de mettre en œuvre et de financer une coopération technique avec les États contractants. Ainsi, la plupart des projets exécutés dans le cadre du Programme de coopération technique sont financés par les pays eux-mêmes ou, pour leur compte, par des organismes de financement. Le Programme pour un triennat ne peut être déterminé avec la moindre précision avant que les sources de financement des projets de coopération technique n'aient été identifiées.

23. La Direction de la coopération technique contacte un large éventail de sources de financement bilatérales et multilatérales pour les persuader d'offrir une coopération à l'aviation civile par l'intermédiaire de l'OACI. Les conditions dans lesquelles ces diverses sources de financement financent l'assistance à l'aviation varient largement et doivent être considérées au cas par cas.

24. **Nouvelles tendances de la coopération technique.** Jusqu'à présent, la Direction de la coopération technique a mis en œuvre des projets d'aviation civile d'une valeur totale de quelque 1,5 milliard de dollars. Au cours des années 1990, les sources de financement des activités de coopération technique ont radicalement changé. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) n'est plus le plus important pourvoyeur de fonds qu'il a été pendant plusieurs décennies. Les États concluent avec l'OACI des accords bilatéraux ou tripartites, lui apportant ainsi des fonds directement.

Les sources de financement se sont diversifiées au cours de la dernière décennie.

25. Une diversification des sources de financement s'est produite au cours de la dernière décennie. Certains pays peuvent utiliser leurs propres fonds d'affectation spéciale pour financer des projets d'aviation civile, tandis que de nombreux projets sont maintenant financés par des États tiers bailleurs de fonds ou par des organismes de financement qui accordent notamment des fonds pour soutenir les efforts dans des régions dévastées par des conflits. L'OACI est aussi engagée dans un certain nombre de projets de reconstruction et de secours à travers le monde.

26. En 2002, la Direction a participé à plus de 200 projets de coopération technique dans une centaine de pays. Les objectifs vont de l'assistance au développement d'un aéroport international à l'installation de systèmes complexes de télécommunications aéronautiques, au recrutement d'experts pour épauler les spécialistes nationaux, à l'aide apportée à une compagnie aérienne pour former des techniciens de maintenance des aéronefs ou encore à l'octroi de bourses de formation. Un projet peut faire appel aussi bien à un seul expert qu'à de nombreux experts pour renforcer l'ensemble de la direction de l'aviation civile d'un État contractant.

## OBSERVATIONS

### PLANIFICATION

27. Le lancement d'un projet de coopération technique vise à répondre à une demande d'un État contractant, d'une institution des Nations Unies ou d'autres organisations internationales. Il peut s'agir aussi de poursuivre les travaux entamés dans le cadre d'un projet existant. En général, la phase de planification est menée par la Section des opérations des services extérieurs, au siège de l'OACI. Dans certains cas, des experts sont engagés pour une mission

de planification afin d'évaluer la faisabilité du projet. Dans d'autres cas, le nouveau projet est la continuation de travaux entrepris dans le cadre d'un projet qui s'achève et un nouvel accord est négocié avec l'État contractant et/ou des bailleurs de fonds.

Dans l'ensemble nous avons constaté qu'une planification est effectuée avant l'exécution des projets.

28. Dans l'ensemble, nous avons trouvé dans les dossiers des éléments indiquant qu'une planification précède l'exécution d'un projet. Dans tous les cas examinés, nous avons pu établir quel était l'objectif, ou les objectifs du projet, et comment celui-ci était relié aux objectifs stratégiques de l'OACI pour le Programme de coopération technique. Un projet peut, par exemple, faire suite à un récent audit de supervision de la sécurité

29. Nous n'avons trouvé dans les dossiers de 2002 que des renseignements limités sur la planification de certains projets, du fait que la plupart des projets se déroulent sur plusieurs années. Nous avons cependant obtenu le descriptif de projet apportant les informations essentielles et indiquant l'étendue de la planification effectuée. Associé à d'autres documents tels que les mémos, fax et messages électroniques échangés entre les différentes parties prenantes du processus, le descriptif de projet nous a permis de remonter aux décisions clés de la planification.

30. Nous avons trouvé de bons exemples de décisions se fondant sur les informations connues. Dans les projets régionaux que nous avons examinés, des travaux effectués antérieurement par le Groupe régional de planification et de mise en œuvre et par les réunions régionales d'aviation civile à l'échelon gouvernemental ont été utilisés pour élaborer les descriptifs de projet et faire appel à la participation de nouveaux partenaires. Dans un autre dossier de projet, nous avons trouvé que la mission d'un entrepreneur dans un pays était combinée avec celle d'un autre, ceci renforçant l'efficacité des deux projets et réduisant les coûts y afférents.

Les descriptifs de projet renferment généralement les renseignements clés.

31. La documentation de base varie considérablement d'un descriptif de projet à un autre. Certains descriptifs définissent les problèmes auxquels il faut s'atteler, identifient des solutions et décrivent la situation attendue à la fin du projet. Plus précisément, les descriptifs de projet contiennent généralement :

- une section «contexte» qui aide à comprendre les caractéristiques majeures ou significatives de l'environnement dans lequel le projet est élaboré;
- des renseignements importants sur la description des intrants ou des ressources nécessaires pour permettre les activités à réaliser par ceux qui interviendront dans le projet, ainsi que sur les résultats (extrants), les indicateurs et les activités clés;
- des renseignements sur les facteurs de risque, ainsi que sur les rôles et les responsabilités de chacun des intervenants dans le projet;
- un budget par source de financement ou par institution responsable, selon les apports.

32. Un descriptif de projet contenait dans la section *Contexte* des renvois à la Convention relative à l'aviation civile internationale comme base de l'initiative prise, les responsabilités spécifiques de l'État en matière de supervision d'opérations internationales et un historique de la supervision de la sécurité coopérative dans la région. La section *Justification* contenait une analyse des obstacles courants à une supervision gouvernementale efficace de la sécurité des vols. Ce descriptif donnait aussi la situation prévue à la fin du projet, une stratégie de mise en œuvre sur les 30 prochains mois et les modalités de financement envisagées pour le projet.

Une analyse des obstacles qu'un projet se propose de surmonter devrait figurer dans le descriptif de projet.

33. Dans d'autres projets que nous avons examinés, par contre, nous n'avons trouvé que des renseignements limités pour justifier la solution proposée. Nous n'avons trouvé, en particulier, que peu d'informations à l'appui d'une structure de rémunérations pour l'autorité de l'aviation civile, y compris le personnel administratif. Nous pensons que le descriptif de projet devrait comprendre une analyse des obstacles qu'un projet se propose de surmonter. Cela aiderait à développer la compréhension de ce que le projet est appelé à accomplir. Beaucoup d'autres projets de coopération technique pourraient profiter d'une telle analyse, car les obstacles communs dont il est question ci-dessus semblent être endémiques pour les administrations de l'aviation civile de nombreux pays en développement et émergents.

### **Rôles et responsabilités**

34. Un élément clé de la planification des projets est la définition des rôles et des responsabilités de toutes les parties participantes. Les rôles et les responsabilités du gouvernement, du PNUD, de l'OACI et de tout autre bailleur de fonds sont esquissés dans le descriptif de projet et/ou les accords. D'une manière générale, les responsabilités de l'OACI dans ces accords consistaient à *«soutenir et aider l'administration nationale dans les questions relatives ... à l'aviation civile.»*

35. Certains éléments dans les dossiers indiquent que les projets d'accords initiaux ou de contrats font l'objet d'une évaluation. Dans un cas faisant intervenir de nouveaux bailleurs de fonds, nous avons constaté qu'il y avait dans l'accord un examen approfondi des dispositions du nouveau donateur pour évaluer la compatibilité avec les règles de l'OACI. Cependant, il n'y avait pas de liste de contrôle indiquant quand les projets d'accord ou de contrat étaient revus par la Direction de la coopération technique initialement, et par la Direction des affaires juridiques et la Sous-Direction des finances dans les cas où la contribution de celles-ci était jugée nécessaire. L'objet d'une telle liste de contrôle serait de s'assurer que les conditions et modalités importantes sont couvertes et de faire apparaître si d'autres sections de l'accord ou du contrat ont été modifiées ou amendées depuis le projet précédent, ainsi que l'étendue de toute révision ultérieure jugée nécessaire.

36. L'Administration a cependant indiqué que l'emploi de modèles pour les accords et les conditions et modalités des contrats, lors de la formulation des projets, l'aide à s'assurer que les rôles et les responsabilités respectifs soient clairement établis, même si certaines clauses doivent être adaptées à un contexte en mutation.

### **Frais généraux**

37. Les dépenses de fonctionnement de la Direction sont financées principalement par les charges appliquées pour frais généraux aux dépenses réelles des projets du Programme de coopération technique. Un taux de frais généraux est établi à la phase de planification du projet, selon des lignes directrices qui varient pour chaque type de projet. Les frais généraux imputés pour les projets CAPS sont établis selon la formule suivante : 6 % de la valeur totale de la commande entre 10 000 et 100 000 dollars et 4 % entre 100 000 et 500 000 dollars. Pour les commandes dépassant 500 000 dollars, le taux de frais généraux appliqué sur les achats doit être négocié avec le pays. Par ailleurs, les charges pour services techniques pour tout achat particulier seront négociées séparément.

Les taux appliqués pour les frais généraux sont négociés avec l'État contractant et varient pour chaque projet.

38. Dans le cas de fonds d'affectation spéciale et d'accords de services de gestion, nous avons constaté que les taux appliqués pour les frais généraux sont négociés avec l'État contractant et varient pour chaque projet. Le Manuel administratif de la Direction indique qu'un taux standard de 13 % pour les frais généraux devrait être appliqué pour les projets de fonds d'affectation spéciale. Pour les projets relevant d'accords de services de gestion, le Manuel des services extérieurs indique au Chapitre 4 que *dans le cadre d'un Accord de service de gestion le coût de la fourniture des services est calculé de manière à assurer le recouvrement de toutes les dépenses de gestion et d'administration faites par l'Organisation*. Il en résulte que les taux appliqués pour les frais généraux pour les projets relevant d'accords de services de gestion devraient être négociés au cas par cas, sur une base de recouvrement des coûts. Toutefois, un mémorandum interservices daté de juillet 2001 indique un nouveau taux normalisé de 10 % pour les fonds d'affectation spéciale et les accords de services de gestion. Les responsables nous ont informés que ce mémorandum répondait à une demande des États contractants visant à ce que les taux appliqués pour les frais généraux soient abaissés, ainsi qu'à des préoccupations du Conseil.

Nécessité de documenter, selon un processus établi, la négociation ou la justification sur laquelle s'appuient les frais généraux des projets.

39. Dans les projets que nous avons examinés, nous avons constaté que les renseignements fournis au sujet du calcul et de la négociation des taux de frais généraux étaient très limités. En général, les seuls renseignements disponibles sont ceux fournis dans le budget des projets. Ils montrent seulement le montant total des frais généraux qui seront imputés à chaque projet. De plus, avec la mise en œuvre des nouvelles lignes directrices du PNUD, nous avons constaté que dans certains cas les montants des frais généraux n'étaient plus présentés séparément dans le budget. Au lieu de cela, ils étaient inclus dans chacune des composantes du budget.

Il est difficile pour un gestionnaire de projet d'évaluer les dépenses réelles de gestion et de compte rendu des projets de coopération technique.

40. Des responsables nous ont dit qu'il n'existe pas de processus formel pour documenter le processus de négociation ou la justification du taux choisi. En général, les négociations se basent sur le taux standard de 10 % pour les frais généraux, qui peut être ajusté en fonction de la complexité et de l'intérêt du projet, ainsi que de l'expérience antérieure de projets menés dans le pays. Une fois qu'une entente est intervenue entre l'OACI et le bailleur de fonds ou l'État contractant, le taux final est approuvé par le Directeur de la coopération technique et est inclus dans le budget du projet.

41. Nous trouvons préoccupant le manque de documentation disponible dans les dossiers au sujet des charges imputées pour les frais généraux — en particulier, dans le cas des accords de services de gestion — lorsque les frais imputés devraient être basés sur le recouvrement des coûts. À notre avis, du fait de l'absence de justification pour l'établissement des taux de frais généraux, y compris pour les activités de gestion, il est difficile pour un gestionnaire de projet d'évaluer les dépenses réelles de gestion et de compte rendu des projets de coopération technique.

### **Disponibilité des fonds**

Dans certains dossiers examinés, nous avons constaté que les fonds avaient été déposés avant le début de l'exécution des travaux.

42. C'est une exigence rigoureuse du Règlement financier de l'OACI que les fonds déposés auprès de l'Organisation soient disponibles avant qu'elle prenne un engagement quelconque. Or, nous avons constaté dans certains dossiers examinés que les fonds étaient déposés avant le début de l'exécution des travaux et/ou des obligations contractuelles. Dans le cas de projets à bailleurs de fonds multiples et ou s'étendant sur plusieurs années, nous avons trouvé des éléments indiquant que les coordonnateurs de projet veillaient à ce que les fonds engagés soient disponibles en totalité au démarrage du projet et, dans certains cas, que des dispositions étaient prises pour obtenir tous montants impayés.

43. Dans un projet régional, une formule particulière a été mise au point pour déterminer la part de chaque pays dans le financement du projet. Le financement était basé sur les besoins de chaque État, évalués sur la base du déficit de chacun en opérateurs et inspecteurs de navigabilité entièrement qualifiés.

44. Dans le cas de contrats/commandes se rapportant à des projets de longue durée nécessitant un financement important, la Direction de la coopération technique a négocié avec le pays des paiements échelonnés en fonction du calendrier de livraison des équipements. Des instructions internes ont aussi été émises à l'effet que la disponibilité de fonds suffisants soit certifiée avant l'envoi de commandes aux fournisseurs.

45. La Direction a travaillé aussi avec des garanties bancaires et des cautionnements de bonne fin comme instruments financiers dans la négociation de contrats. Il existe maintenant des lignes directrices et des procédures pour permettre l'acceptation de lettres de crédit confirmées et irrévocables comme garantie directe, de la part des banques ou des institutions financières concernées, que l'OACI ou le fournisseur sera payé.

#### **Évaluation et gestion des risques**

46. **L'information relative aux risques n'est pas cohérente.** Beaucoup des descriptifs examinés comprenaient une description des risques afférents au projet. Cependant, les informations étaient ou bien limitées, ou bien fort larges. Dans certains accords de services de gestion, les renseignements sur les risques potentiels auxquels il faudrait faire face étaient quasi inexistantes. En général, nous n'avons pas trouvé d'évaluation des risques, formelle ou écrite, faite à un stade préliminaire du projet ni à aucun autre stade de sa vie.

47. Ayant inclus cette année un plus grand nombre de projets dans notre échantillon, nous avons revu certaines des questions relatives aux risques que nous avons soulevées dans notre rapport de 2001. Nous avons examiné si l'OACI était confrontée à des risques semblables et si ceux-ci semblaient être limités à une seule région.

Dans plusieurs projets de coopération technique importants en 2002, l'objectif principal est d'aider le personnel de la direction de l'aviation civile du pays.

48. Notre principale préoccupation était de déterminer si les projets destinés à «*aider à la mobilisation de ressources humaines, techniques et financières pour les installations et services d'aviation civile*» représentent des risques nouveaux pour l'Organisation, en particulier avec le paiement de personnel de projet relevant des gouvernements nationaux et sa relation à long terme avec le pays. C'est généralement à la Direction générale de l'aviation civile du pays qu'incombe le recrutement de son personnel, avec certaines contributions occasionnelles de la Section du personnel des services extérieurs de la Direction de la coopération technique pour assurer que le personnel de projet réponde aux plus hautes normes de qualification et de compétence technique et professionnelle nécessaire au succès du projet.

49. Il y a en 2002 plusieurs projets de coopération technique importants, la plupart dans une même région, dont le principal objectif est d'aider les administrations de l'aviation civile des États et dont le paiement de personnel de projet relevant des administrations nationales constitue une composante importante.

L'absence d'analyse sur les barrières ou les obstacles communs à la mise en place d'organismes de sécurité des vols a été constatée.

50. Nous constatons l'absence d'analyse concernant les barrières ou les obstacles courants à la mise en place d'organismes destinés à assurer la sécurité des vols et l'absence de résultats d'évaluations sur les incidences de tels projets. Nous ne sommes donc pas en mesure de déterminer si les risques auxquels l'OACI pourrait être exposée, du fait d'erreurs ou de défauts de performance de la part de personnels de projet au niveau local qui ne sont pas directement sous son contrôle, existent effectivement ou devraient être considérés comme faibles.

51. L'Administration nous a assuré que, dans de tels projets, il est procédé de temps à autre à un examen pour établir si le personnel de projet sélectionné au niveau local répond au profil de l'emploi. De plus, nous n'avons trouvé dans les projets examinés rien qui indique que l'exigence de parité salariale avec l'industrie privée de la part de tous les agents de la fonction publique se soit manifestée. De l'avis de l'Administration, la probabilité que cela se produise est très faible et n'est pas considérée comme un risque.

52. Dans la plupart des cas d'achats, les risques potentiels attribuables au fournisseur sont clairement identifiés dans le contrat. D'autres mesures ont été prises pour réduire au minimum les risques pour l'OACI de s'occuper d'achats. La récente police d'assurance responsabilité professionnelle qui offre une couverture pouvant atteindre 5 millions de dollars, avec un déductible de 250 000 dollars par demande d'indemnisation, peut s'appliquer à des actions en justice qui pourraient résulter de contrats ou de quasi-contrats commerciaux.

## **EXÉCUTION**

### **Gestion du personnel des services extérieurs**

53. La Section du personnel des services extérieurs est en charge du recrutement et de la gestion des experts internationaux pour la réalisation des projets de coopération technique. Elle gère aussi le personnel local de projets. Certains projets que nous avons examinés font intervenir un personnel local nombreux placé sous la supervision du coordonnateur de projet.

54. Il ressort des documents que nous avons examinés que le coordonnateur de projet communique les rapports de surveillance requis sur la gestion du personnel à la section géographique concernée, pour information et approbation des mesures à prendre s'il y a lieu. La section géographique coordonne ensuite le suivi avec la Section du personnel des services extérieurs, qui prépare les formules de notification administrative nécessaires et les retourne au coordonnateur du projet. Ceci concerne les experts internationaux, le personnel local et le personnel national.

Dans l'ensemble, le personnel des services extérieurs est bien géré.

55. Dans l'ensemble, nous avons constaté que le personnel des services extérieurs est bien géré. Nous avons trouvé dans les dossiers des éléments indiquant que toutes les procédures sont observées pour le recrutement et l'administration des experts internationaux.

### **Gestion des achats**

56. L'objectif de la Section des acquisitions est de satisfaire de façon prompt et efficace les besoins en matière d'équipements, de fournitures, de services et d'installations qui découlent de projets de coopération technique exécutés par l'OACI. Toutes les activités d'acquisition sont réglementées par le Règlement des achats de l'OACI, dont l'Appendice II traite des achats de la coopération technique.

Certains cas  
fort complexes  
d'acquisitions  
ont été bien gérés.

57. Certains cas sont fort complexes et difficiles à gérer, comme le montrent les nombreux volumes de renseignements, les fréquents changements technologiques auxquels il faut s'adapter après la réception des offres, les modifications ultérieures et le fait que beaucoup de pays interviennent dans le projet. Certaines situations exigent que l'on s'écarte des procédures de base — dans les cas d'offres provenant d'une source unique ou d'un nombre limité de fournisseurs, de modifications, de retards du fournisseur dus à des améliorations technologiques, etc. C'est souvent lorsque des pièces détachées proviennent d'un fournisseur particulier que la source des offres est unique.

58. Pour les cas que nous avons examinés, les procédures de la Section des acquisitions ont été observées pour la sélection de l'offre (solliciter trois offres au minimum, lorsque c'est exigé); une évaluation technique de toutes les offres a été effectuée par du personnel compétent et à la satisfaction du pays. De plus, s'il y avait lieu, les achats ont été soumis à la Commission des contrats ou au Secrétaire général et l'autorisation correspondante a été obtenue. Nous avons aussi examiné les justificatifs des paiements effectués pour les projets de coopération technique sélectionnés. Des changements pouvant intervenir à toutes les phases d'une acquisition, nous avons examiné les justificatifs et approbations à l'appui lorsque des modifications avaient été apportées.

59. Les responsables de la Section des acquisitions nous ont indiqué que les retards — pour permettre aux soumissionnaires initialement retenus d'affiner leurs propositions — étaient pratique courante en matière d'achats. Nous avons examiné l'ensemble des justificatifs pour une sélection de cas, pour nous assurer que les procédures étaient suivies et que les autorisations appropriées étaient obtenues, où et quand c'était nécessaire. Nous avons pu établir que ces procédures sont considérées comme appropriées dans l'achat d'équipements qui sont sujets à des avancées technologiques rapides, tels les grands systèmes informatiques et de communication.

60. Là où il a été recouru à des consultants tout au cours du processus d'achat, nous avons constaté que leurs rapports étaient disponibles dans tous les cas examinés, et appuyaient l'expertise fournie par eux au projet et/ou à la Section des acquisitions.

61. Sur la base des nombreux documents que nous avons examinés, nous sommes convaincus que des mesures ont été prises promptement par les responsables et le personnel de la Section des acquisitions pour résoudre les problèmes identifiés.

62. **Qualité des services.** Faire en sorte qu'un État contractant soit satisfait des services fournis est une préoccupation constante des responsables de la Section des acquisitions. Étant donné que l'approche de cette section insiste sur la satisfaction du client, nous avons demandé comment les responsables obtenaient l'assurance que les États contractants étaient satisfaits du service reçu. Dans les dossiers examinés, nous n'avons pas pu établir si des enquêtes étaient menées pour évaluer la qualité des services, en particulier pour les projets portant sur plusieurs années et ceux de plusieurs millions de dollars.

63. La Section des acquisitions nous a assurés que les responsables et le personnel reçoivent des retours d'information face à face sur la qualité de ses services, mais de façon informelle et non structurée. De plus, le fait d'avoir des projets à répétition pour les mêmes États peut être une indication de la haute qualité des services fournis.

Nécessité d'approches multiples pour écouter efficacement les clients au sujet de leur perception de la qualité des services et des besoins.

64. Il est généralement admis comme pratique optimale dans le domaine de la satisfaction des clients que des approches multiples sont nécessaires pour écouter efficacement les clients au sujet de leur perception des besoins et de la qualité des services. En plus de contacts face à face avec les clients, des approches formalisées sont nécessaires de temps à autre pour obtenir un retour d'information non biaisé sur la qualité des services fournis aux États contractants.

## ACTIVITÉS DE SUIVI

Nécessité d'un mécanisme intégré pour recueillir les renseignements sur les activités et les résultats des projets.

65. Le suivi des projets permet aux responsables de recueillir les renseignements nécessaires pour planifier et gérer les activités, mesurer l'avancement par rapport aux objectifs établis, appliquer les mesures correctives nécessaires et rendre compte des réalisations. Pour ce faire, une organisation doit mettre en œuvre des mécanismes intégrés de collecte des renseignements nécessaires en rapport avec les activités des projets et leurs résultats.

66. Le suivi des activités, y compris les visites sur les lieux des projets et les comptes rendus périodiques d'activités, permet à l'administration de déterminer si un projet progresse comme prévu. Un des objectifs de ces activités de suivi est de documenter les aspects clés de l'observation des conditions et modalités de l'accord et la suite donnée aux activités du projet.

67. La Direction de la coopération technique établit des lignes directrices sur le suivi et l'évaluation dans ses divers manuels. Cependant, lorsqu'elles planifient le projet, les sections d'exécution des projets sont appelées à élaborer pour chaque projet ses propres exigences et ses calendriers de suivi, selon le type de projet, la valeur du projet et sa complexité, ainsi que l'expérience antérieure avec l'État contractant.

68. Dans les projets que nous avons examinés, nous avons trouvé des éléments témoignant d'activités de suivi, mais les accords relatifs à certains projets suivent les lignes directrices en matière de suivi, tandis que d'autres ne le font pas. Lorsqu'ils ne les suivaient pas, nous avons constaté que les sections d'exécution se tenaient au courant des activités des projets en examinant les rapports ad hoc et en assurant un suivi informel, par courrier électronique, télécopie et téléphone par exemple. Sur la base de nos entrevues avec le personnel des sections d'exécution des projets et de notre examen des dossiers, nous avons été généralement satisfaits des renseignements de suivi que nous avons trouvés dans les dossiers.

Un suivi informel est une bonne pratique, mais qui a ses limites

69. Toutefois même si nous acceptons le fait qu'un suivi informel est une bonne pratique, en particulier pour les projets de faible valeur, il ne fournit qu'une assurance limitée de ce que toutes les conditions et modalités d'un accord sont respectées. De plus, nous ne pensons pas qu'un suivi informel soit un substitut d'un suivi formel ou de visites sur les lieux des projets, en particulier pour les projets complexes ou de valeur élevée.

70. Enfin, il ne semble pas qu'il existe de structure formelle pour recueillir des renseignements sur les activités des projets. L'information disponible est fragmentée et il n'y a aucun système intégré qui permettrait à l'Administration d'analyser et de résumer les réalisations de chaque projet.

## RAPPORTS

71. Nous avons examiné comment la Direction de la coopération technique rend compte des activités et des réalisations des projets aux États contractants, au Conseil de l'OACI et aux



autres bailleurs de fonds. Nous nous attendions à trouver que des systèmes et des pratiques étaient en place pour permettre à la Direction de suivre les dépenses d'appui aux projets et d'en rendre compte. Nous nous attendions aussi à trouver que la concrétisation des avantages des projets était réalisée en temps opportun et qu'il en était rendu compte aux niveaux appropriés.

72. Comme il a déjà été mentionné, nous n'avons trouvé que des informations fort limitées sur la justification des coûts qui ont été imputés pour frais généraux aux projets que nous avons examinés. Il est donc très difficile de suivre ces coûts et d'en rendre compte. Nous avons trouvé dans les états financiers de projets certains éléments concernant les coûts qui étaient imputés pour frais généraux et leur financement reçu pour chaque projet. Cependant, nous n'avons pas trouvé d'analyse montrant que les montants reçus correspondaient effectivement au recouvrement de dépenses d'administration par la Direction. Nous sommes particulièrement préoccupés au sujet des accords de services de gestion, qui sont formulés et approuvés sur une base de recouvrement des coûts. Pour ces accords, nous n'avons pas pu déterminer si les dépenses d'administration engagées par la Direction avaient été effectivement recouvrées.

Caractère limité des renseignements communiqués sur les activités des projets et la réalisation de leurs objectifs.

73. En ce qui concerne la concrétisation des bénéfices des projets, nous avons trouvé peu de rapports finaux. De plus nous n'avons trouvé dans les dossiers que des renseignements peu cohérents sur la façon dont les projets atteignent leurs objectifs. Dans certains cas, cela s'expliquait par le fait que les projets étaient encore en cours. Dans d'autres cas, certains rapports étaient manquants, ou n'avaient jamais été présentés, ou un debriefing «informel» était effectué. De plus, vu les contraintes effectives des systèmes et pratiques de suivi et le fait que certains projets seulement sont sélectionnés, il n'est présenté au Conseil dans le Rapport annuel que des renseignements limités sur les activités des projets et la réalisation de leurs objectifs. Comme il est noté au paragraphe 75, une des mesures proposées pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de la Direction de la coopération technique consisterait à améliorer les comptes rendus au Conseil sur les projets de coopération technique et les activités de la Direction.

**74. Deux notes de travail du Conseil rédigées par la Direction de la coopération technique.** La Direction a rédigé en 2002 deux notes de travail du Conseil. La première, intitulée *Structure à orientation commerciale*, a été présentée à la 167<sup>e</sup> session du Conseil. Elle traite de l'idée d'une approche des projets de coopération technique qui aurait une orientation commerciale, ainsi que des incidences possibles pour les activités de la Direction. À travers cette initiative, la Direction tentait de répondre au nouvel environnement multilatéral dans lequel les projets de coopération technique sont mis en œuvre. Les membres du Conseil ont été unanimes à exprimer leur crainte qu'une telle initiative ne transforme le Programme de coopération technique en une entreprise commerciale, affirmant qu'il devrait toujours fonctionner dans le cadre des règles et des procédures de l'OACI.

Nécessité d'un plan d'action comprenant une structure intégrée de suivi et de compte rendu.

75. Dans le cadre de la suite donnée à la Résolution A33-21 de l'Assemblée, la note de travail du Conseil intitulée *Rapport d'avancement sur l'accroissement de l'efficacité et de l'efficacité de la Direction de la coopération technique* décrit les mesures prises dans ce sens. Au nombre de ces mesures, la Direction veut améliorer la disponibilité et la qualité des renseignements fournis au Conseil, sur les activités et les résultats des projets. Nous encourageons la Direction à établir un plan d'action comprenant une structure intégrée de suivi et de compte rendu qui apporterait à l'Organisation les renseignements et la souplesse nécessaires pour la gestion des projets de coopération technique.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

76. Dans l'ensemble, nous sommes convaincus que les 25 projets de coopération technique examinés ont été gérés selon les règles et les procédures de l'OACI. Nous avons constaté que la Direction de la coopération technique s'adapte à un environnement en mutation, à une clientèle diversifiée, en particulier certains bailleurs de fonds autres que les États contractants, et à des projets conduits par l'ONU. Ceci crée de nouveaux défis dans la gestion des projets de coopération technique.

77. En conclusion, nous avons noté l'importance de certains domaines appelant des améliorations, notamment la nécessité de mieux documenter la justification des projets, en incluant une analyse des risques et des renseignements à l'appui des pourcentages appliqués pour frais généraux, ainsi que de formaliser l'approche pour le suivi et le compte rendu des activités et des résultats des projets.

78. Nos recommandations sont les suivantes :

- Les descriptifs de projet devraient comprendre des renseignements pertinents pour justifier la solution proposée dans le projet, y compris une analyse formelle des obstacles auxquels l'État contractant est confronté.
- Une liste de contrôle devrait être adoptée pour documenter l'examen des projets de contrats ou d'accords.
- Des renseignements et documents suffisants devraient être fournis sur le taux qui sera appliqué pour les frais généraux à la phase de planification du projet, qu'il faudra suivre pendant toute sa durée et dont il sera rendu compte en temps opportun.
- Les risques des projets devraient être mieux évalués grâce à :
  - l'établissement d'un profil de risques potentiels à examiner aux différentes phases d'un projet;
  - une évaluation formelle des risques potentiels pour les projets dont la vocation est d'aider au développement des ressources humaines d'une administration de l'aviation civile nationale;
  - la réévaluation périodique de l'analyse de risques dans le cas de projets portant sur plusieurs années.
- Une approche formelle devrait être employée pour obtenir des retours d'information sur la qualité des services d'achat fournis aux États contractants.
- Les efforts devraient être poursuivis pour l'établissement d'une structure intégrée de surveillance et de compte rendu qui procurera à la Direction l'information et la souplesse nécessaires pour la gestion des projets de coopération technique.

**BUREAUX RÉGIONAUX,  
EN PARTICULIER LE BUREAU ASIE ET PACIFIQUE (BANGKOK)  
ET LE BUREAU EUROPE ET ATLANTIQUE NORD (PARIS)**

**Introduction**

Nous avons examiné si les recommandations antérieures relatives à la performance des bureaux régionaux demeurent pertinentes et ont une pertinence plus générale.

79. Nous avons examiné certaines questions importantes de performance des bureaux régionaux, mises en évidence dans des rapports détaillés antérieurs. Au Bureau régional Asie et Pacifique à Bangkok (Thaïlande) et au Bureau régional Europe et Atlantique Nord à Paris (France), en février et en mars 2003, nous avons cherché à établir si ces recommandations demeurent pertinentes et ont une pertinence plus générale.

80. Notre audit avait quatre objectifs :

- évaluer les processus de planification, de gestion et de compte rendu des travaux et des personnels des bureaux régionaux, en particulier pour les questions de navigation aérienne et de transport aérien;
- examiner les avancées réalisées dans la mise en œuvre des «mesures concrètes pour le renforcement du fonctionnement des bureaux régionaux et l'amélioration de l'exécution du programme» énumérées dans la note C-WP/11466, section 4;
- identifier les questions et les défis qui se posent au siège, y compris la coordination avec les organismes régionaux d'aviation civile, le cas échéant;
- suivre l'avancement de la mise en œuvre des recommandations figurant dans les rapports détaillés antérieurs concernant les bureaux régionaux, en particulier les réactions du Secrétariat à notre rapport de 2001, exposées dans la note C-WP/11813 et l'Additif n° 2 (27/5/02) — Examen formel des plans des bureaux régionaux et nécessité pour les bureaux régionaux de mieux rendre compte de leurs activités.

81. Nous avons rendu visite aux deux bureaux régionaux pour examiner le contexte dans lequel ils fonctionnent, et avons soumis au siège les problèmes qui se posent sur le terrain, pour tenter d'en déterminer les causes. Il en résulte que certaines de nos conclusions peuvent s'appliquer de façon plus générale aux autres bureaux régionaux. Nos travaux ont comporté :

- des entrevues avec les directeurs régionaux; le personnel du Bureau des affaires régionales et certains membres du personnel du siège;
- l'examen de notes de travail du Conseil et de l'Assemblée, dossiers, rapports des bureaux régionaux et rapports du Bureau de l'évaluation des programmes, de la vérification et de l'examen de la gestion (EAO);
- des visites aux Bureaux de Bangkok et de Paris.

Les bureaux régionaux ont un mandat très large.

82. Les objectifs des bureaux régionaux, décrits dans le Manuel des bureaux régionaux, sont très larges, étant basés sur l'article 44 de la Convention, qui définit les objectifs généraux de l'OACI. Ces objectifs sont de développer les principes et les techniques de la navigation aérienne internationale et de promouvoir la planification et le développement du transport aérien international de manière à :

- assurer le développement ordonné et sûr de l'aviation civile internationale dans le monde entier;

- encourager les techniques de conception et d'exploitation des aéronefs à des fins pacifiques;
- encourager le développement des voies aériennes, des aéroports et des installations et services de navigation aérienne pour l'aviation civile internationale ;
- répondre aux besoins des peuples du monde en matière de transport aérien sûr, régulier, efficace et économique;
- prévenir le gaspillage économique résultant d'une concurrence déraisonnable;
- assurer le respect intégral des droits des États contractants et une possibilité équitable pour chaque État contractant d'exploiter des entreprises de transport aérien international;
- éviter la discrimination entre États contractants;
- promouvoir la sécurité de vol dans la navigation aérienne internationale;
- promouvoir, en général, le développement de l'aéronautique civile internationale sous tous ses aspects.

Les bureaux régionaux interviennent pour 25 % dans les dépenses du budget de 2002 de l'OACI.

83. Il y a sept bureaux régionaux, que coordonne un petit Bureau des affaires régionales situé au siège. Le budget total des bureaux régionaux était d'environ 13,7 millions de dollars en 2002, ce qui représente 25 % des dépenses de l'OACI prévues au budget de 2002. Le budget du Bureau des affaires régionales est de l'ordre de 1 million de dollars pour 2002, dont 375 000 dollars sont affectés aux bureaux régionaux pour des services contractuels.

84. Chaque bureau est dirigé par un directeur régional, qui relève du Secrétaire général. Le personnel remplit ses fonctions selon les directives générales des directeurs des différentes directions du siège. Comme il est indiqué dans un récent rapport du Bureau de l'évaluation des programmes, de la vérification et de l'examen de la gestion (EAO), le Manuel des bureaux régionaux dresse la liste d'une série de tâches à propos desquelles chaque directeur peut donner des orientations aux bureaux régionaux; elles englobent presque toutes les activités que mène l'Organisation. Mais le siège n'a pas établi de priorités parmi ces tâches pour les régions.

85. Le tableau qui suit montre le budget-programme et l'effectif approuvé pour les Bureaux régionaux de Bangkok et de Paris.

<b>Budget (en milliers de \$)</b>	<b>Bangkok</b>	<b>Paris</b>	<b>Moyenne pour toutes les régions</b>
2002	1 770	2 764	1 900
2003	1839	2847	1950
2004	1884	2941	1995
<b>Effectif (mois de travail)</b>			
2002	288	376	280
2003	288	376	280
2004	288	376	280

86. Le Bureau de Paris a certaines caractéristiques particulières. Le personnel de la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC) est installé dans ses locaux. Le Bureau de Paris fournit des services de secrétariat à la CEAC et est remboursé pour les services rendus. Par ailleurs, Eurocontrol a affecté certaines ressources pour des activités qui sont effectuées pour le compte de l'OACI.

	<p>87. Les deux bureaux régionaux que nous avons visités avaient tous deux quelques postes approuvés de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur qui n'étaient pas pourvus. Le Bureau de Bangkok avait trois postes d'administrateur vacants et le Bureau de Paris en avait deux. De plus, dans les deux bureaux, des membres du personnel de haut niveau et ceux qui occupent les postes clés atteindront l'âge obligatoire de la retraite au cours des prochaines années.</p>
<p>Le manuel des bureaux régionaux a été mis à jour mais les descriptions sont encore larges.</p>	<p>88. Les descriptions du manuel des bureaux régionaux, qui dataient de 1993, ont été actualisées récemment, mais elles sont encore très générales. Ce manuel indique par exemple que les bureaux régionaux sont principalement chargés d'assurer une liaison continue avec les États pour promouvoir la mise en œuvre des politiques, décisions, normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI ainsi que des plans de navigation aérienne. Ils doivent aussi fournir une assistance technique lorsqu'elle est demandée, avec l'aide des groupes de planification et de mise en œuvre de la navigation aérienne. Le manuel confère également aux bureaux régionaux un rôle important pour la mobilisation de fonds : tenir à jour des informations et susciter des entrevues avec les représentants de sources de financement dans la région qui s'intéressent au développement de l'aviation civile, et établir des relations efficaces avec eux.</p>
	<p>89. Les bureaux régionaux sont plus particulièrement associés à trois objectifs du Plan d'action stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• encourager l'application des SARP;</li><li>• planifier, coordonner et mettre en œuvre les plans de navigation aérienne régionaux et les nouveaux systèmes de navigation aérienne;</li><li>• relever en temps utile les grands défis pour le développement et l'exploitation sûrs et efficaces de l'aviation civile.</li></ul>
<p>Les activités des bureaux régionaux soutiennent la mise en œuvre du plan de navigation aérienne, qui incombe aux États.</p>	<p>90. Dans la poursuite de ces objectifs, les activités des bureaux régionaux sont axées sur la planification régionale de la navigation aérienne. Le développement continu du plan de navigation aérienne est une préoccupation primordiale des experts techniques régionaux, qui, à travers leurs contacts quotidiens, préparent les notes de planification, réunions officielles, missions et projets de coopération technique. Cependant, la mise en œuvre du plan de navigation aérienne incombe aux États.</p>

### Observations

<p>Bons processus pour la planification et la gestion de la charge de travail.</p>	<p>91. En général, les deux bureaux régionaux ont de bons processus pour la planification et la gestion de leur travail courant, ainsi que pour faire face aux travaux imprévus et aux déficits de personnel, bien que les deux puissent être améliorés.</p>
<p>Le siège n'a pas établi de priorités parmi les tâches.</p>	<p>92. <b>Planification</b> : Vu les larges objectifs des bureaux régionaux, il serait utile de les aider à établir leurs priorités. Les documents qui établissent la politique générale et les orientations d'ordre administratif — plan d'action stratégique, budget-programme et Manuel des bureaux régionaux — sont énoncés en termes larges, de sorte que pratiquement tout ce que font les régions coïncidera avec ces documents. Ils n'ont guère d'utilité pour fixer les priorités, en donnant par exemple des orientations sur les travaux que les régions devraient laisser de côté si des questions de sécurité ou de sûreté réclamaient davantage d'attention, ou s'il était nécessaire d'établir des plans d'urgence. Les deux régions ont indiqué que c'est un problème pour elles.</p>

Initiative du Bureau de Paris en matière de planification des activités.

93. Il y a quelques années, le Bureau de Paris a tenté de combler ce vide en élaborant un projet de plan d'activités (*business plan*) pour la région européenne (voir Cas 1). Ce plan comprenait des renseignements utiles et une analyse de l'environnement technique, économique et institutionnel en Europe, ainsi qu'une analyse des points forts et points faibles du bureau, des opportunités et des menaces. Il identifiait aussi les travaux qui pourraient être laissés de côté pour faire place à de nouvelles priorités. Il n'a jamais été achevé, et l'initiative du Bureau des affaires régionales qui se proposait d'étendre ce processus de planification à toutes les régions ainsi qu'au siège n'a pas réussi. La réaction du Secrétariat à notre rapport de l'an dernier indique que cette initiative sera reprise, mais rien n'a encore été fait dans ce sens. À notre avis, la planification de l'activité mérite d'être réexaminée, en particulier maintenant que la charge de travail évolue, que des membres du personnel occupant des postes clés prennent leur retraite et que les perspectives d'obtenir des ressources supplémentaires sont minces. Certains craindront peut-être que le temps consacré à la planification de l'activité ne détourne le personnel des questions opérationnelles. Le cas présenté ne s'inscrit pas à l'appui de cette façon de voir.

### **Cas 1 : Planification des activités (*Business Planning*)**

L'idée d'élaborer des plans d'activités pour chacun des bureaux régionaux a commencé par la mise sur pied d'une Équipe spéciale sur les activités régionales qui a pris forme lors d'une réunion de la haute direction au Secrétariat en septembre 1996. Le mandat de cette équipe a été annoncé dans le mémorandum du Secrétaire général du 6 décembre 1996 et comprenait un examen portant sur les ressources humaines pour les activités centrales, la formation, la bureautique, la délégation de pouvoirs financiers, les plans d'activités pour chacun des bureaux régionaux et un système comptable informatisé commun.

Une planification des activités est toujours pertinente.

Le Chef du Bureau des affaires régionales s'intéressait à des plans d'activités régionaux, auxquels le Bureau Europe et Atlantique Nord était également favorable. Au cours d'une période d'environ six mois, fin 1996 et début 1997, le Directeur régional et le Directeur régional adjoint du Bureau de Paris ont fait participer leur personnel à six réunions d'une journée entière pour préparer un projet de plan d'activités pour 1997-2001. Ce plan examine divers facteurs clés, notamment les suivants :

- description de l'environnement européen;
- environnement institutionnel et technique dans lequel le Bureau fonctionne;
- partenaires et clients du Bureau, et choix qui sont les leurs;
- points forts et faiblesses du Bureau, opportunités et menaces, nouvelles stratégies, priorités et objectifs;
- examen des travaux qui pourraient être mis de côté pour faire place à de nouvelles initiatives.

Ces travaux ont été faits avec soin, comme l'indique le fait que, six ans plus tard, beaucoup des défis qu'il abordait sont toujours pertinents et que certains pourraient toujours être mis en avant dans le présent exercice budgétaire.

Parce qu'il fallait se concentrer sur le travail ordinaire, on n'a pas eu assez de temps pour élaborer des renseignements détaillés sur les activités et les résultats spécifiques, qu'il aurait été possible d'utiliser pour planifier au-delà de la période immédiate. Un projet de plan d'activités a cependant été envoyé au siège et diffusé ensuite aux autres régions. Il en est résulté l'élaboration d'un plan d'activités analogue par le Bureau de Nairobi.

L'effort de planification a établi une base pour certaines des décisions de planification futures de ce bureau.

Le Chef du Bureau des affaires régionales a fortement appuyé ces initiatives et souhaitait les développer davantage. Au cours des débats, plusieurs conditions préalables importantes ont été mises en évidence. Ce sont : la nécessité d'assistance et d'orientation du siège sous la forme d'une approche commune, un plan d'activités d'ensemble pour l'OACI, et une assistance extérieure pour préparer les plans d'activités. Quelques travaux ultérieurs ont encore été faits, mais le processus d'élaboration de plans d'activités s'est arrêté avant le début de l'élaboration du budget triennal suivant. D'autres initiatives pour améliorer l'efficacité et l'efficacités des bureaux régionaux ont été poursuivies, notamment l'élargissement de la diffusion des documents électroniques et le développement des compétences en gestion de projet chez les membres du personnel. Le Bureau de Paris ne regrette pas d'avoir consacré du temps à l'effort de planification des activités, même s'il n'a pas réussi à clarifier ses responsabilités et sa charge de travail dans le contexte des grandes questions mondiales. Cet effort a néanmoins établi une base pour certaines des décisions de planification futures de ce bureau.

Nous encourageons l'OACI à mener à bien une planification d'activités pour toutes les régions.

**Conclusion :** Le processus suivi mérite d'être pris en considération pour une application à l'échelle de l'Organisation. Nous encourageons l'OACI à mener à bien une planification d'activités pour toutes les régions. Dans l'environnement global dynamique de l'aviation civile, où les ressources de l'OACI sont étirées jusqu'à la limite, un examen des résultats attendus, des menaces et des opportunités, en particulier au niveau régional, peut aider à élaborer des stratégies et des plans pratiques plus réalistes. Il faudrait que le renforcement de la planification régionale soit lié aux initiatives générales de l'OACI telles que le plan CNS-ATM mondial et le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité. Il comporterait des coûts pour les déplacements et le temps que du personnel de haut niveau et professionnel devrait consacrer au projet. Il pourrait par ailleurs produire d'importants bénéfices, notamment :

- aider à définir plus clairement les résultats des travaux régionaux;
- améliorer les communications avec le siège, le Conseil et d'autres partenaires et parties prenantes clés;
- s'atteler à des questions qui auraient de sérieuses incidences budgétaires, telles que la mesure dans laquelle les régions pourraient aider à mettre en œuvre les plans régionaux et à s'atteler aux carences.

94. **Gestion :** Même sans plan stratégique, nous nous serions attendus à trouver un plan opérationnel avec des résultats (extrants) définis et des dates cibles. Le budget-programme serait normalement la source de ces informations, mais il n'a pas été utile. Le budget contient une liste d'extrants qui ne sont pas spécifiques ni quantifiables, et contient peu de dates cibles. Il y a par exemple 11 extrants concernant les activités de navigation aérienne pour chaque bureau régional (la même liste étant répétée pour chaque bureau régional), mais deux seulement sont assortis de dates cibles.

Le calendrier des réunions et des missions est le principal outil de planification et de gestion de la charge de travail.

95. Sans priorités claires, les directeurs régionaux et directeurs régionaux adjoints doivent trouver un équilibre entre les demandes des États contractants et du siège et autres besoins, et certaines responsabilités permanentes, et ils répartissent les ressources disponibles le mieux qu'ils peuvent. Un plan opérationnel formel n'existe dans aucune des deux régions, mais le principal outil de planification et de gestion de la charge de travail utilisé est un calendrier des réunions et des missions pour l'année, qui est régulièrement discuté et revu. De nouvelles listes sont ajoutées suffisamment à l'avance et notifiées aux États. Chaque région élabore aussi ses

propres orientations et listes de contrôle sur la préparation des réunions. Le Bureau de Paris suit un processus établi pour examiner la nécessité d'assister à certaines réunions, en vue d'en rationaliser le nombre et d'en réduire la longueur.

S'accommoder de ressources insuffisantes.

96. Face à la pénurie de ressources, le Bureau de Paris a cherché à éviter que des activités ne fassent double emploi. Parfois, du personnel CEAC peut représenter l'OACI à différents ateliers ou séminaires tels que ceux qui ont trait aux questions de sûreté. Eurocontrol se charge pour le compte de l'OACI de certaines activités telles que la gestion des fréquences et du système d'indicatifs de route (ICARD). Du fait de la dévolution de certaines activités de l'OACI, le rôle du Bureau de Paris est en mutation et le profil des membres de son personnel reflète cette évolution de son rôle. Il reste à voir si les autres bureaux régionaux seront touchés de semblable façon.

97. Nous avons constaté aussi que les professionnels ont une bonne appréciation de leur charge de travail respective, du temps à prévoir pour les réunions ordinaires et autres activités courantes, et du temps qu'il convient de laisser pour des priorités imprévues, telles que des demandes d'avis émanant d'États, ou la nécessité de préparer des plans d'urgence.

Information limitée sur les conséquences de la pénurie de certaines ressources nécessaires.

98. Bien que la charge de travail semble lourde, il est difficile de juger des incidences qui en résultent sur les activités des bureaux sans disposer d'un plan opérationnel, de statistiques de la charge de travail et d'une meilleure information sur les résultats. Ces outils feraient apparaître les conséquences évidentes de la pénurie des ressources nécessaires. Par exemple, le fait de retarder des ateliers ou d'annuler des réunions ou des missions pourrait causer de l'embarras à l'OACI et faire persister certains risques opérationnels. D'autres conséquences ne sont pas aussi apparentes, mais il est important de les reconnaître. Cette pénurie pourrait par exemple porter atteinte au moral du personnel, empêcher de répondre aux besoins des États et faire perdre de bonnes occasions de développer les activités de coopération technique. La pénurie de ressources peut avoir été cause de problèmes par le passé, mais il n'y a guère de renseignements disponibles sur de telles conséquences.

Nécessité d'intervention des directeurs régionaux dans les décisions budgétaires.

99. Certains membres du personnel ont tenté d'analyser et de quantifier comment ils passent leur temps pour que cela les aide à estimer leur charge de travail future et à préparer les budgets. D'autres ont estimé que les efforts de planification et de mesure de la charge de travail étaient une perte de temps car cela n'aboutissait pas à l'attribution de ressources supplémentaires par rapport aux exercices budgétaires antérieurs. Comme il est indiqué dans notre rapport de l'an dernier, il est nécessaire de faire intervenir les directeurs régionaux dans les décisions budgétaires par la présentation et l'examen, chaque année au siège, du programme de travail qu'ils proposent. À notre avis, l'analyse des statistiques de la charge de travail au siège pourrait servir à estimer et comparer les besoins en effectifs pour tous les bureaux régionaux dans l'avenir, y compris la prise de décisions sur les fonctions centrales et les niveaux appropriés.

100. Tout le personnel identifie ses objectifs dans ses évaluations de performance personnelle. Bien que celles-ci visent à évaluer la performance des individus plutôt que celle de l'Organisation, la plupart des objectifs sont reliés à la charge de travail et environ la moitié d'entre eux comprennent une date cible. Ceci montre qu'il est possible de préparer des plans de travail comportant des extrants. La prochaine étape serait que le personnel ajoute ses résultats escomptés et qu'il soit rendu compte périodiquement de ses réalisations au directeur régional, au siège et aux États contractants.



Nécessité de comptes rendus comparant résultats prévus et résultats réels.

101. **Il serait possible de faire plus pour identifier les réalisations des bureaux régionaux et en rendre compte.** Cette observation développe les recommandations que nous avons faites en 1997 et à nouveau l'année dernière en faveur de rapports de performance. Comme il a été observé l'an dernier, les rapports mensuels régionaux ne sont pas des rapports de performance. Il s'agit plutôt d'une liste d'événements et d'activités. Nous constatons cependant que les rapports mensuels du Bureau de Paris sont présentés sous une forme plus succincte et informative. Mais nous n'avons pas vu de rapports mensuels qui comprennent des comparaisons de résultats prévus et réels, ni de rapports périodiques qui expliquent de façon adéquate ce que le travail effectué par les régions a permis d'accomplir.

Des comptes rendus de performance devraient rendre les régions responsables.

102. Un bon système de compte rendu devrait commencer par un budget et un plan qui comprenne de préférence un objectif de performance quantifiable, une date cible et un niveau de référence par rapport auquel l'avancement puisse être mesuré. Il n'y a pas de plans des bureaux régionaux qui indiquent les résultats ou les bénéfices attendus des projets, réunions et missions. Le Programme V du Budget-Programme triennal pour 2002-2003-2004 comprend une section intitulée «résultats escomptés», qui comporte des indicateurs de performance. Cependant, les régions ne sont pas rendues responsables du budget qu'elles reçoivent. Ce sont surtout des activités qui sont indiquées, pas des résultats, et il n'y a pas d'objectifs de performance ni de dates cibles d'aucune sorte. La même liste de résultats et d'extraits vagues est répétée pour chacun des bureaux régionaux.

103. Quelques exemples de résultats régionaux sont :

- une réduction des taux d'accidents d'aviation, d'incidents ou de carences;
- un accroissement de la capacité ou de la fiabilité des systèmes;
- l'introduction ou l'amélioration de routes qui résolvent des divergences d'opinions entre États, permettent aux voyageurs de gagner du temps et de réduire les coûts des compagnies aériennes et elles améliorent l'environnement en réduisant les besoins en carburant.

La performance par rapport aux attentes ne fait pas l'objet d'un suivi ni de comptes rendus au siège.

104. Dans les bureaux régionaux où nous nous sommes rendus, nous avons constaté que normalement le personnel professionnel ne consignait pas par écrit les résultats attendus ou réels de son travail, mais qu'il était content d'en parler, ainsi que d'autres mesures de performance pertinentes, telles que la satisfaction des attentes générales de leurs États contractants et le respect des délais. En général, il n'y avait pas de suivi ni de compte rendu au siège de la performance par rapport à ces attentes.

Un excellent exemple de leadership de l'OACI.

105. Même si les bureaux régionaux où nous nous sommes rendus ne rendaient pas compte de leurs résultats de façon systématique, que ce soit à l'interne ou à l'externe, il y a certaines exceptions. Un excellent exemple est présenté dans le Cas 2, qui traite du projet EMARSSH (restructuration des routes Europe Moyen-Orient Asie au sud des Himalayas), qui a apporté des bénéfices quantifiables significatifs, en partie grâce au leadership de l'OACI. Il s'agit d'un projet qui a reçu plus d'attention que la plupart, mais dont il aurait été possible de rendre compte de meilleure façon. Il y a d'autres projets qui génèrent des bénéfices quantifiables, comme le projet de minimums de séparation verticale réduits. D'autres projets, tels que la préparation du passage à l'an 2000 ou autres plans d'urgence, ne conduisent peut-être pas directement à des bénéfices mesurables, mais il est possible d'évaluer ceux-ci en utilisant les retours d'information des clients. En résumé, une meilleure information sur les résultats prévus et réels pourrait être présentée pour aider le Conseil et les cadres supérieurs de l'OACI à évaluer la performance des bureaux régionaux. Cela assurerait une base équitable et plus objective pour les décisions d'attribution de ressources.

Le Bureau de Bangkok a joué un rôle décisif dans le projet EMARSSH.

## **Case 2 : Le succès du projet EMARSSH**

En 2001-02, le Bureau Asie et Pacifique de l'OACI a joué un rôle décisif dans la mise en place d'un nouveau réseau de routes aériennes qui relie l'Asie du Sud et du Sud-Est, le Moyen-Orient et l'Europe (EMARSSH). Les activités de rationalisation des routes ne sont pas inhabituelles pour l'OACI, et plusieurs autres sont en cours. Cependant, ce projet a été une réalisation majeure qui a exigé un effort considérable au cours d'une période de 20 mois pour réunir des représentants civils, militaires et de l'industrie dans 32 États et dans 3 régions de l'OACI et les amener à un accord.

Au début de 2000, les autorités aéronautiques, les compagnies aériennes et l'Association du transport aérien international (IATA) débattaient déjà des façons d'améliorer l'enchevêtrement compliqué des routes entre l'Asie et l'Europe. Le sujet avait été soulevé par le Groupe conjoint de développement des routes de l'IATA ainsi que par des réunions régionales de l'OACI, comme celles du Groupe régional de planification et de mise en œuvre Asie et Pacifique. L'IATA, l'OACI et de nombreuses autres parties intéressées avaient travaillé ensemble l'année précédente à la préparation d'un plan d'urgence de passage à l'an 2000 pour la région. Il en était résulté des contacts bien développés. Avec l'appui de ces contacts, ainsi que de différents groupes de planification de l'OACI et de la Commission de navigation aérienne, le Bureau de Bangkok a organisé et présidé une équipe de travail spéciale qui a réuni les participants. Ils se sont rencontrés huit fois entre février 2001 et novembre 2002, époque où les routes ont été approuvées.

À chaque réunion, l'équipe de travail spéciale a examiné une partie de la route, en commençant aux points se trouvant le plus au sud, et s'est attelée aux conflits, aux besoins, aux questions de coordination, aux plans de transition et à d'autres détails pratiques. En qualité d'organisation internationale responsable des routes l'OACI a pu réunir les différents États pour discuter des routes et suggérer des façons de surmonter les différences. L'IATA a aussi joué un rôle clé en aidant les participants à conclure des accords dans certaines zones particulièrement difficiles, comme l'Afghanistan. Non seulement les routes ont été rectifiées et raccourcies, mais l'utilisation d'équipement moderne de télécommunications et de navigation a permis de réduire les distances entre elles, ceci permettant à un plus grand nombre d'avions de voler dans l'espace aérien disponible. En majeure partie, les nouvelles routes ont été conçues pour être parallèles, en utilisant par exemple un espacement latéral et longitudinal de 50 milles marins à travers le golfe du Bengale et la mer d'Oman.

Il est prévu que cette nouvelle structure de routes aura de nombreux avantages économiques et environnementaux et permettra de gagner du temps. Il a été estimé que les compagnies aériennes économiseront quelque 40 millions de dollars par an, que les vols dureront jusqu'à 30 minutes de moins et que chaque année 25 000 tonnes de carburant d'aviation seront économisées. Ce succès a fait l'objet de mémorandum internes, d'un communiqué de presse, d'articles dans le Journal de l'OACI et de diverses communications verbales. Ce projet n'a pas été mentionné dans le Budget-Programme de 2001 ou de 2002, mais le Rapport annuel du Conseil pour 2001 (Appendice 16, page A-87) signalait brièvement que la question de l'EMARSSH devrait être examinée, alors que dans le Rapport annuel du Conseil pour 2002 elle était mentionnée, mais sans aucune indication de ses avantages. Certains rapports de l'équipe spéciale sont téléchargés dans le site Web de l'OACI mais, là encore aucune indication des avantages de l'EMARSSH.

Les bénéfices que pourraient apporter les projets ne sont généralement pas examinés, et il n'en est pas rendu compte.

**Conclusion:** Ce projet s'inscrit dans le cadre du mandat de l'OACI qui consiste à améliorer l'aviation civile en générant des bénéfices pour les clients de l'OACI — tant ceux qui fournissent l'espace aérien que ceux qui l'utilisent. L'exemple présenté est un cas particulièrement remarquable de réalisation régionale, mais il n'est pas unique. Le personnel de l'OACI œuvre actuellement sur d'autres améliorations qui permettront de gagner du temps, comme le développement ou l'extension des routes polaires dans le Grand Nord, qui exige la coopération de nombreux pays. D'autres projets qui réduisent la séparation verticale entre les avions ont été mis en œuvre ces dernières années, accroissant ainsi de façon quantifiable la capacité de l'espace aérien dans les régions à forte densité de trafic. De telles réalisations dépendent souvent de nouvelles avancées technologiques et de la coopération de nombreux autres partenaires, y compris une assistance du siège de l'OACI, qui peut jouer un rôle moteur. Les bénéfices potentiels ne sont généralement pas examinés dans les documents budgétaires, pas plus qu'il n'est rendu compte des réalisations réelles lorsque les travaux ont été effectués. Par exemple, les rapports mensuels ou annuels des bureaux régionaux sont axés principalement sur les activités et les résultats, le lecteur étant censé savoir qu'il y aura des bénéfices. Le simple fait qu'il soit difficile, voire impossible, de mesurer les bénéfices avec précision ou de distinguer les contributions de chaque partie ne devrait pas détourner l'OACI d'en rendre compte ou de formuler tout autre commentaire approprié.

Il faudrait faire connaître les réalisations.

106. À notre avis, les bureaux régionaux de l'OACI devraient indiquer les bénéfices potentiels dans leurs plans budgétaires et les bénéfices réels de leurs travaux dans leurs rapports au siège. Les réalisations pourraient aussi être publiées dans le Rapport annuel du Conseil, avec toute indication utile concernant leur attribution.

Les bureaux régionaux devraient échanger entre eux des idées d'améliorations.

107. **Les bureaux régionaux prennent des mesures pour améliorer leur efficacité et leur efficacité, mais il est rare que les améliorations soient signalées au siège ou reconnues par lui.** Comme il a été indiqué dans le rapport de l'an dernier à propos du Bureau de Lima, de nombreux documents récents du Conseil et de l'Assemblée ont examiné les façons d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des activités des bureaux régionaux. Dans le C-WP/11466, section 4, en particulier, une liste de 10 améliorations d'ordre administratif est présentée. Nous avons constaté à nouveau cette année qu'il n'y a pas d'objectifs d'efficacité ni de rapports d'avancement associés à ces actions, et que les régions qui obtiennent des résultats ne les voient guère reconnus. C'est dommage, car certaines régions réalisent des améliorations que les bureaux régionaux devraient se signaler. Nous constatons, par exemple, que le Bureau de Bangkok a élaboré un manuel qui aide les États à se préparer pour les réunions. Le Bureau de Paris, pour sa part, a réduit la durée des réunions, a réussi à faire plus avec son budget de déplacements en achetant des billets d'avion à tarifs réduits et a délégué certains travaux à des assistants techniques. Ces réalisations méritent d'être reconnues. Nous pensons aussi qu'on pourrait faire davantage pour échanger des idées d'améliorations entre régions.

Il semble que les contacts informels fonctionnent bien.

108. **Il existe des occasions de renforcer la coordination entre le siège et les régions.** Nous avons demandé à tous les membres du personnel des services extérieurs avec qui ils traitaient au siège pour échanger des informations techniques et si leurs communications étaient efficaces. Nous avons posé les mêmes questions au personnel du siège. Il semble que les contacts informels directs fonctionnent bien et que l'emploi du courrier électronique a amélioré considérablement la commodité, la vitesse et la fréquence des communications.

L'exemple de la Section météorologie, qui partage des renseignements météorologiques avec les régions, mérite d'être suivi.

109. Il y a des possibilités d'améliorer la communication de rapports par le siège aux régions. Les bureaux régionaux envoient des rapports mensuels au siège, mais seule la Section météorologie (MET) de la Direction de la navigation aérienne rend compte mensuellement aux régions des faits nouveaux, au siège et ailleurs, qui peuvent avoir des incidences sur leur travail professionnel. D'autres sections du siège pourraient suivre l'exemple de la Section MET.

110. Pour le personnel des bureaux régionaux, les occasions de se rendre au siège sont rares, mais en 2002 la Section des aérodromes et des aides au sol a organisé une réunion pour tous les experts techniques. De plus, des spécialistes du transport aérien ont participé récemment à la Conférence mondiale de transport aérien. Le personnel de ces sections des bureaux régionaux a indiqué que de telles initiatives aident à promouvoir le travail d'équipe.

111. Le personnel des bureaux régionaux a aussi fait part de la nécessité d'un accès électronique à certaines données, telles que les procès-verbaux de la Commission de navigation aérienne et le Manuel des bureaux régionaux. Il a souligné en outre la nécessité de perfectionnement et de formation permanents, qui sont inexistantes.

### Conclusion et recommandations

Des mesures appropriées sont prises pour gérer la charge de travail, mais on pourrait faire plus pour la communication des résultats.

112. Nous avons constaté que les deux bureaux régionaux ont un bon processus de planification et prennent des mesures pour gérer la charge de travail courante et les budgets, et réaliser leurs larges objectifs. Le personnel est axé sur les travaux importants. Avec la grande latitude que donne le manuel des bureaux régionaux, les experts techniques ont une bonne appréciation des priorités de leur programme de travail et de certaines mesures de la performance pertinentes, par exemple les attentes générales de leurs États contractants et la nécessité de respecter les délais. On pourrait faire plus pour identifier les résultats des travaux régionaux, les suivre et en rendre compte.

Il n'y a guère eu de progrès à propos des conclusions de nos rapports précédents.

113. Nous avons relevé des questions similaires évoquées dans des rapports antérieurs et à propos desquelles il y a eu peu de progrès, telle la nécessité de clarifier les responsabilités régionales, en particulier en ce qui concerne les comptes rendus de performance. Il y a une occasion cette année d'établir une base solide pour ces comptes rendus lors de la préparation du prochain budget-programme triennal, et de clarifier le rôle du personnel régional en révisant le manuel des bureaux régionaux.

Nécessité d'un examen formel des plans des bureaux régionaux.

114. Les recommandations de l'an dernier sont toujours valables pour ces bureaux régionaux. Nous insistons à nouveau sur les recommandations suivantes :

- Le Secrétaire général devrait instituer un mécanisme d'examen annuel formel des plans avec chaque bureau régional. Cet examen devrait faire intervenir des représentants de chacune des directions du siège et être axé sur les résultats prévus et les coûts à prévoir pour les atteindre. Cela permettra d'identifier des priorités réalistes et de s'entendre à leur sujet.
- Les rôles et les responsabilités des bureaux régionaux devraient être clarifiés et le manuel des bureaux régionaux devrait être revu et rendu disponible sous forme électronique.
- Les bureaux régionaux devraient rendre compte des résultats, des coûts en ressources et des écarts par rapport aux plans pour toutes les grandes activités telles que la planification de la navigation aérienne et la mise en œuvre, la planification du

Nécessité de mieux rendre compte des résultats et des réalisations.

transport aérien et les initiatives d'amélioration de la gestion. Cela s'appliquerait aussi bien aux comptes rendus internes au siège tout au long de l'année qu'au Rapport annuel à l'Assemblée.

- Les bureaux régionaux devraient indiquer les bénéfices potentiels dans leurs plans budgétaires et les avantages réels dans leurs rapports mensuels au siège. Les réalisations pourraient aussi être publiées dans le Rapport annuel du Conseil, avec toute indication utile en ce qui concerne l'attribution.
- Les bureaux régionaux devraient promouvoir le partage entre eux des expériences et des meilleures pratiques.

### **REMERCIEMENTS**

115. Nous tenons à remercier le Secrétaire général, ses représentants et les membres du personnel de leur coopération et de leur assistance.

Sheila Fraser, FCA  
Vérificatrice générale du Canada  
Commissaire aux comptes de l'Organisation

Montréal, Canada  
le 15 mai 2003

NON MIS EN VENTE  
7/04, F/P1/550  
Imprimé à l'OACI